



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



v i l l e d e
Lanester



VILLE DE
LORIENT

LORIENT
AGGLOMERATION

Quartiers 2030
Contrat de Ville
Lorient Agglomération

Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction : Présentation du Contrat de ville.....	6
I) Présentation du territoire.....	7
A) Lorient Agglomération	7
1) Un territoire engagé.....	7
2) A Lorient, Lanester et Hennebont : des quartiers à révéler	8
3) Les actions de Lorient Agglomération sur le terrain des QPV	9
4) Lorient Agglomération : garant de la cohérence à l'échelle communautaire	15
B) Ville de Lorient	16
1) Bois-du-Château.....	18
2) Kerguillette – Petit Paradis – Saint Armel	22
3) Kervénanec Nord	26
4) Polygone – Frébault	29
A) Ville de Lanester	32
1) Lanester.....	32
2) Le quartier prioritaire Enezeg : une population plus jeune et plus fragilisée.....	33
B) Ville d'Hennebont.....	37
1) La ville d'Hennebont	37
2) Kennedy-Kergohic-Gérard Philipe.....	38
3) Thorez-Les Capucines.....	38
4) Kerihouais	39
II) Objectifs stratégiques.....	40
A) Lorient	40
1) Pour la transition écologique	40
2) Pour le plein emploi	46
3) Pour nos services publics	52
4) Pour une politique de la ville renouvelée	61
B) Lanester	64
1) Ambitions à l'horizon 2030 : axes prioritaires d'intervention	64
C) Hennebont	68
1) Ambitions à l'horizon 2030 : axes prioritaires d'intervention sur 6 ans.....	68
2) Concertation avec les habitants et les partenaires associatifs	68
3) Les grandes priorités et les objectifs opérationnels	69
III) Partenariats et engagements.....	73
A) Droit commun et spécifique.....	73
B) Les engagements des partenaires	75

1)	Les engagements de Lorient Agglomération	76
2)	Les engagements de Lorient	77
3)	Les engagements de Lanester.....	79
4)	Les engagements d’Hennebont	81
5)	Les engagements de l’Etat	83
6)	Les Engagements de France Travail	85
7)	Les engagements de l’Education Nationale.....	86
8)	Les Engagements de l’Agence Régionale de Santé	86
9)	Les engagements du Conseil Régional Bretagne	88
10)	Les engagements du Conseil Départemental du Morbihan	89
11)	Les engagements de la Caisse d’Allocation Familiale du Morbihan	90
12)	L’engagement de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie du Morbihan.....	92
13)	Les engagements de la Caisse des dépôts	95
14)	L’engagement de Bpifrance	96
15)	L’engagement des bailleurs sociaux	98

IV) La gouvernance 100

A)	Les différentes instances.....	100
1)	Le comité de pilotage du contrat de ville	100
2)	Le comité technique.....	100
3)	Les groupes thématiques.....	101
4)	Le groupe de travail local.....	101
B)	Le cadre spécifique des CPO.....	101
1)	Le principe des conventions pluriannuelles d’objectif	101
2)	Le cadre de suivi des CPO	102
C)	Les mécanismes de participation citoyenne	103
1)	Lorient.....	103
2)	Lanester.....	103
3)	Hennebont	104
D)	Evaluation des objectifs opérationnels	106
1)	Les indicateurs	106
2)	Evaluation du contrat de ville	110

ANNEXES 111

A.	Cartographie	111
1)	Carte Zonage Lorient.....	111
2)	Carte Zonage Enezeg, Lanester.....	116
3)	Carte Zonage Keriou Ker Hennebont	117
B.	Fiches partenaires des services de l’État	118

1)	Pour les services publics de proximité.....	118
2)	Le plein emploi : DDETS et France Travail.....	125
3)	Transition écologique et Cadre de Vie.....	129
4)	Direction Régionale des Affaires Culturelles Bretagne	137
5)	Education Nationale / SDJES	139
6)	Agence Régionale de Santé.....	142
C.	Fiche des autres partenaires.....	148
1)	Caisse d’Allocation Familiale du Morbihan	148
2)	Caisse Primaire d’Assurance Maladie Morbihan	151
3)	Morbihan Habitat.....	154
4)	Bpifrance	157
D.	Autres annexes.....	162
	Recueil des préoccupations et besoins des habitant·e·s du QPV de Lanester	162

Introduction : Présentation du Contrat de ville

« La politique de la ville est née il y a plus de quarante ans, pour répondre à une crise économique sans précédent. Elle est née de la désindustrialisation, de la perte des emplois et de la crise des ensembles urbains qui avaient été conçus pour accueillir ces habitants.

Or cette crise est en partie derrière nous. La France se réindustrialise et la cible atteignable du plein emploi offre de nouvelles opportunités aux habitants de ces quartiers. Elles nous obligent en retour à définir de nouvelles perspectives pour la politique de la ville, en passant d'une logique réparatrice à une politique de la ville émancipatrice. Son objectif est de s'assurer, avec l'ensemble des acteurs locaux, que ces nouvelles opportunités peuvent être saisies par les habitants des quartiers.

[...] Améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers, c'est donc s'intéresser à toutes les politiques publiques, les mobiliser toutes ensemble pour construire un nouvel avenir. »¹

La loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a donné les ambitions auxquelles doit répondre le contrat de ville :

- La réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines
- L'amélioration des conditions de vie, en luttant notamment contre toute forme de discriminations ²

« La politique de la ville intervient de manière territorialisée dans les quartiers urbains défavorisés, tant en métropole qu'en Outre-mer. Elle fédère l'ensemble des partenaires publics, privés et de la société civile y concourant : l'Etat et ses établissements publics, les intercommunalités, communes, département et régions, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et la société civile, en particulier les associations et les habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) »³

Pour cela, la politique de la ville intervient dans divers domaines d'actions :

- Education et petite enfance
- Logement et cadre de vie
- Emploi et insertion professionnelle
- Renforcement du lien social
- Sécurité et prévention de la délinquance ⁴

Le présent contrat de ville nourrit une nouvelle ambition souhaitant que *« le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville [...] [soit] recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires. [...] Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers. [...] Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire. »⁵*

Ainsi, le contrat de ville n'est plus structuré par piliers, mais par des priorités gouvernementales qui font écho au niveau local, c'est-à-dire **agir pour la transition écologique, pour le plein emploi, pour nos services publics et pour une politique de la ville renouvelée.**

¹ Source : Comité interministériel des villes, Edito Elisabeth Borne Première ministre, 27 octobre 2023

² Source : www.ecologie.gouv.fr/politique-ville

³ Projet de loi de finances pour 2024 – Programme 147 – Politique de la ville

⁴ Source : www.ecologie.gouv.fr/politique-ville

⁵ Source : Circulaire adressée au Préfet de département le 31 août 2023

I) Présentation du territoire

A) Lorient Agglomération

1) Un territoire engagé

Troisième agglomération de Bretagne, Lorient Agglomération recense 25 communes et plus de 207 000 habitants. De ses disparités géographiques et sociales, le territoire a fait une force et un vecteur de développement : l'agglomération est devenue multipolaire et s'affirme comme le secteur le plus urbanisé du Morbihan.

Le territoire est idéalement situé sur un axe Bretagne sud, et bénéficie d'une connexion croissante avec les réseaux nationaux : RN 165 et RN 24, gare TGV et aéroport de Lorient Bretagne sud.

Alors que selon l'INSEE, la population du Pays de Lorient devrait continuer de croître pour atteindre 243 000 habitants en 2040, et tandis que le vieillissement de la population s'accroît, le territoire peut faire valoir ses nombreux atouts pour continuer d'attirer les jeunes, les actifs et les familles, ainsi que les entreprises.

Le potentiel du territoire lorientais est considérable grâce à une diversification des secteurs économiques (7 000 emplois créés entre 2014 et 2022, soit 1000 par an) qui forment un bassin de près de 83 000 emplois. L'économie maritime est « le marqueur différenciant » de l'agglomération lorientaise et représente près de 14 000 emplois tous secteurs confondus. Lorient Keroman est le 1^{er} port de pêche de France en valeur et se classe à la 2^e place pour les volumes traités.

Son attractivité repose aussi sur la qualité de son offre de formations, avec la présence de l'Université de Bretagne Sud (6000 étudiants sur le site de Lorient), de son école d'ingénieurs (300 élèves ingénieurs) et de ses laboratoires de recherche et centres de transfert technologiques, mais aussi des lycées techniques et professionnels, des centres de formation des apprentis et des organismes de formation continue.

Une attention particulière est donnée à l'aménagement du territoire avec en perspective le développement de toutes les alternatives énergétiques aux énergies fossiles. Le SCOT du pays de Lorient répond aux enjeux de sobriété foncière et de limitation de la dispersion urbaine, de l'inscription dans la durée des espaces économiques, d'une offre commerciale régulée, d'une ambition forte en matière d'habitat et des mobilités.

Lorient Agglomération – Territoire d'industrie - mise aussi sur l'innovation et développe une stratégie qui consiste à monter en gamme en permanence, à se positionner sur le haut de la chaîne de valeur technologique et sur les filières d'avenir à forte valeur ajoutée, comme l'hydrogène vert ou les matériaux composites.

Sa large façade maritime, 132 Km de littoral, son île, ses vallées et rivières, la richesse des paysages et de la biodiversité conjugués à la vitalité associatives en font un territoire doté d'un cadre de vie de qualité pour ses habitants. Le territoire dispose d'une excellente image de marque grâce au Festival Interceltique de Lorient, ou au Pôle « Course au large », et attire une moyenne de 850 000 touristes à l'année.

Afin de guider l'action intercommunale à l'horizon 2030, Lorient Agglomération s'est dotée en novembre 2021 d'un Projet de Territoire structuré autour de 5 axes - Vivre ensemble, Rayonner, Transformer, Equilibrer et Coopérer – eux-mêmes déclinés en 15 enjeux stratégiques.

A cet égard, l'enjeu « Un territoire pour tous » comprend plusieurs objectifs en lien avec ceux du présent Contrat de Ville : « Promouvoir un habitat pour tous » ; « Accroître la mixité sociale et intergénérationnelle » ; « Développer l'offre de services à la population » ; « Faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif ».

La politique de la ville, pilotée par Lorient Agglomération en partenariat avec les communes de Lorient, Lanester, Hennebont et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, permettra également de répondre à l'objectif « Agir pour un territoire apaisé ».

2) A Lorient, Lanester et Hennebont : des quartiers à révéler

Fort de son histoire passée qui a façonné son identité, le territoire de Lorient Agglomération trouve son harmonie dans la cohésion sociale, le faire ensemble, la participation des habitants, la rencontre entre les habitants et l'ouverture aux autres et au monde.

Lanester et Lorient : des territoires ancrés dans la politique de la ville depuis ses prémices.

Historiquement, **Lanester et Lorient** constituent le noyau dur de la politique de la ville au regard de leurs données sociales. Depuis 1989, plusieurs dispositifs se sont succédés dans ces deux communes dont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) mis en œuvre de 2007 à 2014. Dans ce cadre, chaque ville disposait d'un budget propre pour établir sa programmation annuelle.

Dans le cadre de la réforme de la géographie prioritaire en juin 2014, la ville d'**Hennebont est devenue éligible à la politique de la ville** avec le quartier de Kennedy, Kergohic, Kerihouais qui a intégré la liste nationale des 1 300 quartiers prioritaires.

Sur le critère unique de revenu médian, le nouveau contrat de ville cible pour une durée de 6 ans 6 quartiers prioritaires sur l'agglomération :

- Enezeg, (Lanester)
- Keriou Ker, (Hennebont)
- Bois-du-château, (Lorient)
- Kerguillette-Petit Paradis-Saint Armel, (Lorient)
- Kervéanec Nord, (Lorient)
- Polygone - Frébault, (Lorient).

Deux nouveaux quartiers entrent dans la politique de la ville : Kennedy, Kergohic, Kerihouais à Hennebont, et « Kerguillette-Petit Paradis » à Lorient.

Le quartier de Kervéanec à Lorient n'est retenu que pour la partie nord, le Programme de Renouvellement Urbain ayant fait évoluer positivement le reste du quartier. Les quartiers Centre-ville/Kerfréhour à Lanester, et Bois du Château, Polygone-Frébault à Lorient sont retenus dans des configurations proches des précédents découpages.

3) Les actions de Lorient Agglomération sur le terrain des QPV

L'action de Lorient agglomération sur les quartiers de la politique de la ville se déploie en cohérence avec ses différentes compétences exercées.

a) Habitat

Au travers de l'écriture de son **Programme Local de l'Habitat 2024-2029**, Lorient Agglomération a traduit ses politiques locales de l'Habitat autour du défi collectif de pouvoir concevoir le projet de vie de tout habitant sur le territoire, avec comme fil rouge la sobriété : « *Habiter mieux, partout, pour tous et à prix juste* ».

Dans cette optique et à la lumière des enjeux identifiés, le PLH s'articule autour de **3 orientations et de 11 objectifs stratégiques**. Ces axes d'intervention expriment le souhait des élus de prendre en compte les besoins et attentes des habitants en matière de logement, et répondent à un triple enjeu : social, environnemental et économique, avec une ambition transversale : **la fluidification des parcours résidentiels**.

- **Un territoire équilibré** : Accompagner le développement équilibré de l'offre résidentielle en combinant préservation des ressources et qualité de vie.

Cette orientation vise à répondre aux besoins en logements actuels et futurs par une approche permettant de garantir un développement durable de l'habitat, prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Ainsi, l'action publique menée en faveur de l'habitat a vocation à porter, avant tout, sur l'enveloppe urbaine constituée et le parc de logements existant, en vue, notamment, d'une moindre consommation d'espace.

Ainsi, une place importante est donnée à la rénovation des parcs sociaux et privés, pour les rendre plus compétitifs sur le plan énergétique et améliorer la qualité de vie des résidents. L'effort sur les quartiers prioritaires et les aides mobilisables pour le parc privé seront maintenus. Une attention particulière sera portée aux copropriétés, avec un accompagnement des propriétaires bailleurs et occupants pour les inciter à améliorer leur bien.

Concernant le logement neuf, le PLH prévoit une production suffisamment importante pour répondre aux besoins du territoire, mais en adéquation avec les capacités des communes et la structuration du territoire portée par le SCoT, visant une meilleure articulation entre habitat, emploi et transport. Cet objectif s'inscrit, en outre, en cohérence avec le Projet de Territoire de Lorient Agglomération et un développement territorial équilibré, solidaire et écologique.

- **Un territoire de choix** : Diversifier l'offre de logements pour fluidifier les parcours résidentiels des ménages.

Cette orientation vise à soutenir le développement d'une offre diversifiée, abordable et correctement répartie, tant dans le champ du locatif que dans celui de l'accession à la propriété. Elle contribue ainsi au rapprochement entre l'offre et la demande de logements pour répondre au plus près aux besoins des ménages.

Même si des efforts récents ont été réalisés en matière de construction de logements sociaux et de rééquilibrage de l'offre sociale à l'échelle du territoire, la tension locative est croissante. De plus, au regard de l'évolution de la population, des modes de vie et de la précarisation, la gamme semble insuffisamment développée pour permettre aux ménages de poursuivre leur parcours résidentiel de manière choisie et non subie.

En ce sens, Lorient Agglomération soutient une production neuve volontariste de logements locatifs sociaux avec des principes de sobriété, de diversité de types de produits, tout en fournissant un effort particulier sur les petits logements, pour lesquels la demande est importante et l'offre rare. Concernant

le financement des logements, la priorité de loger les ménages aux revenus les plus modestes est confortée dans ce PLH, avec un objectif de production de 50% de PLAI. De plus, pour répondre aux profils des demandeurs, une part de logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS) sera possible dans les communes les plus tendues.

Par ailleurs, l'offre à destination des publics spécifiques a aussi vocation à être renforcée. Lorient Agglomération accompagnera les porteurs de projets pour le déploiement de nouvelles réponses adaptées (ex : résidences sociales pour les jeunes actifs, habitat social pour les personnes autonomes et semi-autonomes, etc.). Le développement d'une offre variée concourra à encourager les mobilités résidentielles et ainsi à fluidifier le marché.

En parallèle d'un travail sur l'offre et sa typologie, la fluidification des parcours résidentiels passe aussi par des réponses qualitatives et un accompagnement adapté et personnalisé des ménages dans leur projet de vie. A ce titre, des actions spécifiques sont proposées en direction des personnes en perte d'autonomie, des jeunes quel que soit leur statut, des ménages primo-accédants, etc.

- **Un territoire solidaire** : Accentuer l'inclusion et les coopérations.

Cette orientation stratégique vise à garantir un accès équitable à un logement abordable et de qualité pour tous, en particulier pour les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées. En mettant l'accent sur l'inclusion, elle permet également de renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, Lorient Agglomération a pour ambition de poursuivre la politique locale de l'habitat inclusive déjà engagée dans le précédent PLH, en matière de mixité sociale et de réponses aux besoins de publics spécifiques, pour rendre possible le parcours résidentiel.

Les actions du PLH dans ce domaine visent donc la solidarité envers les habitants qui ont des difficultés à se loger ou en situation de mal-logement. Cela passe par le développement d'une offre adaptée à leurs besoins, par des démarches d'accompagnement social et par une politique d'attribution et de peuplement du logement social favorisant la mixité sociale au sein du parc. Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et de l'Information du Demandeur constitue l'outil privilégié pour organiser une gestion partagée et transparente de la demande locative sociale.

De plus, les actions visant l'accès direct au logement et/ou le maintien dans le logement, engagées en partenariat avec l'État, dans le cadre du plan « Logement d'abord », sont confortées.

La question de la mixité sociale est également à prendre en compte au travers des opérations de renouvellement urbain qui permettent une diversification de l'offre et l'impulsion d'un changement d'image de certains quartiers.

Enfin, élément clé de cette orientation, la coopération implique un travail étroit avec les différents acteurs de l'Habitat et du Logement, tels que les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels, les associations spécialisées, les promoteurs immobiliers ou encore les habitants. Il convient ainsi de poursuivre la dynamique locale engagée et de consolider le maillage partenarial afin de créer un réseau fertile au profit des habitants.

Les ambitions fixées ont été traduites dans un programme opérationnel et transversal, composé de **28 actions**.

Outre les dispositifs de droit commun, une attention particulière est portée aux quartiers de la politique de la ville dans certains domaines et notamment dans l'accompagnement de la dynamique de renouvellement urbain en œuvre dans ces quartiers :

Soutien aux réhabilitations du parc social en Quartiers Prioritaires de la Ville :

- une subvention majorée à 7500 € par logement pour toute réhabilitation énergétique si le bâtiment gagne au moins 120kWep/m²/an quelle que soit son étiquette de départ ;
- Une nouvelle aide est créée de 1500 € par logement pour toute opération d'amélioration du cadre de vie pour les bâtiments en QPV (peinture dans les halls et cages d'escalier, confort acoustique, résidentialisation des abords du bâtiment, etc...) ou d'amélioration du confort du logement ou de

la santé dans le logement (travaux d'électricité, réfection des salles de bain incluant un remplacement des baignoires par des douches ou changement des sols des cuisines).

Au total, le budget spécifiquement dédié à ces opérations de réhabilitations et d'amélioration du cadre de vie en QPV est de **2 390 000 €**.

Par ailleurs, Lorient Agglomération accompagne financièrement les actions des Compagnons Bâtisseurs de Bretagne et notamment l'Auto-Réhabilitation Accompagnée, en particulier dans les QPV.

- **Accompagnement des projets de renouvellement urbain**

Les démolitions prévues dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain sont subventionnées, et la subvention est majorée pour les démolitions en QPV.

Lorient Agglomération assure également que les logements démolis seront reconstitués par une offre équivalente et adaptée à la demande, correspondant au besoin recensé dans la demande de logement social.

Le PLH prévoit également de favoriser la production de logement abordable dans les secteurs de renouvellement urbain avec un taux d'accession abordable permettant d'assurer une diversification de l'offre en logement.

- **Développement d'une offre de logements locatifs sociaux abordables**

Lorient Agglomération travaille avec les bailleurs sociaux pour proposer une offre accrue de logements sociaux abordables en dehors des QPV et que 25% de logements abordables hors QPV soient proposés aux ménages du 1^{er} quartile et 15% aux ménages du 2^e quartile.

- **Soutien à la mixité par la politique d'attribution et de peuplement du logement social**

Lorient Agglomération, à travers les objectifs d'attributions de logements hors et en QPV affichés dans sa Convention Intercommunale d'Attributions, et un suivi attentif des relogements effectués dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, encourage la mixité sociale dans les quartiers.

b) Mobilités

Sur la question des mobilités, les orientations de Lorient agglomération se déclinent également au bénéfice des populations des quartiers prioritaires :

- **Renforcement de l'offre de service en transport public**, en proposant des lignes régulières cadencées avec des amplitudes horaires adaptées aux besoins de mobilité des habitants ;
- **Application d'une politique tarifaire solidaire** pour permettre aux personnes à faible revenu de bénéficier de tarif adapté. Cette tarification solidaire, basée sur les QF, permet de proposer une tarification au plus juste en fonction des revenus ;
- **Développement des mobilités douces** en proposant plusieurs actions qui visent à développer la pratique du vélo, en particulier pour les déplacements pendulaires : mise en place d'ateliers d'auto-réparation de vélos, d'ateliers de remise en selle pour les adultes. Ces ateliers de « vélo école adulte » sont destinés aux adultes qui souhaitent réapprendre à faire du vélo ou reprendre confiance en eux sur deux-roues.
- **Développement du covoiturage**, avec l'application KAROS. En développement le covoiturage, Lorient Agglomération souhaite promouvoir une autre forme de déplacement alternatif à l'autosolisme, notamment dans les territoires plus ruraux, mais aussi pour les déplacements réalisés à des horaires où les transports en commun sont pas ou peu compétitifs (horaires en 3x8 notamment). Pour cela, Lorient Agglomération propose une application de mise en relation des automobilistes et des passagers, et apporte un soutien financier au déplacement réalisé.

c) Développement économique et insertion

Lorient Agglomération mobilise d'importants financements de droit commun en direction des structures d'accompagnement des personnes et des entreprises. Ainsi, l'Agglomération est le principal financeur de deux acteurs importants de l'accompagnement vers l'emploi et de la création d'entreprises : **la Mission Locale du pays de Lorient** - Réseau pour l'Emploi et l'**Audélor**.

- **La Mission locale du pays de Lorient – Réseau pour l'Emploi**

Créée à l'initiative des communes du bassin d'emploi, la Mission Locale du pays de Lorient – Réseau pour l'Emploi (ML) est une association financée par l'État, le Fonds Social Européen, la Région Bretagne, le Conseil Départemental, Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO). Pour décliner ses missions, elle mobilise un grand nombre de partenaires : entreprises, France Travail, organismes de formation, services sociaux, associations, professionnels de santé, du logement...

La ML met en œuvre un programme d'actions au bénéfice des jeunes de moins de 26 ans non scolarisés à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un soutien ou tout simplement d'un conseil. A ce titre, l'association porte une attention particulière aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Elle s'appuie ainsi sur des antennes situées au cœur des quartiers à Lorient, Lanester et Hennebont.

Ainsi en 2022, la Mission locale a accompagné 460 jeunes issus des QPV de Lorient et 124 s'y sont inscrits pour la première fois, 79 (+22) étaient issus du QPV de Lanester et 40 (+9) d'Hennebont. 82% ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie ; 351 ont ainsi suivi un Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), dont 74 en Garantie Jeunes. A l'issue 37% sont entrés en emploi et 27% en formation ou alternance.

A titre d'exemple, depuis cette année, la ML développe et anime une plateforme emploi-formation (numérique et physique) financée par Lorient Agglomération dont l'objet premier est de créer un réseau de partenaires pour ceux qui n'en ont pas. Ce nouveau guichet unique offrira un accès spécifique pour tous les besoins des habitants, notamment des jeunes, allant du stage de 3ème à l'entrée au premier emploi.

La ML met, également, en œuvre les clauses d'insertion dans les marchés publics attribués par notre Établissement. Récemment doté d'un Schéma de l'achat responsable, Lorient Agglomération souhaite utiliser encore plus fortement la commande publique pour développer l'économie, l'emploi et l'insertion sur son territoire. Par ailleurs, Lorient Agglomération porte en régie un chantier d'insertion d'une dizaine de personnes pour l'entretien des espaces verts.

- **L'Agence d'urbanisme et de développement économique du pays de Lorient-Quimperlé (Audélor)**

Agence d'urbanisme, Agence de développement économique et Technopole, l'association Audélor est l'outil du développement territorial du pays de Lorient-Quimperlé. Au service des entreprises et des collectivités territoriales l'agence a pour objet la réalisation et le suivi de programme d'études pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

A ce titre, Audélor accompagne les entreprises en création et en développement, anime les filières présentes sur le territoire, participe à construction et à l'amélioration de l'offre territoriale au travers de labels, assure un rôle de veille sur les besoins des entreprises et participe à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme (Scot).

Concernant les missions propres à la Technopôle, elles sont essentiellement liées à l'accompagnement des porteurs de projets dits « innovants », au développement des relations entre la communauté scientifique et le monde économique, l'animation et la mise en réseau des compétences dans une logique mise en avant des atouts tant économiques que scientifiques du territoire.

Audélor met par ailleurs 1,5 ETP à disposition de la **plateforme Initiative Pays de Lorient** qui soutient les petits projets de création, reprise d'entreprises sur le territoire par des prêts d'honneur.

En parallèle au soutien financier à l'Audélor, Lorient Agglomération accompagne d'autres structures d'accompagnement ou de financement de porteurs de projet. C'est notamment le cas pour l'accompagnement financier de **l'ADIE**, (Association pour le droit à l'initiative économique) qui accompagne et soutient financièrement les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité.

- **Filières porteuses**

Lorient agglomération accompagne également, en lien avec Audélor et l'Université Bretagne Sud (UBS), les **filières d'avenir du territoire**, notamment sur les **matériaux composites**, **l'hydrogène vert** et les industries **agro-alimentaires terre-mer**. Cette dynamique collective permet le développement d'emplois, qualifiés ou non. Partant du constat que certains restent non pourvus, les efforts sont donc portés sur le rapprochement entre demandeurs d'emploi et offres non pourvues, ainsi que sur les formations permettant l'accès à ces métiers. C'est d'ailleurs l'un des trois piliers de la candidature du territoire à Territoire d'Industrie qui a été retenue par l'Etat en 2023.

A titre d'exemple et dans le cadre de cette labélisation « Territoire d'Industrie », une réflexion est lancée pour la constitution d'une école de production sur les matériaux composites. S'adressant prioritairement aux « décrocheurs », cette formation ambitionne de former des jeunes issus des QPV et leur donner la possibilité de trouver un emploi local et pérenne.

- **Pass commerce et artisanat**

Depuis le 1er Janvier 2019 Lorient Agglomération propose un « Pass commerce et artisanat » aux porteurs de projet de son territoire qui concourt à dynamiser l'activité économique des TPE (commerce et artisanat) en accompagnant la modernisation de ces entreprises par :

- Un soutien à l'installation et au développement d'activité en centralité ;
- Un soutien aux investissements réduisant les impacts environnementaux ;
- Un soutien à la numérisation et à la digitalisation.

Cette aide directe au développement des petites structures commerciales et artisanales est complémentaire au cofinancement régional. Depuis sa création, Lorient Agglomération a soutenu plus d'une **centaine de projets** de création, reprise, développement. Depuis 2023, ce soutien est réservé aux entreprises situées dans les centralités et les QPV.

- **Soutien à l'ESS et à une alimentation locale**

L'Agglomération développe un soutien accru à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Outre la nomination d'un conseiller communautaire délégué à cette politique, un poste de chargé de mission a été créé et une enveloppe budgétaire est dédiée. Cette dernière est mobilisée notamment pour le financement du pôle ESS, qui accompagne les porteurs de projet, et pour des projets favorisant l'insertion. Cette dynamique favorise le lien entre les structures d'insertion et le tissu d'entreprises afin de faciliter l'accès des personnes en insertion vers un emploi pérenne.

Des projets sont également accompagnés et soutenus dans le cadre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation et du programme alimentaire territorial (PAT) pour une alimentation plus locale, plus saine et pour tous. Dans ce cadre plusieurs projets se développent dans les QPV en lien avec les populations et les acteurs des quartiers.

- **Des actions spécifiques aux QPV**

Au-delà de ces politiques de droit commun, Lorient Agglomération mobilise une enveloppe budgétaire afin de soutenir des actions spécifiques dans les QPV, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel. C'est ainsi le cas du dispositif CitéLab qui vient développer l'entrepreneuriat dans les QPV.

Au total, une dizaine de projets sont soutenus. Cette enveloppe a été augmentée de 10K€ à 30K€ en 2024 et permettra par conséquent un appui renforcé aux actions spécifiques.

En ce qui concerne l'immobilier économique, dans le cadre de la réhabilitation ANRU du quartier de Bois du Château, l'ambition est de développer de l'immobilier économique permettant d'accueillir des activités portées par les habitants du quartier et plus largement de l'activité économique.

d) Chef de file de la rénovation urbaine

Lorient agglomération assure également le rôle de chef de file des actions de rénovation urbaine financée par l'ANRU sur le Territoire communautaire : le projet d'intérêt National de Bois du Château à Lorient et les projets d'intérêt régionaux de Kerfréhour-Chataigneraie à Lanester et de Kervénanec-Nord à Lorient.

Cette mission comporte les éléments suivants :

- Animation globale de la démarche de rénovation urbaine du territoire en lien avec l'ANRU et ses représentants locaux comme avec l'ensemble des partenaires et financeurs dont Action Logement.
- Pilotage des instances de suivi (Points d'étape et revues de projets) et formalisation de l'évolution de la convention (avenants et ajustements)
- Gestion des demandes et suivis des subventions en tant que porteur de projet.
- Accompagnement des communes et lien avec les politiques communautaires thématiques.

4) Lorient Agglomération : garant de la cohérence à l'échelle communautaire

Si les actions menées à l'échelle des quartiers sont de façon évidente de la responsabilité et de la compétence des communes, elles ont tout à gagner à s'inscrire de façon cohérente dans les politiques communautaires et dans le projet de développement porté à l'échelle communautaire. Il est également nécessaire que les politiques communautaires tiennent compte des spécificités des quartiers prioritaires.

A cet effet, Lorient Agglomération se positionne en pilotage stratégique du Contrat de Ville et comme garant de sa bonne articulation avec les autres programmes développés à l'échelle communautaire : PLH, PDM, CTG,...

Par ailleurs, s'appuyant sur le caractère régulièrement innovant de la politique de la ville face à des situations qui peuvent être rencontrées en dehors des quartiers prioritaires, Lorient Agglomération s'appliquera à diffuser sur l'ensemble de ses communes membres les enseignements issus de la politique de la ville par la valorisation des méthodes et des partenaires de ces projets.

B) Ville de Lorient

Lorient avec ses **57 846 habitants** (selon les chiffres de l'INSEE en 2023) est la première ville du Morbihan en nombre d'habitant et la quatrième ville de Bretagne. Elle s'étend sur 17,5km². Elle fait partie de Lorient Agglomération, qui compte 211 053 habitants sur 25 communes, ainsi les lorientais représentent 27,7% de la population de l'agglomération.

Lorient c'est la ville aux six ports : port de pêche ; port de commerce ; construction navale, civile et militaire ; port de plaisance ; port de passagers ; pôle course au large.

La ville est reconnue pour ses activités de loisirs comme le nautisme, le football avec le Football Club de Lorient, le basketball avec le Cercle d'Éducation Physique Lorient Breizh Basket ou encore avec le Festival Interceltique de Lorient.

Au sein de la population lorientaise, 19,4% ont moins de 20 ans, tandis qu'ils sont 26% à avoir 65 ans ou plus (INSEE – 2020). Les familles monoparentales représentent 22,8% de l'ensemble des familles (Insee - 2020). 69,1% des lorientais sont actifs, parmi eux, 57,2% sont en emploi et 11,9% au chômage. Dans les inactifs (30,9%), nous comptons 12,6% d'élèves/étudiants/stagiaires non rémunérés. En 2021, Lorient a accueilli 7000 étudiants. Concernant le revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation, il est de 20 010€ (Insee - 2020) sur Lorient. Le taux de pauvreté est de 20,9% (PLATOSS – 2029).

Lorient est le premier pôle d'emploi du pays de Lorient, avec 15 000 emplois dans le centre-ville. Le taux de chômage à Lorient est de 6,1% au 3^{ème} trimestre 2023 (Pôle Emploi – 2023). Concernant les jeunes de moins de 26 ans accompagnés par Mission Locale en 2022, ils sont 2 095 sur Lorient dont 460 issus de quartiers prioritaires, parmi eux, 739 sont des nouveaux inscrits, dont 124 issus de quartiers prioritaires.

Ville reconstruite après-guerre, Lorient compte aujourd'hui 36 487 logements (INSEE – 2020), dont près de 8 855 sont des logements sociaux, soit 24,27%.

Lorient est une ville avec de grands projets urbains, répondant à la volonté de l'équipe municipale de donner aux habitants la fierté d'habiter Lorient en leur permettant de construire leur projet de vie dans leur ville et de faire rayonner le territoire. Ainsi le quartier de Bodelio mêlera grands espaces paysagers et quartier habité avec la construction de 700 logements dont 50 logements sociaux créés par Morbihan Habitat. Le quartier de la Gare change également dans le cadre du projet « Quartier Lorient Odyssée » qui voit la création de 500 logements dont un quart seront des logements sociaux.

D'ailleurs depuis 2006, Lorient a reçu le label « Ville d'art et d'histoire » pour ses actions de valorisation du patrimoine. Cette labellisation a également été décernée pour la sensibilisation qui est faite suite à la reconstruction de la ville avec une architecture typique des années 50.

Concernant la partie secteur économique, les halles de Merville vont connaître un grand projet de rénovation avec la création de halles provisoires.

Les élus lorientais souhaitent mettre au cœur de leur action l'éducation, avec la mise en œuvre du Plan Ambition Écoles 2035. La ville développe également son offre culturelle et patrimoniale. Une attention particulière est portée en direction des familles, des jeunes et des personnes fragiles ou vulnérables. En ce début d'année 2024, le CCAS a ainsi mis en place son projet social se basant sur 3 axes de travail : lutter contre la pauvreté et la précarité des lorientais, favoriser l'accompagnement et l'insertion sociale des plus vulnérables, et faire de Lorient une ville inclusive pour les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap.

Un autre objectif politique majeur est le vivre-ensemble afin de garantir la convivialité, la solidarité et la bienveillance des Lorientais, et ce à travers les différentes actions de proximité auprès des habitants, les rencontres dans les quartiers, la mise en place des Conseils Citoyens de Quartier, qui sont « des espaces d'échanges et de dialogue entre les habitants et les élus. Les conseillers prennent ainsi une part active à la vie de leur quartier, de leur ville, pour s'investir dans les projets, participer à des réunions, des ateliers

thématiques, des balades sur le terrain... »⁶. Depuis 2022, « Lorient a créé un budget participatif qui permettra aux citoyens lorientais, de proposer, puis de choisir des projets d'investissement d'intérêt général mais aussi d'impliquer les habitants dans les politiques publiques et de renforcer leurs connaissances sur le fonctionnement, les compétences et possibilités d'action de la Ville. »⁷

Parmi les autres priorités politiques du mandat, nous avons la transition écologique en favorisant la végétalisation, la piétonnisation et les mobilités douces

La ville est labellisé « Talent du vélo pédagogie » donné en 2018 pour son école du vélo mis en place depuis 2013. Elle est également labellisée Ville-Santé parmi le réseau français des Villes-Santé de l'OMS depuis 1989, ce qui lui donne objectif en termes de santé.

La tranquillité publique est aussi un enjeu majeur avec le déploiement de moyens de sécurité.

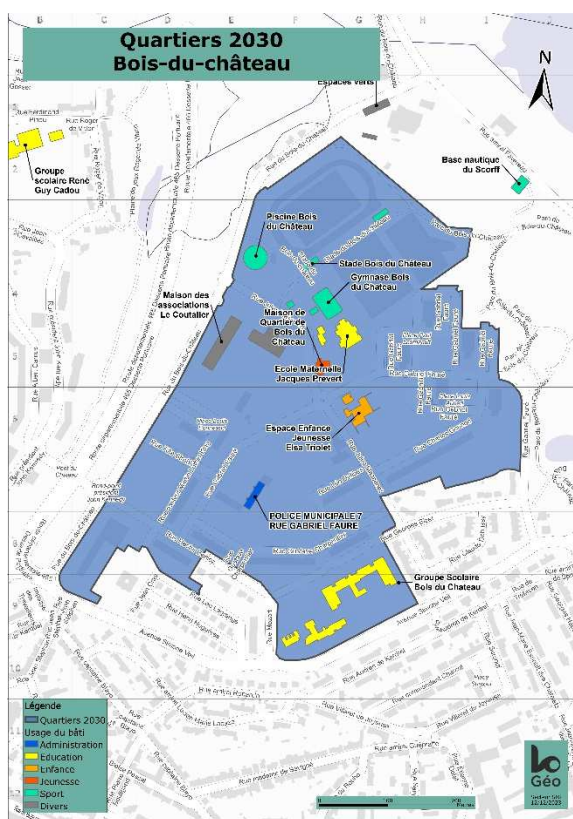
Depuis 1975, Lorient fait partie des différents dispositifs de la politique de la ville, avec en premier lieu « Habitat et Vie Sociale » sur le quartier de Kervénanec. Par la suite, c'est le quartier de Quai de Rohan en 1988 qui a participé au dispositif « Développement social de quartier », qui donne une place tout aussi centrale à la participation des habitants qu'à la dimension urbaine. De 1994 à 2006, deux contrats de ville ont été mis en place à Lorient et Lanester, ces nouveaux contrats permettent d'agir sur la thématique de l'emploi en inter-quartier. Entre 2007 et 2009 et reconduits jusqu'en 2014, c'est le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui va être mis en place sur trois quartiers lorientais : Bois-du-Château, Kervénanec et Frébault. A partir de 2015, c'est de nouveau le dispositif du contrat de ville qui est utilisé pour agir sur les quartiers prioritaires, dans le cadre de ce contrat, 4 quartiers prioritaires avaient été identifiés : Bois-du-Château, Kervénanec, Kerguillette-Petit paradis et Polygone-Frébault.

Suite à un décret publié le 29 décembre 2023, la cartographie des quartiers prioritaires a été actualisée, et a vu l'ajout du secteur de Saint-Armel au quartier de Kerguillette-Petit Paradis.

⁶ Source : https://www.lorient.bzh/ccq?no_cache=1

⁷ Source : https://www.lorient.bzh/vie-municipale/proximite/budget-participatif?no_cache=1

1) Bois-du-Château



Bois-Du-Château se situe au Nord-Est de la ville, c’est un grand quartier en bordure de la pénétrante de Lorient, qui vit une importante transformation de son environnement.

Bois-Du-Château est un quartier très vert, de par son parc, le plus grand de Lorient, qui s’étend sur près de 10 hectares, où sont présents une aire de jeux pour enfant, un parcours de bosses, des agrès sportifs, un barbecue. Depuis septembre 2019, le parc accueille sur ses terres une micro-ferme urbaine. Quartier très équipé, il dispose de commerces (boulangerie, une épicerie, une boucherie...), d’équipements sportifs avec un stade, un gymnase, d’équipements culturels avec une salle culturelle de proximité au sein de l’école élémentaire, un centre social (avec la présence d’une conseillère en Économie Sociale et Familiale, d’assistantes sociales ainsi que des permanences de partenaires comme la Mission Locale, Défis, CitésLab, Agora Services, PIMMS, CIDFF et Boutique du droit), de nombreuses associations dans la nouvelle Maison des associations et la Maison du projet. La Maison du projet « est un espace d’information, de dialogue, de recueil des observations, remarques ou propositions sur les différents aspects de l’opération urbaine et de la vie de quartier de manière générale. C’est également un lieu d’exposition, de travail et de convivialité pour le Conseil citoyen du quartier »⁸. En matière d’enfance et d’éducation, le quartier dispose de trois écoles, d’un multi-accueil et d’un Lieu d’Accueil Enfants Parents.

Bois du château est un quartier qui présente des fragilités, notamment par un taux de pauvreté en augmentation par rapport à 2015 et une progression des emplois précaires⁹.

En avril 2015, l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le quartier de Bois du Château en intérêt national au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

⁸ Source : https://www.lorient.bzh/boisduchateau/la-maison-du-projet?sword_list%5B0%5D=marches&cHash=f8622a07b4ccfc1d0d5d1c2f830823a4

⁹ Source : Bilan de l’évaluation de TechnéCité

Taux de pauvreté monétaire : +4,4 points entre 2015 et 2019

Part des emplois précaires : +10,7 points entre 2010 et 2017

Le projet prend en compte à la fois les problématiques urbaines de ce quartier et ses rapports avec le reste de la ville et de l'agglomération, les enjeux de performance environnementale, de diversification de l'habitat et des activités, et d'attractivité.

En quelques chiffres : 500 démolitions, 350 réhabilitations lourdes, 800 logements neufs, de nouvelles activités et des équipements publics rénovés. Un projet de plus de 250 millions d'euros bénéficiant de 36,7 millions d'euros de subventions ANRU.

Ce projet permettra de faire du lien avec la ville, en confortant son attractivité, avec un quartier plus résidentiel, avec de la mixité sociale.

Bois du Château a par ailleurs été retenu dans le cadre de la démarche "Quartiers résilients" par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) : il fait partie des 50 quartiers en France qui pourront bénéficier d'un appui renforcé avec des financements dédiés et un accompagnement en ingénierie¹⁰. Cet accompagnement permet de renforcer la résilience des quartiers en renouvellement urbain en travaillant par exemple sur le traitement des îlots de chaleur urbain, la gestion du cycle de l'eau, la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, la promotion de l'économie circulaire... (ANRU.fr)

Les acteurs sur le quartier :

- Maison du projet + permanence de la Réussite Educative
- Bailleur social : Morbihan Habitat
- Centre social : Maison de quartier
- Conseil citoyen
- Maison des associations
- Espace Enfance Jeunesse Elsa Triolet
- Ecoles maternelles Jacques Prévert et Marcel Pagnol
- Groupe scolaire Bois du château
- Espace culturel le CITY
- Prévention spécialisée
- Mission locale
- Optimis'm
- Pimms
- DEFIS
- Boutique de droit
- Cidff
- Lorient Hand ball
- Etc.

¹⁰ Source : www.lorient.bzh

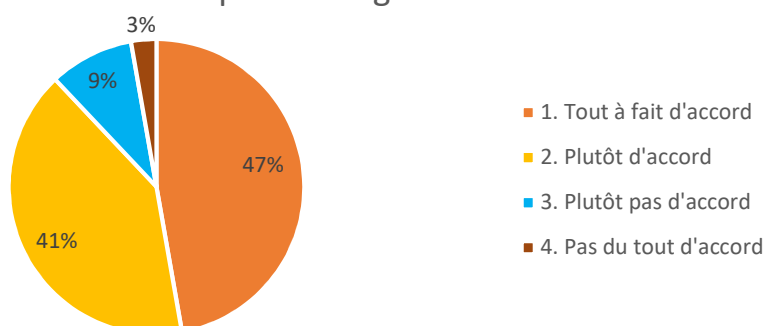
Un quartier avec ses forces et ses faiblesses¹¹ :

- Forces :
 - o Richesse sociale et culturelle
 - o Dynamique des habitants
 - o Quartier avec de la ressource avec de nombreux acteurs
 - o Environnement avec nombreux espaces verts
- Faiblesses :
 - o Manque de mixité sociale
 - o Précarité des habitants
 - o Image du quartier
 - o Identification des nombreux acteurs

Les chiffres clés du quartier¹² :

- Population :
 - o Nombre d'habitants : 2506
 - o Moins de 25 ans : 47,7% (contre 29,1% pour la ville)
 - o Plus de 60 ans : 12,5% (contre 27,9% pour la ville)
 - o Personnes avec une nationalité étrangère : 31,1%
 - o Ménage de plus de 6 personnes : 10,3% (contre 1% pour la ville)
- Revenus :
 - o Revenu médian disponible mensuel des ménages par unité de consommation : 970€ (contre 1620€ pour la ville)
- Emploi :
 - o Taux d'emploi des 15 – 64 ans : 31,6% (contre 56,1%)
 - o Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 271 soit 10,8% (contre 10,9% pour la ville)
- Education :
 - o Taux de retard en 3^{ème} : 30,6% (contre 14,1% pour la ville)
 - o Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 31,5% (contre 17,2% pour la ville)
- Cadre de vie :
 - o Part de logements sociaux sur le quartier : 85,9%
 - o Attachement au quartier¹³ :

Graphique 1 : Je suis attachée à mon quartier, en pourcentage



- o Bon-vivre dans le quartier¹⁴ :

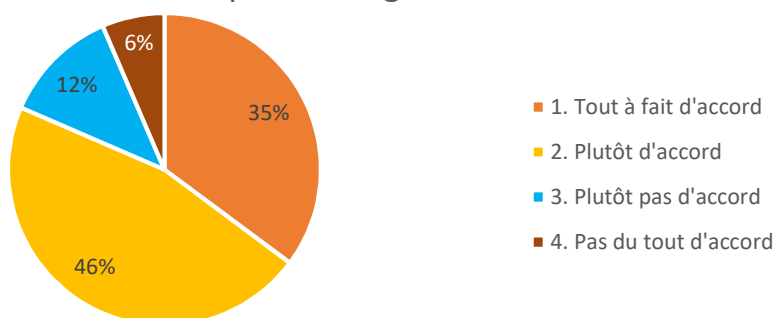
¹¹ Issus des ateliers thématiques organisés par la ville de Lorient en octobre 2023.

¹² Source : SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

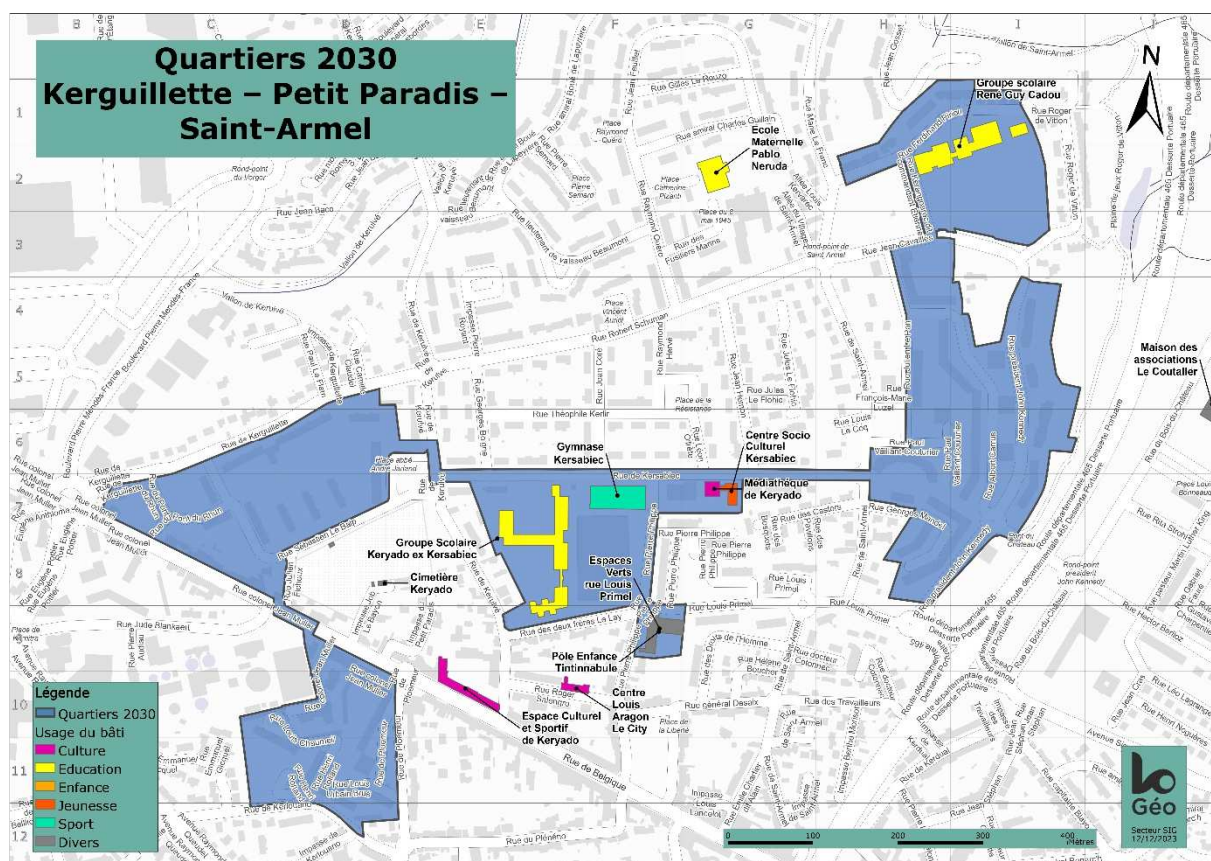
¹³ Source : Résultat du questionnaire passé auprès des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville en août 2023

¹⁴ Source : Résultat du questionnaire passé auprès des habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville en août 2023

Graphique 2 : Il fait bon-vivre dans mon quartier,
en pourcentage



2) Kerguillette – Petit Paradis – Saint Armel



Ce quartier prioritaire de la ville situé au Nord-Ouest de Lorient, est un regroupement de plusieurs secteurs : Kerguillette, Petit Paradis et Saint Armel. Dans le cadre de la révision de la géographie prioritaire, le secteur Saint Armel a intégré en 2024 le quartier prioritaire de la ville.

Le quartier dispose de plusieurs équipements, notamment le gymnase et le stade de Kersabiec qui ont été rénovés en 2021. Le quartier a également une médiathèque située à côté du Centre social et culturel de Keryado. Le Centre social participe au vivre-ensemble de l'ensemble du quartier en proposant diverses animations aux habitants. Il propose également des permanences de partenaires comme le PIMMS ou la Boutique du Droit. Un autre acteur associatif, la Radio 162, se situe au cœur de Petit Paradis et propose notamment des ateliers d'initiation à la Radio. Le quartier dispose de deux groupes scolaires et d'un pôle enfance. A proximité du quartier se trouvent également, la salle culturelle Le City, l'espace sportif et culturel de Keryado, de nombreux commerces avec deux centres commerciaux et la zone d'activité de Kerulvé.

Concernant plus particulièrement les habitants de Kerguillette et Petit Paradis, nous notons, tout comme dans d'autres quartiers prioritaires de Lorient, que le taux de pauvreté monétaire et les emplois précaires sont en augmentation¹⁵. Ce sont également des quartiers où les acteurs ont des difficultés à capter les habitants et plus particulièrement les adultes.

Ces deux mêmes quartiers ont connu une rénovation des logements, en 2008 pour Kerguillette et en 2019-2021 pour Petit Paradis. Actuellement, un projet coconstruit avec les habitants et les partenaires

¹⁵ Source : Bilan de l'évaluation par TechnéCité
Taux de pauvreté monétaire : +2,4 points entre 2015 et 2019
Emplois précaires : +15,6% entre 2010 et 2017

du quartier pour la rénovation des équipements sportifs et de loisirs sur Kerguillette est en cours de réalisation.

Les acteurs sur le quartier :

- Bailleurs sociaux : Morbihan Habitat + LB Habitat + Espacil
- Centre social : Centre social et culturel de Keryado
- Conseil citoyen
- Foyer Laïque de Keryado (FLK)
- Médiathèque de Keryado
- Groupe scolaire Keryado
- Pôle enfance Tintinnabule
- Groupe scolaire René Guy Cadou
- RADIO 162
- PIMMS
- Les compagnons bâtisseurs
- Etc.

Kerguillette / Petit Paradis, un quartier avec ses forces et ses faiblesses¹⁶ :

- Forces :
 - o Dynamique partenariale sur des projets comme pour Arpentage
 - o Implication des partenaires et des bailleurs
 - o Espaces extérieurs
- Faiblesses :
 - o Repli des habitants avec une difficulté à mobiliser les parents
 - o Quartier enclavé
 - o Pas d'identité de quartier

St Armel un quartier avec ses forces et ses faiblesses¹⁷ :

- Forces :
 - o Investissement des habitants dans leur quartier
 - o A proximité d'une zone d'activité
 - o 2 centres sociaux à proximité
- Faiblesses :
 - o Pas d'infrastructure sur le quartier
 - o Plusieurs bailleurs
 - o Enclavée entre Kerguillette et Bois du Château
 - o Dynamique récente qui est fragile

Les chiffres clés pour Kerguillette – Petit Paradis¹⁸ :

- Population :
 - o Nombre d'habitants : 1304
 - o Moins de 25 ans : 38% (contre 29,1% pour la ville)
 - o Plus de 60 ans : 16,2% (contre 27,9% pour la ville)
- Revenus :
 - o Revenu médian disponible mensuel des ménages par unité de consommation : 1110€ (contre 1620€ pour la ville)
- Emploi :
 - o Taux d'emploi des 15–64 ans : 38,7% (contre 56,1% pour la ville)
 - o Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 207 soit 15,9% (contre 10,9% pour la ville)
- Education :
 - o Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 46,5% (contre 17,2% pour la ville)
- Cadre de vie :
 - o Part de logements sociaux sur le quartier : 95%

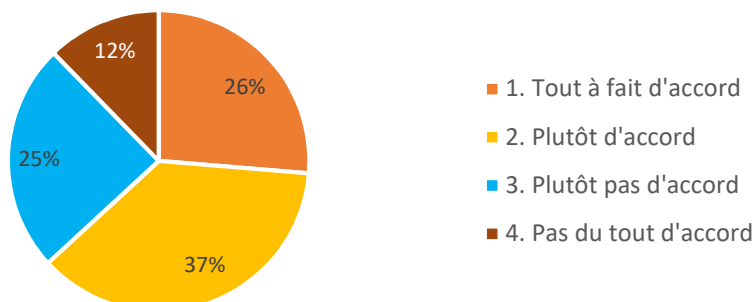
¹⁶ Issus des ateliers thématiques organisés par la ville de Lorient en octobre 2023.

¹⁷ Issus des ateliers thématiques organisés par la ville de Lorient en octobre 2023.

¹⁸ Source : SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

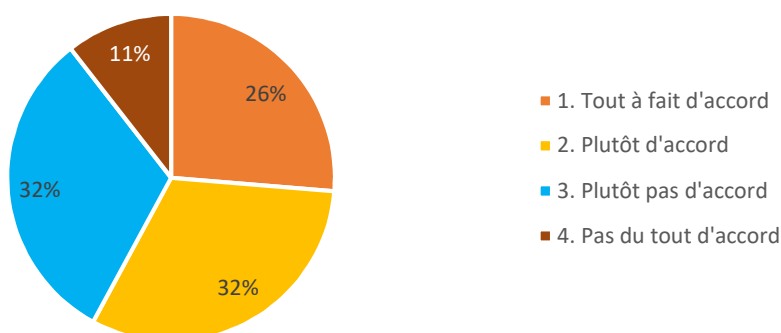
- Attachement au quartier¹⁹ :

Graphique 1 : Je suis attachée à mon quartier, en pourcentage



- Bon-vivre dans le quartier²⁰ :

Graphique 2 : Il fait bon-vivre dans mon quartier, en pourcentage

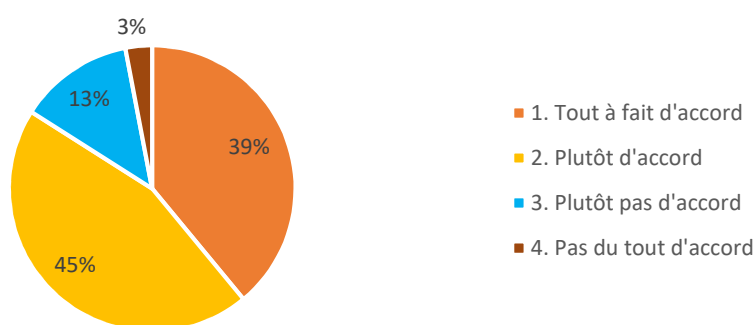


Chiffres clés St Armel²¹ :

- Cadre de vie :

- Attachement au quartier :

Graphique 1 : Je suis attachée à mon quartier, en pourcentage



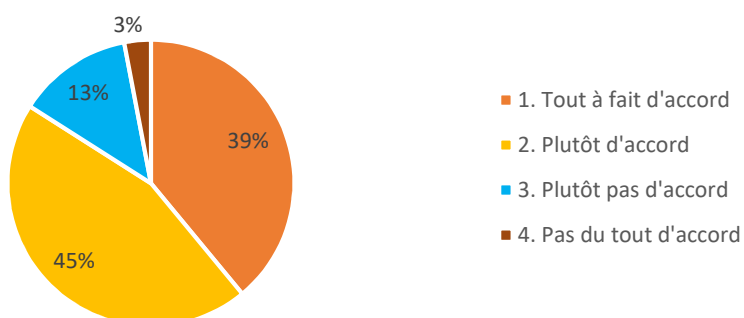
- Bon-vivre dans le quartier :

¹⁹ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

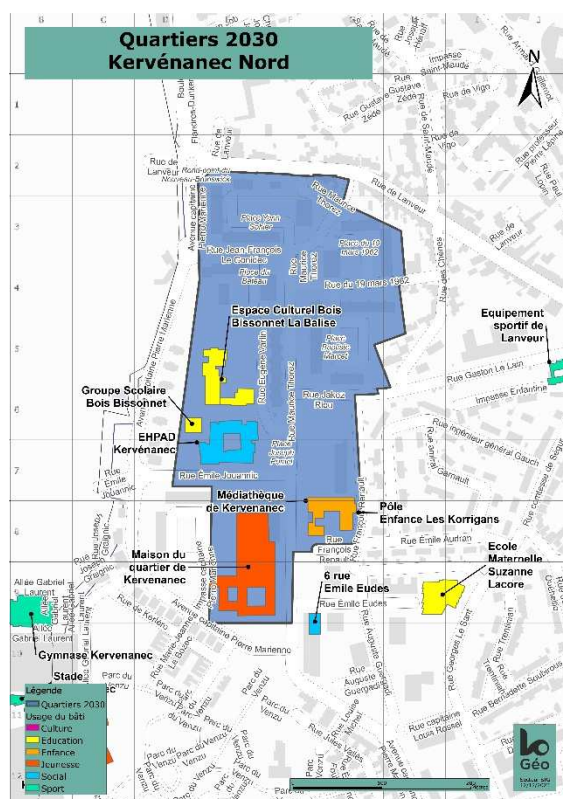
²⁰ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

²¹ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

Graphique 2 : Il fait bon-vivre dans mon quartier,
en pourcentage



3) Kervénanec Nord



Kervénanec, un quartier situé au Sud-Ouest de Lorient, avec une forte identité où les habitants ont un fort historique de participation.

Kervénanec dispose d'un espace vert « Le parc du Venzu » en proximité directe et refait en 2012 avec la participation des habitants. C'est un quartier dynamique avec une place « centrale » sur laquelle se trouvent de nombreux services. Du point de vue des commerces, le quartier dispose d'un centre commercial composé d'un supermarché discount, d'une boulangerie, d'une banque, de la Poste, d'un coiffeur, d'une boutique permettant d'apprendre l'entrepreneuriat et d'une pharmacie. Du côté des infrastructures publiques municipales, il y a une bibliothèque, un stade et un gymnase. Plusieurs structures de l'enfance sont sur le quartier ou à proximité avec une école, un Pôle enfance et une crèche parentale associative. La Balise fabrique artistique et culturelle au cœur du quartier partage le parvis de l'école. La maison pour tous propose diverses activités et permanences de partenaires, notamment de la Mission Locale et de la Maison du projet. Concernant la santé, Kervénanec dispose d'un centre médico-social.

Le quartier souffre à nouveau, suite à des événements en 2023, d'une mauvaise image qui vient jouer sur le sentiment d'insécurité sur le quartier.

Après les secteurs centre et sud dans les années 2000, Kervénanec s'apprête à s'ouvrir vers le nord. En effet, le quartier a été reconnu d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain).

Sont programmées de nouvelles constructions, des réhabilitations et des interventions sur l'espace public, place Yann Sohier notamment.

Un projet de plus de près de 40 millions d'euros bénéficiant de 7 millions d'euros de subventions ANRU.

Les acteurs sur le quartier :

- Maison du projet + Réussite éducative + CCAS
- Bailleur social : Morbihan Habitat + LB Habitat + Espacil
- Centre social : Maison pour tous
- Conseil citoyen
- Groupe scolaire Bois Bissonet
- Pôle enfance Les Korrigans
- Médiathèque de Kervénanec
- Espace culturel Bois Bissonet La Balise
- Crèche parentale salopette et à pâte à sel
- CMS
- PMI
- EHPAD
- Mission locale
- Folclo
- Association des commerçants
- CSF
- Boutique de droit
- Etc.

Un quartier avec ses forces et ses faiblesses²² :

- Forces :
 - o Sentiment d'appartenance au quartier
 - o Coopération entre les acteurs / dynamique partenariale
 - o Forte animation de quartier
- Faiblesses :
 - o Mauvaise image du quartier
 - o Sentiment d'insécurité
 - o Précarité des habitants du quartier

Les chiffres clés du quartier²³ :

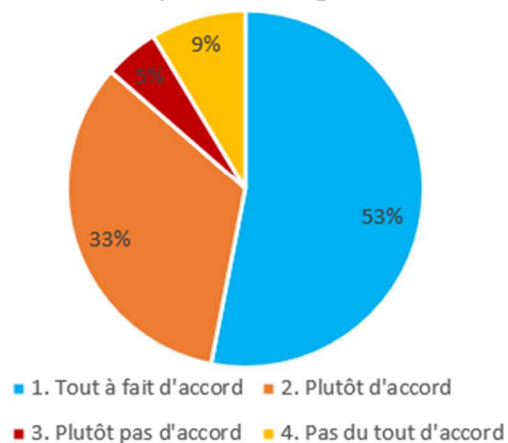
- Population :
 - o Nombre d'habitants : 1772
 - o Moins de 25 ans : 35,8% (contre 29,1% pour la ville)
 - o Plus de 60 ans : 19,2% (contre 27,9% pour la ville)
- Revenus :
 - o Revenu médian disponible mensuel des ménages par unité de consommation : 1170€ (contre 1620€ pour la ville)
 - o Nombre de foyers allocataires CAF : 711, soit 40,1% (contre 17421 soit 30,5% pour la ville)
- Emploi :
 - o Taux d'emploi des 15-64 ans : 43,3% (contre 56,1% pour la ville)
- Education :
 - o Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 28,2% (contre 17,2% pour la ville)
- Cadre de vie :
 - o Part de logements sociaux sur le quartier : 69,4%
 - o Attachement au quartier²⁴ :

²² Issus des ateliers thématiques organisés par la ville de Lorient en octobre 2023.

²³ Source : SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

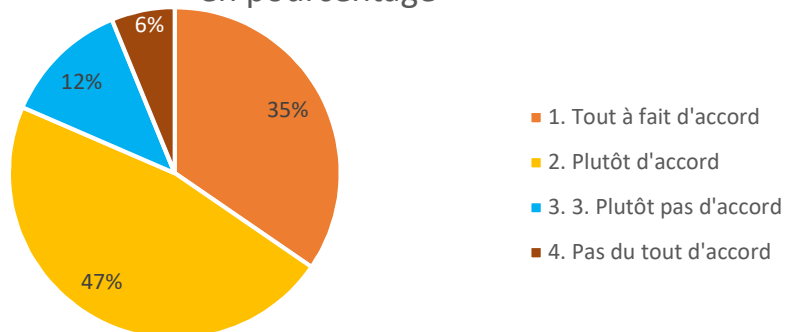
²⁴ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

Graphique 1 : Je suis attachée à mon quartier, en pourcentage



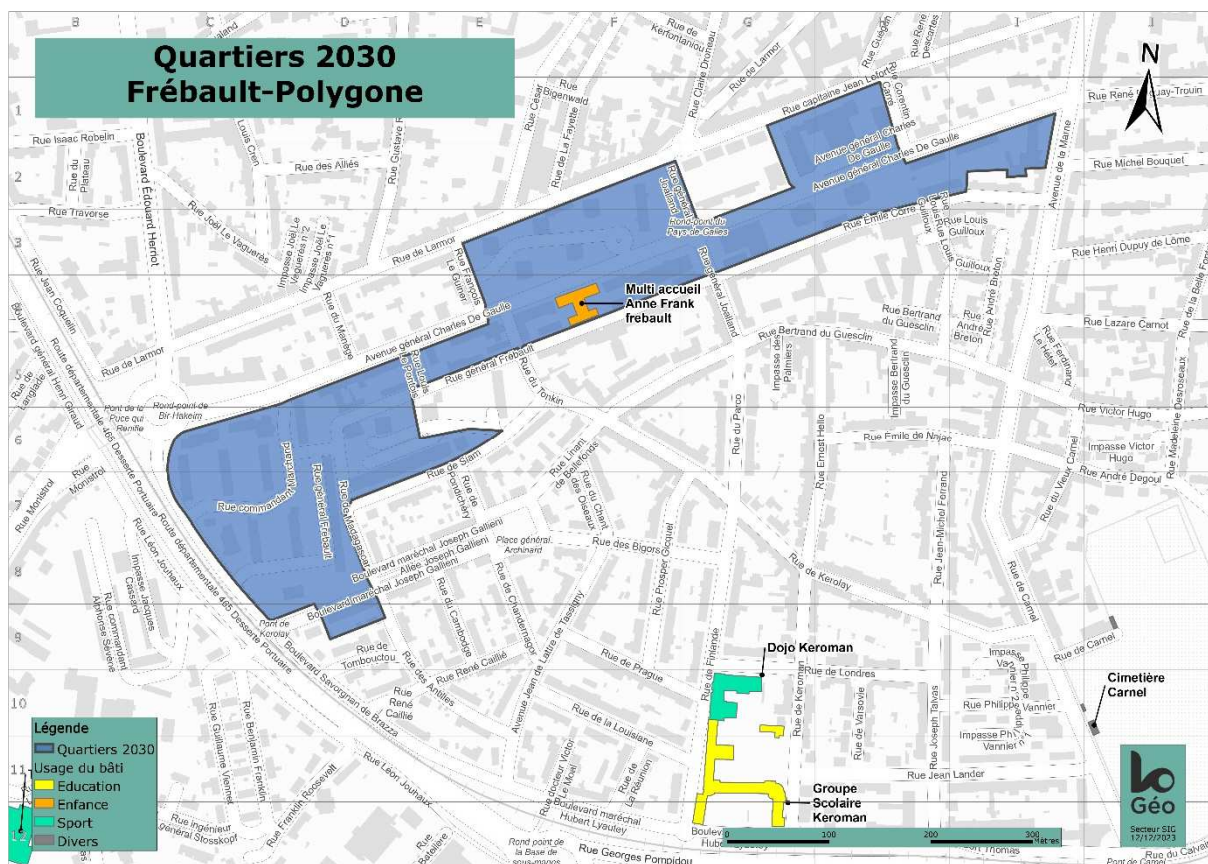
○ Bon-vivre dans le quartier²⁵ :

Graphique 2 : Il fait bon-vivre dans mon quartier, en pourcentage



²⁵ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

4) Polygone – Frébault



Polygone – Frébault un quartier du Sud de Lorient, situé proche du centre-ville facilitant l'accès de la population à divers services.

Polygone – Frébault dispose de quelques commerces, comme une boulangerie ou des services de restauration, sa proximité avec le centre-ville permet l'accès à de nombreux autres commerces comme les Halles de Merville. Le quartier dispose de peu d'équipements, avec un city stade et côté enfance, un multi-accueil. Installé depuis 1926 sur le quartier, le Patronage Laïque de Lorient, gère le Centre Social depuis 2011, financé par la CAF. Ce dernier propose diverses activités pour les habitants et gère notamment un jardin partagé. Plusieurs associations et institutions ont des permanences dans leurs locaux, comme SESAM ou la boutique du droit. A proximité du quartier, se trouve le centre médico-social Herriot.

Bien que la situation monétaire des habitants se soit améliorée ainsi que le nombre de demandeurs d'emploi, le taux de pauvreté a augmenté comparativement à 2015²⁶. C'est un quartier où la mobilisation des habitants est rendue difficile par le fort isolement et le turn-over des habitants, couplé à un sentiment d'insécurité.

Des projets pour favoriser l'utilisation de l'espace public et la création de services sont en cours sur le quartier.

Les acteurs sur le quartier :

- Bailleur social : Morbihan Habitat

²⁶ Source : Bilan de l'évaluation par TechnéCité
 Revenu médian : +705€ entre 2015 et 2019
 Nombre de demandeurs d'emploi : -6,7% entre 2016 et 2020
 Taux de pauvreté monétaire : +3 points entre 2015 et 2019

- Centre social : Patronage Laïque de Lorient
- Conseil citoyen
- Multi accueil Anne Frank
- Foyer de personnes âgées et jeunes travailleurs Le grand large
- Mission locale
- Etc.

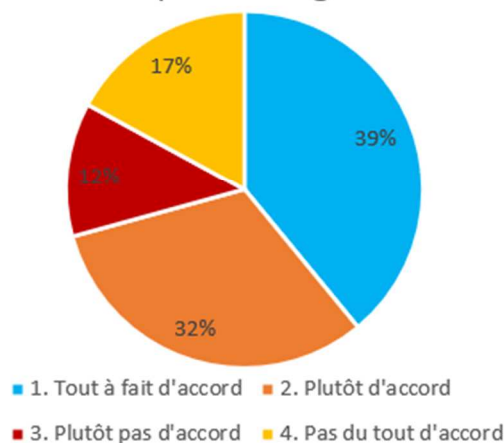
Un quartier avec ses forces et ses faiblesses²⁷ :

- Forces :
 - o Acteurs de l'action sociale sur le quartier
 - o Situation géographique : proche du centre-ville
 - o Amélioration du cadre de vie
- Faiblesses :
 - o Fracture entre Polygone / Frébault
 - o Précarité
 - o Turn-over de la population

Les chiffres clés du quartier²⁸ :

- Population :
 - o Nombre d'habitants : 1728
 - o Plus de 60 ans : 19% (contre 27,9% pour la ville)
 - o Ménage de 1 personne : 65,7% (contre 56,5 pour la ville)
- Revenus :
 - o Revenu médian disponible mensuel des ménages par unité de consommation : 1110€ (contre 1620€ pour la ville)
 - o Nombre de foyers allocataires CAF : 761, soit 44% (contre 17421 soit 30,5% pour la ville)
- Emploi :
 - o Taux d'emploi des 15-64 ans : 39,3% (contre 56,1% pour la ville)
 - o Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 279 soit 16,1% (contre 10,9% pour la ville)
- Education :
 - o Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi : 39,1% (contre 17,2% pour la ville)
- Cadre de vie :
 - o Part de logements sociaux sur le quartier : 79,9%
 - o Attachement au quartier²⁹ :

Graphique 1 : Je suis attachée à mon quartier, en pourcentage



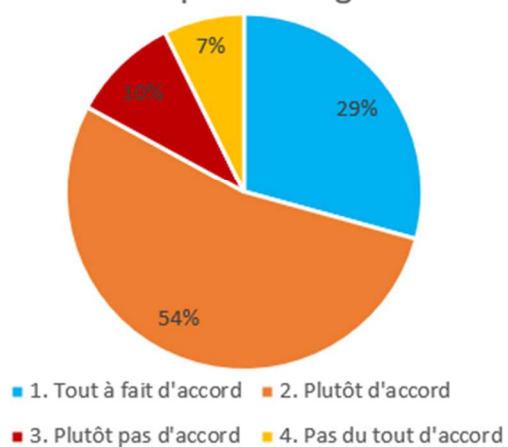
²⁷ Issus des ateliers thématiques organisés par la ville de Lorient en octobre 2023.

²⁸ Source : SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

²⁹ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

- Bon-vivre dans le quartier³⁰ :

Graphique 1 : Il fait bon vivre dans mon quartier,
en pourcentage



³⁰ Source : Résultat du questionnaire pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville

A) Ville de Lanester

1) Lanester

Lanester troisième ville du Morbihan, compte **23 026 habitants** (recensement 2021) soit + 931 habitants entre 2015 et 2021 (+ 4,2%).

L'histoire de la ville est liée à l'Arsenal, dont une grande partie de l'activité est établie rive gauche du Scorff sur le territoire communal, lequel dispose par ailleurs d'une forte attractivité économique à la faveur d'une douzaine de zones d'activités accueillant un grand nombre d'entreprises et d'emplois.

Son centre-ville, érigé à partir du milieu des années 80, a la particularité d'être majoritairement composé de logements sociaux. Le nouvel hôtel de ville y est inauguré en 1992. Sa structuration et son attractivité ont progressivement été renforcées par l'aménagement paysager du parc Nelson Mandela-Dulcie September, l'implantation de l'espace culturel et de loisir « Quai 9 » (avec salle de spectacles de 500 places et salles pour l'évènementiel privé, associatif...) et l'ouverture du Stud!o, structure dédiée à la jeunesse. Un centre social de 1600m² acquis en 2023 par la ville auprès de la CAF vient y déployer une offre renouvelée centrée sur la petite enfance et la famille, avec notamment un tiers-lieu, une ludothèque et le Relais Petite Enfance.

Lanester offre un niveau d'équipements municipaux ajusté aux besoins de la population : 12 écoles publiques, 3 centres de loisirs, 1 multi-accueil pour les jeunes enfants, 6 gymnases et 4 complexes sportifs, 3 city-stades dans les quartiers, 1 skate-park, 5 espaces culturels (Quai 9, médiathèque, conservatoire de musique et de danse, atelier d'arts plastiques, théâtre de plein air de Kerhervy), plus d'une vingtaine de sites accueillant les activités associatives dont quatre espaces de proximité (maisons de quartier). Plus de 150 associations sont répertoriées à Lanester.

Le parc locatif public compte 3176 logements soit 26% de l'ensemble du parc. 60% du parc social relèvent de Morbihan Habitat, 22% d'Espace Habitat. Ce parc est réparti sur une douzaine de résidences de 90 à 220 logements disséminées sur l'ensemble du territoire communal.

Le revenu médian à Lanester s'établit à 1664 € mensuels, soit moins que celui de Lorient Agglomération (1792 €), du Morbihan (1800 €) et de la France métropolitaine (1811 €).

Le taux de pauvreté monétaire, de 16%, est supérieur à celui de Lorient agglomération (12,8%), du Morbihan (11,2%) et de la France métropolitaine (14,6%).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire s'élevait à 1010 en 2022, soit un indice de chômage estimé à 10%.

L'évolution montre que Lanester a accueilli ces dernières années des ménages aux revenus plus élevés. Cependant, les catégories modestes restent encore bien représentées. Les écarts se creusent entre les strates économiques de la population.

2) Le quartier prioritaire Enezeg : une population plus jeune et plus fragilisée

Le nouveau quartier prioritaire « Enezeg » tracé à partir du précédent périmètre (Centre-Ville-Kerfrehour) est étendu aux résidences Fonlupt et Pasteur, gérées par le bailleur Morbihan Habitat, comptant respectivement 150 logements/263 habitants et 123 logements/274 habitants de plus que dans la précédente contractualisation. Quelques secteurs pavillonnaires restreints ont à l'inverse été extrait du périmètre. Sur cette nouvelle base, Enezeg totalise près de 1100 logements et approximativement 2700 habitants (12% de la population communale). Sept sous-quartiers le composent, avec chacun leurs spécificités.

Globalement, à l'échelle du QPV, la situation des habitants s'est plutôt améliorée, le revenu annuel médian passant de 10 600 € en 2014 à 14 800 € en 2020, évolution à relier à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi (-22% en quatre ans). Pour autant, la population y reste plus fragile qu'ailleurs, ainsi que l'attestent les données suivantes extraites de l'évaluation du Contrat de Ville conduite en 2022-2023 par le cabinet Techné Cité (n'intégrant pas Fonlupt et Pasteur):

Données générales

- 2231 habitants (10% de la population municipale)
- Part du logement social : 80% (environ 800 logements dont 436 Morbihan Habitat et 269 Espacil habitat)
- Part des locataires : 89,9% (ville 40,7%).

Caractéristiques des ménages

- Ménages monoparentaux : 35% (ville 28%)
- Part des femmes : 54,5% (ville 51,8%)
- Population étrangère : 13,4% (ville 4,6%)
- Ménages de personnes seules : 49% (ville 39%)

Données « ressources »

- Part Allocataires CAF mono-parents : 23% (ville 17%)
 - Part Allocataires CAF isolés : 56% (47%)
 - Revenu médian : 14 800 € (ville 20 200 €, agglo. 22 230 €)
 - Part des prestations sociales dans les ressources des ménages : 22,5% (ville 8%)
 - Taux de pauvreté monétaire (*) : 40,4% (ville 16%, Bretagne 11,2%, France 14,6%)
- (*) en-deçà de 60% du revenu médian

Données Emploi

- Taux d'emploi des 15/64 ans : 45% (ville 60%)
- Part des emplois précaires : 28,8% (ville 19,6%)
- Part des demandeurs d'emploi au RSA : 28, 5% (ville 17,2%)
- Nombre de DE : 302 en 2020 (- 22% sur 4 ans)

Données jeunesse

- Part des moins de 20 ans : 35% (Ville 28%) soit environ 780 enfants et jeunes
- Indice de jeunesse (- de 20 ans/+ de 60 ans) : 1,2 (ville 0,9)
- Part des NEETs : 31,1% (ville 22,8%, QPV Morbihan 28%)
- Taux de retard des collégiens en 3^{ème} : 33,3% (ville 15,2%)

Ces dernières données relatives aux jeunes du QPV peuvent être complétées par celles des bailleurs (Morbihan Habitat, Espacil Habitat, Aiguillon) issues de leurs enquêtes sociales conduites en 2022 auprès des locataires :

Morbihan Habitat	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	TOTAL
Kesler-D.	31	54	50	48	183
Kerfrehour	12	24	23	16	75
Centre-ville	8	13	13	19	53
Pasteur	16	25	37	35	113
Fonlupt	18	36	34	38	126
ESPACIL	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	TOTAL
QPV	25	41	54	53	173
AIGUILLON	0-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	TOTAL
Résidence Teste	12	13	20	26	71

Parmi ces 794 jeunes de moins de 20 ans recensés en QPV par ces trois bailleurs, nombreux sont les mineurs en situation de « vulnérabilité » (indice établi par l'INSEE basé sur l'addition de plusieurs fragilités telles que : parents ne travaillant pas, contrats précaires, bas niveaux de formation, ménage monoparental, résidence en logement social, sur-occupation...). Le diagnostic réalisé pour le PEDT 2024-2026 fait état à Lanester de 734 jeunes vulnérables (15% des moins de 18 ans, 18,5% des 6-10 ans contre 7,5% pour le Morbihan).

Diagnostic de sante du QPV

Partenaire du volet « santé » du contrat de ville », l'ARS a, en 2022/2023, réalisé une étude approfondie concernant les habitants du QPV Centre-ville- Kerfrehour. Il en ressort les éléments suivants, particulièrement éclairants sur les écarts défavorables persistants:

- 3809 personnes affiliées au régime général, 3068 déclarant un médecin traitant
- Part des bénéficiaires de la C2S : 20,37% (ville 7,41%, France 10,26%)
- AAH : 104 personnes en QPV sur 588 à Lanester (18%)
- ALD : 20,2% de la population du QPV (17,4% Lanester hors QPV)
- 798 allocataires d'au moins 1 prestation CAF couvrant 1575 personnes (70%, contre 51% à Lanester)
- 567 bénéficiaires d'une aide au logement (71% de bénéficiaires contre 50% à Lanester)

Santé mentale des adultes du quartier :

- Prises en charge par le CMP de Lorient en 2021: 64 habitants du QPV sur 400 Lanester (16% soit 6 points de plus que la part que représente le QPV dans la population communale).
- Hospitalisation complète EPSM Charcot : habitants du QPV surreprésentés (6 points de +)
- Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) : part QPV = 23% de la file active de Lanester
- Urgences psychiatrique (hôpital du Scorff) : 41 habitants du QPV sur 214 Lanester (20% de la file active) ; Surreprésentation de près de 10 points par rapport à la population communale.

Santé mentale des enfants et adolescents du quartier :

- Prises en charge CPEA : 18 enfants du QPV sur 84 Lanester soit 21,4% de la file active (11 points d'écart par rapport à la part que représente le QPV dans la population communale).
- Maison des Adolescents : 15 sur 98 (écart défavorable de 5 points).

Suite aux confinements, une diminution des activités physiques chez les enfants et adolescents a été constatée en même temps qu'un usage excessif des écrans pour un nombre grandissant, entraînant troubles du sommeil et de la concentration.

Santé mentale des personnes âgées du quartier :

EMPSA (équipe mobile psychiatrie du sujet âgé) : 17 sur 87 (19,5% soit écart défavorable de 9 points).

Addictologie :

¼ des patients pris en charge au service addictologie du Scorff résident le QPV (12 sur 47 – Ecart défavorable de 15 points) – Problématique d'alcool dans 92% des cas.

A RETENIR DE L'ETUDE SANTE DE L'ARS

- Des dispositifs de protection sociale beaucoup plus mobilisés en QPV que sur le reste de la commune
- Des prises en charge institutionnelles relatives à des problèmes de santé notablement supérieures en QPV que dans le reste de la commune.
- Surreprésentation des habitants du QPV dans les dispositifs de prise en charge en santé mentale et addictologie
- Les plus précaires sont plus fragiles face au problème de santé mentale

EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DU QPV ENEZEG:

Le QPV Enezeg dispose des équipements suivants :

- Enseignement : 1 groupe scolaire maternelle et primaire (Joliot-Curie, 158 élèves en septembre 2023 soit – 13 élèves), 1 collège avec SEGPA (Jean-Lurçat, 362 élèves, soit – 13 élèves), 1 lycée avec enseignement supérieur (Jean Macé, 745 élèves)
- Sport : 3 salles de sport/gymnases (Jean Zay, Léo Lagrange, Coubertin), 1 city-stade
- Culture : 1 médiathèque (Elsa Triolet), doté d'un auditorium de 82 places, 1 théâtre (Deux Rivières, à l'interne du lycée)
- Citoyenneté : 1 maison de la Vie Associative et Citoyenne
- Espaces de proximité municipaux : 2 maisons de quartier (l'EsKale et la Ferme de Kerfrehour associée à une yourte à usage de maison du projet en lien avec la rénovation urbaine), 1 local d'activités à Pasteur (Rosa Parks), accueillant des activités municipales et associatives. L'esKale abrite à l'étage l'antenne lanestérienne de la Mission Locale et le Cyberlan, espace multimédia municipal.
- Locaux Morbihan Habitat : 2 locaux communs résidentiels (LCR, destinés à accueillir des activités en direction des habitants) à Fonlupt et Pasteur, 4 bureaux de gardiens (Kesler-Devillers, Kerfrehour, Fonlupt, Pasteur)
- Deux jardins partagés à Kesler-Devillers et Kerfrehour (gestion associative)
- Transport collectif : desserte principale par les lignes T2, 14 et T3

Le quartier bénéficie de la présence de professionnels qui exercent des fonctions de médiation, de veille, d'accompagnement et d'orientation des habitants au quotidien, d'animation des espaces de proximité et de la vie de quartier en général, de coordination des interventions :

- 4 agents de développement local municipaux du service Politique de la Ville, dont deux plus spécifiquement affectés au QPV
- 4 gardiens et gardiennes de Morbihan Habitat (quartier Kesler-Devillers, Kerfrehour, Fonlupt, Pasteur)
- Une équipe de prévention spécialisée Lanester-Hennebont (Sauvegarde 56) constituée de 5 éducateurs et éducatrices intervenant dans et hors QPV

- 3 adultes-relais : 2 associatifs (l'Art s'Emporte et la Clé des Champs), 1 municipal (Conseil Citoyen/participation des habitants/GUSP)

L'actualité du QPV, au cours des cinq prochaines années, sera marquée par la poursuite de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Kerfrehour - La Châtaigneraie pour laquelle la ville s'est dotée d'une chargée de mission: restructuration et aménagement des espaces extérieurs, construction du « Pôlunik » (opération combinant maison de quartier, espace ESS, commerces, logements), et d'une chaufferie bois. Une plateforme gérontologique prendra place en fond de quartier à l'horizon 2027-2028.

B) Ville d'Hennebont

1) La ville d'Hennebont

Hennebont compte **16 062 habitants** (Recensement 2021- INSEE).

Abritée au fond de la rade de Lorient, dans le Morbihan, la ville d'Hennebont (dont le nom signifie « vieux-pont »), est à la croisée des chemins (voie express Rennes/Lorient, voie express Nantes/ Quimper, une route nationale Lorient/Roscoff, une gare et l'aéroport de Lann Bihoué à 20mns). Cette commune bretonne se situe en effet entre mer (à 15mns) et campagne (elle est notamment traversée par la voie verte le long du halage) et relie par le Blavet l'Argoat (le pays des bois) et l'Armor (pays de l'océan).

Ville fleurie, ce chef-lieu de canton dévoile ses atouts de part et d'autre du Blavet et offre le charme d'une ville riche de son passé, de son patrimoine historique et culturel et de ses traditions. Site de franchissement depuis l'âge de Bronze, celle qui est devenue cité ducale au XIII^e siècle possède la seule enceinte médiévale du pays de Lorient, et offre, malgré les désastres de la seconde Guerre mondiale, un large panorama de l'histoire de Bretagne.

Son parc botanique en centre-ville, ses sites et bois classés, son port de plaisance, le chemin de halage, son haras national, les nombreux chemins piétons et vélos... mais aussi ses commerces, ses établissements scolaires (9 écoles primaires, 3 collèges, 4 lycées dont 2 professionnels) et ses nombreux équipements (école municipale de musique et de danse, médiathèque, artothèque, complexe aquatique...) en font une ville où qualité de vie et dynamisme se conjuguent au quotidien.

Le parc de logement social représente **24%** de l'ensemble du parc (DDTM Morbihan 1^{er} janvier 2022). La quasi-totalité des logements sociaux relèvent de Morbihan Habitat.

Les familles monoparentales représentent **30,2%** de l'ensemble des familles. (CAF - 2020).

Le revenu fiscal de référence moyen par unité de consommation est de **20 930 euros** (INSEE -2019).

Le nombre de **demandeurs d'emploi** est de **9,3%** INSEE RP 2020.

Le quartier prioritaire d'Hennebont est appelé **Keriu Ker** (le beau village), ce nom a été choisi par les habitants en 2016. Il s'agit d'un quartier de taille modeste avec un revenu médian de 13 250 € (INSEE - 2019) par habitant par an. Il est composé de 5 sous-parties : Kerihouais, Kennedy, Kergohic, Gérard Philipe, Maurice Thorez ; réunissant des bâtiments datant des années 1965-1970 et appartenant à un seul bailleur social, Morbihan Habitat.

Ce quartier prioritaire de la politique de la ville se caractérise par **une réelle pauvreté** par rapport au reste de la commune d'Hennebont et du territoire de Lorient agglomération : 49% à l'échelle du QPV contre 14% pour l'ensemble de la Ville (Source Evaluation Contrat de Ville et INSEE).

Le quartier bénéficie de la présence de quelques équipements de proximité :

- Maison de Quartier de Kerihouais et Maison Pour Tous (gestion municipale)
- Des commerces : une supérette (TA2B-H), un magasin bio (Jolie Nature) et un bar-tabac-presse (L'Equipe).
- Des écoles : le groupe scolaire Paul Eluard, le collège Paul Langevin et le lycée Emile Zola (Lycée des Métiers enseignes et signalétiques).

- L'antenne d'Hennebont de Morbihan Habitat

En bordure du quartier se trouvent diverses infrastructures sportives comme Le Complexe Aquatique de Kerbihan, le gymnase Victor Hugo et le gymnase Colette Besson.

Le parc botanique de Kerbihan, situé au cœur du quartier, permet de relier la partie de Kennedy-Kergohic-Gérard Philipe- Maurice Thorez à la partie de Kerihouais.

2) Kennedy-Kergohic-Gérard Philipe

Composé de 184 logements pour 375 habitants.

Construit en 1968 et en 2000 pour la résidence Gérard Philippe, le quartier est bordé par le Parc de Kerbihan et la rue Jean Tual qui est un axe fréquenté par de nombreux hennebontais. Ces 8 bâtiments sont à proximité du groupe scolaire Centre/Pierre et Marie Curie, du collège Pierre et Marie Curie et du lycée Victor Hugo (qui ne se situent pas dans la zone QPV). Il bénéficie également d'un cheminement piétons protégé pour accéder au centre-ville.

Les associations caritatives et la Maison Pour Tous (MPT) se trouvent en bas du quartier, ce qui permet aux habitants un accès privilégié à ces services.

Cette partie du quartier a toujours été considérée comme vieillissante mais, suite aux gros travaux de réhabilitation effectués par le bailleur, la démographie change et de plus en plus de familles s'y installent impactant positivement les effectifs de l'école et du collège de secteur.

Il n'existe pas d'animation de vie de quartier lié aux bâtiments mais les habitants s'intègrent dans une vie de quartier plus globale autour de commerces de proximité (Jolie Nature et le bar tabac l'Equipe),

Les espaces extérieurs sont des lieux de passage sur lesquels il existe peu d'aménagement hors bancs.

Le service Politique de la Ville a réintégré les locaux de la Maison de Quartier à Kerihouais en 2021. Pour autant, les agents de médiation assurent une permanence tous les mardis matin à la Maison pour Tous afin de maintenir une présence auprès des habitants. Cette présence s'est d'ailleurs intensifiée avec des permanences hebdomadaires, notamment sur la question de l'accès aux droits et du « faire soi-même ».

3) Thorez-Les Capucines

Composé de 172 logements.

La nouvelle cité qui intègre la Politique de la Ville est géographiquement proche de Kennedy-Kergohic-Gérard Philipe. Les habitants ont donc accès aux mêmes services publics, associatifs et privés, ainsi qu'au même groupe scolaire.

Le quartier est accessible par une seule voie de circulation ce qui favorise le sentiment d'enclavement. Néanmoins la proximité immédiate de la rue Maréchal Joffre permet aux habitants un accès rapide au centre-ville ou à la zone d'activité de Kergroix composée notamment de deux magasins de grandes distribution.

Il dispose d'un espace vert et d'un petit terrain de sport.

L'antenne de Morbihan Habitat se situe au pied de la cité ce qui favorise les liens entre le bailleur et les habitants.

En 2015, le foyer les Capucines a été détruit et de nouveaux bâtiments ont été construits (48 logements). Ces derniers répondent aux besoins en accès PMR mais aussi aux compositions des ménages avec des T1, T2, T3, T4 et T5.

Comme pour Kennedy-Kergohic-Gérard Philipe il n'y a pas de vie de quartier lié aux bâtiments mais a une vie de quartier plus large.

4) Kerihouais

Composé de 295 logements répartis sur 9 bâtiments et pour 648 habitants.

Cette partie du quartier construite entre 1968 et 1970 est traversée par une route interne avec une entrée/sortie unique donnant un sentiment d'enclavement. Contrairement à Kennedy-Kergohic, Kerihouais n'est pas traversant et n'est donc pas fréquenté (ou à la marge) par d'autres habitants de la ville.

Il bénéficie de nombreux espaces verts, de 2 aires de jeux, d'un city-stade, d'une table de tennis de table, d'un barbecue et de tables de pique-nique.

Les logements proposés sont grands et permettent d'accueillir des grandes fratries, pour autant la démographie du quartier montre une population vieillissante et des adultes fragiles en situation d'isolement (10 T5 et 10 T6 soit 20 familles)

Il existe une vie de quartier riche, accentuée par la présence d'un jardin partagé, d'une supérette et de la Maison de quartier de Kerihouais. Les initiatives personnelles permettent aussi de constater un soutien entre habitants.

Plus d'une vingtaine d'associations sont présentes régulièrement sur le quartier et favorisent le lien social. Elles interviennent sur différents champs d'action : l'emploi, le sport, la culture, les loisirs, la santé, le logement, la prévention spécialisée.

Ce fort tissu associatif favorise les actions multi-partenariales et coconstruites au bénéfice des habitants du quartier mais aussi de la ville.

En 2021, l'arrivée du service Politique de la ville dans la maison de quartier de Kerihouais a marqué la volonté de la Ville d'occuper le quartier et l'espace public. Cette volonté est confirmée par la création d'un Espace de Vie Sociale en 2024. Dans l'ensemble le quartier est plutôt calme mais il est victime de nuisances occasionnées par un actif trafic de produits illicites qui s'est amplifié ces dernières années, avec une montée en puissance de la violence.

Depuis 2021, la démographie est plutôt en baisse sur la partie Kerihouais avec la destruction des bâtiments G et H en lien avec le projet de réhabilitation du quartier porté par le bailleur.

II) Objectifs stratégiques

A) Lorient

Lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, l'Etat a réaffirmé son positionnement sur l'orientation des futurs contrats de ville, en insistant sur la prise en compte des réalités locales. Ainsi, sont ressorties 4 thématiques prioritaires pour cette future contractualisation, agir :

- Pour la transition écologique
- Pour le plein emploi
- Pour nos services publics
- Pour une politique de la ville renouvelée

Ces thématiques viennent répondre à l'ambition qui est donnée pour le contrat de ville, réduire les écarts de développement entre les quartiers et leur aire urbaine.

1) Pour la transition écologique

Nous pouvons définir la transition écologique comme un : « Concept visant un nouveau modèle économique et social qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux écologiques du ^{xxi}^e siècle. Note : Ce concept se substitue peu à peu à celui de développement durable (ou « soutenable ») et inclut celui de transition énergétique. »³¹ Ainsi, la transition écologique prend tout son sens en tant que priorité pour les quartiers, d'un côté pour des questions énergétiques, à Lorient, près de la moitié du parc des logements sociaux, 48,9% des logements des 4 QPV de Lorient (sous le zonage de 2015) ont été construits entre 1961 et 1974. Si certains ont connu des rénovations, ce n'est pas le cas de tous les logements. La question de la transition écologique est prégnante quand nous évoquons la rénovation urbaine, notamment dans le cadre du programme de renouvellement urbain qui a lieu dans 2 des 4 quartiers prioritaires de Lorient.

Penser l'écologie, c'est aussi penser aux bonnes pratiques, Lorient Agglomération est labellisée Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2013 puis en 2019 Territoire Econome en Ressources, pour cela il est nécessaire de sensibiliser les habitants.

« Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires. »³²

4 priorités ont été établies pour répondre à cette thématique :

- Des quartiers plus verts
- L'écologie au cœur des quartiers
- Les mobilités douces et durables
- La rénovation urbaine

Les indicateurs de contexte de la thématique :

³¹ <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/transition-ecologique>

³² Source : Comité Interministériel des villes – 27 octobre 2023

- Nombre de logements sociaux [Bailleurs sociaux]³³
- Répartition des logements sociaux par années de construction ou rénovés [SIG]
- Surface des espaces verts [Ville de Lorient]

a) Des quartiers plus verts

Les habitants des quartiers sont nombreux à vouloir des espaces verts, plus particulièrement des parcs s'ils n'en ont pas dans leur quartier, ou bien ils cherchent à ce qu'ils soient valorisés, notamment par des aménagements. Lors de la concertation 2023 auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Lorient, la thématique des Espaces verts est ressortie dans 39,86% des questionnaires.

Faire des quartiers plus verts, c'est travailler sur deux aspects : améliorer le cadre de vie des habitants et adapter le territoire au changement, notamment pour éviter les îlots de chaleur qui touchent un certain nombre de quartiers prioritaires.

L'Etat et les comités techniques agissent déjà sur cette thématique avec « le terme « nature en ville » [qui] recouvre un ensemble de dispositifs contribuant à préserver ou recréer, au sein des milieux urbains, des espaces de nature, des populations d'espèces sauvages ou domestiquées, des services écosystémiques ainsi que des espaces à vocation agricole ou de jardinage. »³⁴

De même, la municipalité de Lorient a donné pour 2024 une priorité accrue à l'environnement : « *Le renouvellement de la Ville requiert une vision du temps long dans un contexte climatique qui exige dès aujourd'hui d'intégrer la question de l'environnement à l'ensemble de nos politiques publiques. Le destin de Lorient réside ainsi dans un juste milieu entre besoins de nature en ville et les nécessaires programmes de modernisation. C'est tout le sens du thème choisi pour l'année 2024 : l'arbre, qui se déploie au cœur du temps tout en restant attaché à son milieu naturel. Le plan sur plusieurs années de plantation et de végétalisation de la ville permettra d'ici 2025 de doubler le nombre d'arbres plantés par an. Le cap est fixé : lutter contre les épisodes de forte chaleur et de pluie dans notre ville aux allures encore trop minérales, relever le défi de la transition écologique pour les mobilités et les énergies utilisées, rendre les rues et les cours d'écoles plus agréables, améliorer la qualité de l'air, intégrer les jeunes générations aux réalisations liées à l'environnement.* »³⁵

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville de ville devra répondre :

- **Valoriser les espaces verts existants** – Pour favoriser l'utilisation et l'appropriation des espaces verts par les habitants, il est nécessaire d'animer ces lieux à travers des manifestations, des animations.
- **Végétaliser les quartiers** – Les concertations ont montré le besoin d'avoir accès à plus de verdure, et surtout à des plantations permettant des récoltes pour les habitants. Pour cela, il faudra :
 - Développer les espaces verts et la biodiversité
 - Augmenter les plantations vivrières
- **Aménager les espaces verts en concertation avec les habitants** – Dans une volonté de faire-ensemble, la participation des habitants est nécessaire, cela favorise également l'utilisation future de ces espaces. Pour cela, il faudra :
 - Impliquer les habitants dans la végétalisation des quartiers

Les partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Bailleurs sociaux
- Associations

³³ Fournisseurs des données noté entre [...]

³⁴ Source : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/renaturation-des-villes/>

³⁵ Source : Lorient Mag Janvier-Février 2024

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Surfaces des espaces verts sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Nombre d'arbres sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

b) L'écologie au cœur des quartiers

Au sens politique, la définition de l'écologie fait référence à la protection de l'environnement de façon globale. Cette thématique pouvant s'entendre dans un large sens, nous avons décidé de la préciser afin de répondre au défi que représente l'écologie dans les quartiers. Une partie des habitants souhaite « *Faire en sorte de sensibiliser les gens à ramasser leurs ordures au lieu de les jeter.* » La volonté de l'Etat est de « *rendre la transition écologique accessible à tous* » en permettant aux Français d'être acteur de la transition, pour cela, il convient d'aider les habitants à se former.

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Former à l'écologie les habitants** – C'est considérer l'écologie comme un apprentissage nécessaire pour intégrer les bonnes pratiques. Pour cela, il faudra :
 - o Sensibiliser au tri des déchets intérieurs et extérieurs, au reconditionnement et aux économies d'énergie
 - o Identifier des ambassadeurs de l'écologie
- **Animer la transition écologique et énergétique** – C'est permettre aux habitants d'être acteurs de leur transition. Pour cela, il faudra :
 - o Développer des ateliers avec les acteurs de la transition
 - o Recenser et valoriser les savoirs faire et richesse sur le territoire
- **Favoriser le réemploi** – C'est permettre le développement de structure mettant au cœur de leur ouvrage le réemploi.

Les partenaires agissant pour cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- CAF
- Caisse des dépôts
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Structures travaillant pour le réemploi [Lorient Agglomération]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

c) Les mobilités douces et durables

La question de la mobilité est centrale pour les quartiers prioritaires. Avoir un quartier bien desservi permet d'éviter un enclavement et une rupture avec le centre-ville. La mobilité doit faire sens pour les habitants, c'est-à-dire que « *la première question sur les mobilités reste celle de l'accessibilité [...]* Il

convient donc de croiser variables territoriales et variables sociales. »³⁶ Travailler sur les mobilités c'est travailler un double enjeu : la mobilité matérielle et « la mobilité dans la tête »³⁷.

« Emmanuel Heyraud évoque l'importance d'agir sur l'étendue des freins cognitifs, psychologiques, culturels et financiers. Selon lui, les mobilités doivent faire l'objet d'un apprentissage, en particulier sur les solutions alternatives, qui restent à conquérir, comme les modes de déplacements doux. Ces actions doivent être menées de façon intégrée aux parcours de vie des habitants : emploi, éducation, formation, services, loisirs, etc. »³⁸

La question des déplacements et des mobilités est fort importante pour les habitants puisqu'ils sont 31% à l'avoir citée lors de la concertation qui s'est déroulée pendant l'été 2023.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Promouvoir les mobilités douces** – Pour freiner l'utilisation de moyens de transport polluants, notamment la voiture encore très utilisée au quotidien (70,45% des habitants des quartiers utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour aller travailler³⁹), des moyens de transports plus durables et plus doux pour l'environnement seront développés. Pour cela, il faudra :
 - o Sensibiliser sur les mobilités douces
 - o Développer le covoiturage et l'usage des transports en commun
 - o Adapter l'offre des transports collectifs (tarif, horaire...)
 - o Développer le prêt et la location solidaire
 - o Développer les box sécurisés.
- **Aménager les espaces pour favoriser les mobilités douces** – Accéder aux mobilités douces demande aussi des aménagements permettant leurs utilisations avec le moins de contraintes possibles. Pour cela, il faudra :
 - o Aménager et développer des voies douces et sécurisées
 - o Développer le prêt et la location solidaire
 - o Développer les box sécurisés et les bornes à vélos
 - o Développer des aires de covoiturage.

Les partenaires agissant pour cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Nombre d'équipements vélo sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

d) La rénovation urbaine

La rénovation urbaine est un sujet essentiel pour ce contrat, puisque les quartiers de Bois-Du-Château⁴⁰ et de Kervénanec font actuellement partie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Bois-

³⁶ Source : Quartiers en Transitions, « Enjeux & actions », RésoVilles

³⁷ Issue d'une concertation avec un centre social de Lorient

³⁸ Source : Quartiers en Transitions, « Enjeux & actions », RésoVilles

³⁹ Source : sig.gouv.fr

⁴⁰ Lorient Mag Mai-Juin 2022 : « Périmètre d'action élargi, offre résidentielle adaptée à tous les âges de la vie, qualité du bâti et des espaces publics, équipements et services étoffés, sobriété foncière, mixité sociale : c'est une

Du-Château a été sélectionné parmi 25 quartiers pour participer à la démarche Quartiers Résilients, l'objectif étant de : *« réduire les écarts de développement économique et social, notamment par une diversification de l'habitat et une mixité fonctionnelle renforcée favorable au développement local, contribuer à la transition énergétique et écologique par le renouvellement de la ville sur elle-même, et renforcer la cohésion sociale »*⁴¹.

Par ailleurs, dans le cadre de leur politique d'entretien de leur patrimoine, les bailleurs sociaux, en dehors des programmes ANRU, peuvent mener des opérations de rénovation, comme celle du Foyer d'Armor sur le secteur du Petit Paradis.

Ainsi, la Ville de Lorient et Morbihan Habitat viennent d'engager une réflexion sur le renouvellement urbain des secteurs Frébault, Million et Polygone, avec notamment pour enjeux de les ouvrir plus sur la ville et d'accueillir de nouvelles fonctions.

La rénovation doit se penser dans sa globalité, c'est-à-dire *« À la notion de logement, Barbara Allen parle d'habitat, constitué d'un ensemble d'espaces, qui sont supports de pratiques, de rencontres, d'un imaginaire et d'identification. Une ville inclusive, c'est une diversité de lieux, d'espaces publics, d'espaces de proximité, d'équipements, d'habitats, qui permet à chacun de composer sa ville et de pouvoir y trouver sa place. »*⁴²

La thématique de la rénovation urbaine est centrale pour chacun des quartiers puisque c'est le 7^{ème} thème le plus cité par les habitants interrogés dans le cadre de notre consultation citoyenne, avec 39% qui en parlent. De même, l'aménagement d'espaces de repos, de convivialité et de jeux pour les enfants est primordial dans la façon de penser le quartier.

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Construire et réhabiliter les bâtiments et les espaces publics en prenant en compte les enjeux écologiques et énergétiques.** Pour cela :
 - o Rénover les logements en fonction des nouvelles normes écologiques et matériaux innovants
 - o Impliquer les habitants dans l'entretien et l'amélioration de leur logement
 - o Lutter contre le bruit
- **Aménager les espaces extérieurs** – Deuxième thème le plus cité de la consultation des habitants, l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement l'installation de mobiliers permettant d'occuper, de s'approprier l'espace. Pour cela, il faudra :
 - o Installer du mobilier urbain favorisant la rencontre et la convivialité
 - o Aménager les espaces extérieurs pour favoriser les mobilités douces
 - o Installer et rénover les aires de jeux pour les enfants.
- **Réduire les déchets** – c'est penser à la seconde vie des déchets dans sa globalité des déchets de la rénovation urbaine aux déchets domestiques. Pour cela, il faudra :
 - o Traiter les déchets de la rénovation urbaine
 - o Implanter et aménager les espaces de tri des déchets
 - o Repenser et installer les poubelles

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Ville de Lanester

métamorphose d'envergure qui s'engage à Bois-du-Château, pour le mieux vivre ensemble et pour la fierté d'habiter un quartier agréable où la nature est à chaque coin de rue ! »

⁴¹ Source : Dossier de presse « Quartiers résilients », avril 2023

⁴² Source : Quartiers en Transitions « Enjeux & actions », RésoVilles

- Bailleurs sociaux
- Agence nationale pour la rénovation urbaine
- Action Logement Services
- Foncière Logement
- Agence nationale de l'habitat (Anah)

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan ANRU présenté lors des Comités de Pilotage [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

2) Pour le plein emploi

En France métropolitaine, le chômage est à son niveau le plus bas depuis une dizaine d'années, avec au dernier trimestre 2023 un taux de chômage de 7,2%, pour autant, nous voyons que les populations les plus touchées par le chômage sont en partie les habitants des quartiers prioritaires. En France, « Au moins 2 millions de personnes sont aujourd'hui éloignées d'une activité professionnelle. Derrière ce chiffre se cachent des réalités multiples :

- les chômeurs de longue durée
- les bénéficiaires de minima sociaux
- les chômeurs en situation de handicap
- les jeunes, sans emploi et hors du système scolaire
- les personnes sans ressources
- les personnes vivant dans un territoire fragile
- les parents isolés
- les personnes récemment arrivées en France
- les personnes sous-main de justice, etc.

Cet éloignement durable du marché du travail augmente considérablement le risque de pauvreté, de précarité et d'exclusion sociale. »⁴³

« C'est également grâce aux efforts de tous les acteurs que nous créerons davantage d'emplois, que nous attirons des talents et développons des activités économiques dans les quartiers, avec un nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise, « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et des moyens décuplés pour l'insertion dans l'emploi. »⁴⁴

En 2022, le taux d'emploi des 15-64 ans dans les quartiers de Lorient est de 38,25%, avec un taux de chômage de 36,2%. En moyenne, sur chaque quartier, il y a 49 entreprises.⁴⁵

Ces chiffres nous montrent donc l'importance que revêt cette thématique, notamment pour réduire les écarts de condition de vie entre les quartiers et leur unité urbaine.

5 priorités ont été établies pour répondre à cette thématique :

- La formation professionnelle
- L'insertion dans l'emploi
- La levée des freins à l'emploi
- L'entrepreneuriat et le travail indépendant
- La lutte contre les discriminations

Les indicateurs de contexte de la thématique :

- Fiche SIG Insertion professionnelle dont :
 - o Nombre de personnes vivant sur les quartiers inscrits comme DE, par tranches d'âge, nationalités, catégories socio-professionnelles, durée d'inscription et niveau de formation [SIG]
 - o Durée d'inscription en tant que demandeurs d'emploi [SIG]
 - o Taux d'activité en fonction des tranches d'âge [SIG]
 - o Part des personnes occupant un emploi à temps partiel [SIG]
 - o Contrats aidés en fonction du niveau de formation, des tranches d'âge, du sexe et du type d'employeur [SIG]
- Fiche SIG Tissu économique :

⁴³ Source : Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique de 2019

⁴⁴ Source : Dossier de presse Comité Interministériel des Villes – 27 octobre 2023 – Editio de Elisabeth Borne, Première Ministre

⁴⁵ Source : SIG - <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

- Nombre d'établissements, par type d'activité, par taille [SIG]

a. La formation professionnelle

Avec un décrochage scolaire plus important dans les quartiers prioritaires que dans le reste de la ville, la formation professionnelle est une priorité, d'autant que le taux de chômage est plus fort chez les personnes n'ayant aucun diplôme.

L'enjeu est donc de faire connaître les formations et de permettre leur accès aux habitants des quartiers prioritaires.

Pour répondre à cet enjeu, 1 objectif a été identifié auquel le contrat de ville devra répondre :

- **Adapter les offres de formation** – Pour permettre un accès plus facile aux formations aux habitants des quartiers. Pour cela, il faudra :
 - Adapter les formations aux besoins des habitants des quartiers afin de faciliter la levée de freins
 - Développer les formations à destination des métiers en tension, notamment les métiers du social et de la santé

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- France Travail
- Mission Locale
- Caisse des dépôts
- Associations

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

b. L'insertion dans l'emploi

Thibault Guilluy rappelait en 2019 que *« Il n'y a pas de société prospère et durable qui puisse tolérer en son sein une exclusion persistante. C'est pourquoi la stratégie conduite de façon résolue par le gouvernement et la Ministre du Travail ne saurait aboutir pleinement sans s'attaquer de façon massive et déterminée au noyau dur de l'éloignement à l'emploi, véritable trappe à pauvreté. »*⁴⁶

*C'est tout l'enjeu du Pacte que propose le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi : l'insertion par l'activité économique (IAE), parce qu'elle conjugue activité économique et mission sociale, est l'un des leviers les plus pertinents et les plus puissants pour dessiner les contours d'une société plus inclusive. »*⁴⁶

L'insertion dans l'emploi doit donc agir sur plusieurs leviers afin de permettre aux personnes les plus éloignées du monde du travail de retrouver un emploi. Agir pour l'insertion dans l'emploi c'est aussi agir sur le monde du travail, en particulier la relation avec les entreprises pour favoriser le lien avec les habitants des quartiers.

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

⁴⁶ Source : Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique de 2019– Edito de Thibaut Guilluy, Président du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi

- **Développer les actions de mise en formation ou en emploi** – Pour permettre aux habitants de faire un retour progressif dans l’emploi ou la formation. Pour cela, il faudra :
 - o Accompanyer les habitants en recherche d’emploi
 - o Faciliter l’accès au service d’accompagnement vers l’emploi
 - o Favoriser la « mise en emploi » par des chantiers éducatifs, chantiers d’insertion et clauses d’insertion
 - o Valoriser l’image des métiers avec des difficultés de recrutement
 - o Communiquer sur les dispositifs existants.
- **Rapprocher le monde du travail et les quartiers** – Pour recréer du lien entre les habitants et l’emploi. Pour cela, il faudra :
 - o Favoriser l’aller-vers des acteurs de l’insertion
 - o Sensibiliser les entreprises à l’embauche d’habitants des quartiers prioritaires de la ville et faciliter les rencontres entre les entreprises et les habitants
 - o Favoriser l’implantation d’entreprises dans les quartiers
 - o Communiquer différemment sur les offres d’emploi et d’insertion
- **Développer le partenariat entre les structures et les acteurs de l’emploi pour mieux prendre en compte les spécificités du quartier** – C’est travailler à la mise en relation des acteurs de l’emploi. Pour cela, il faudra :
 - o Communiquer auprès et entre les acteurs de proximité sur les dispositifs mis en place par les acteurs de l’emploi
 - o Mettre en place des actions collectives inter-acteurs

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- France Travail
- Mission Locale
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Fiche SIG insertion professionnelle [SIG]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

c. La levée des freins à l'emploi

Pour favoriser un retour à l'emploi, il est nécessaire de faire un travail en amont sur les freins à l'entrée sur le marché du travail. Ces freins multiples, parfois plus présents dans les quartiers qu'ailleurs, sont un enjeu majeur de la thématique.

« *La transition numérique est aussi une source de mutations inédites qui doit être accessible à tous et contribuer à résorber les fractures existantes, non à les aggraver. Avec méthode, anticipation et accompagnement, le digital peut même devenir synonyme de deuxième chance pour les personnes en difficultés, en mettant le progrès technique au service du progrès social.* » ⁴⁷

Les ateliers thématiques qui se sont déroulés en octobre, ont confirmé que la levée des freins était un préliminaire pour favoriser le retour dans l'emploi des publics les plus éloignés. Ainsi, il convient d'agir sur un ou plusieurs leviers.

Pour répondre à cet enjeu, 4 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Lever les freins à la mobilité** – Pour faciliter l'accès à la mobilité. Pour cela, il faudra :
 - o Promouvoir et rendre lisibles les dispositifs pour favoriser les mobilités
 - o Développer le covoiturage dans les quartiers
 - o Développer l'auto-école sociale et les aides au permis
 - o Favoriser les mobilités « dans la tête ».
- **Lever les freins liés à la garde d'enfant** – Pour avoir des modes de garde plus proches des besoins des habitants, il faudra développer les modes d'accueil dont les accueils en horaires atypiques.
- **Lever les freins liés à l'apprentissage de la langue** – Pour aider les habitants non francophones à apprendre le français, il faudra favoriser les dispositifs d'apprentissage.
- **Lever les freins liés à l'usage des outils numériques** – Pour permettre l'utilisation du numérique dans la recherche d'une formation ou d'un emploi. Pour cela, il faudra développer des actions pour :
 - o Apprendre à utiliser les outils numériques
 - o Favoriser l'accès aux outils numériques notamment avec le réemploi.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- France Travail
- Mission Locale
- CAF
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

d. L'entrepreneuriat et le travail indépendant

Cette thématique, peu apparue lors de nos échanges locaux, revêt pourtant une place importante pour l'Etat, ce qu'a noté notamment le gouvernement lors du Comité Interministériel des Villes « les quartiers populaires regorgent de talents, de dynamisme et d'idées. En somme, que les quartiers peuvent être un terreau fertile pour l'entrepreneuriat.

⁴⁷ Source : Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique de 2019

Des moyens sans précédents seront ainsi alloués à un nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise, « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », avec le concours de la Banque des territoires et de Bpifrance. »

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Faciliter l'accès à l'entrepreneuriat et le travail indépendant.** Pour cela, il faudra :
 - o Former les habitants à l'entrepreneuriat
 - o Travailler sur la question des locaux d'activité
- **Favoriser l'implantation des activités économiques et commerciales** – Avec un focus particulier sur les activités liées à l'alimentation comme les concertations avec les partenaires l'ont fait ressortir.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- France Travail
- Mission Locale
- Bpifrance
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre d'entreprises sur les quartiers [SIG]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

e. La lutte contre les discriminations

Du point de vue du droit, il y a discrimination quand une personne connaît un traitement défavorable en fonction de critères définis par la loi et quand il correspond à une situation donnée par la loi. Actuellement, il y a 25 critères de discriminations, une partie issue de textes internationaux ou européens, d'autres définis dans la législation française. Nous pouvons donc citer : âge, sexe, origine, appartenance, grossesse, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, orientation sexuelle, identité de genre, opinions politiques, activités syndicales, opinions philosophiques, croyances, situation familiale, apparence physique, nom, mœurs, lieu de résidence, perte d'autonomie, particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, domiciliation bancaire, qualité de lanceur/facilitateur d'alerte ou lien avec un lanceur d'alerte.

La municipalité de Lorient, rappelle que *« l'égalité entre les femmes et les hommes est le fondement d'une société plus fraternelle car tout le monde y gagne : les gouvernements, l'économie et la société dans son ensemble. L'égalité entre les femmes et les hommes est un moteur de progrès économique et social. »*⁴⁸

Pour répondre à cet enjeu, 1 objectif a été identifié auquel le contrat de ville devra répondre :

- **Lutter contre les discriminations pour favoriser l'intégration de tous**

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération

⁴⁸ Source : Lorient Mag Mars-Avril 2023

- Ville de Lorient
- CAF
- CPAM
- France travail
- Mission Locale
- ARS
- Education nationale
- Bpifrance
- Bailleurs sociaux
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

3) Pour nos services publics

« Un quartier populaire, c'est une parcelle de la République qui a plus besoin de services publics, et de services publics plus efficaces. »⁴⁹

C'est la thématique de l'égalité des chances, et ce, dès la petite enfance, en gardant une attention particulière pour les jeunes, comme cela est ressorti du questionnaire auprès des habitants. C'est également un travail autour du vivre-ensemble et de lien social dans les quartiers, afin de favoriser la solidarité déjà présente dans ces quartiers. C'est une thématique qui a notamment été mise en évidence suite à la Covid. Cette crise sanitaire, a également fait ressortir la question de la santé, en particulier, la question de la santé mentale. C'est aussi la thématique de l'épanouissement avec l'accès à la culture et aux sports, dans un quartier où il fait bon-vivre.

10 priorités ont été établies pour répondre à cette thématique :

- L'accueil du jeune enfant
- La réussite éducative
- La santé et l'accès aux soins
- La culture et les sciences
- Le sport
- La tranquillité et la sécurité publique
- La lutte contre les discriminations
- Le vivre-ensemble
- Les jeunes
- L'accès aux droits

Les indicateurs de contexte de la thématique :

- Fiche SIG Education dont :
 - o Taux de scolarisation [SIG]
 - o Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, n'étant ni en formation ni en emploi) par sexe [SIG]
 - o Fiche thématique Démographie [SIG]

a) L'accueil du jeune enfant

L'accueil du jeune enfant est un objectif fort ressorti de nos consultations avec les habitants qui souhaitent notamment plus de places dans les divers modes de garde (crèches, assistants maternels et maison d'assistants maternels) et un travail autour de la parentalité avec « *plus de rencontres et d'animations pour les parents* »⁵⁰. Les partenaires évoquent de leur côté la nécessité d'un mode de garde qui fasse écho aux besoins des familles en QPV.

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Améliorer l'information des familles sur les offres et dispositifs d'accueil** – Afin que les parents aient une meilleure connaissance des diverses possibilités auxquelles eux et leurs enfants peuvent avoir accès
- **Développer les modes d'accueil en prenant en compte les besoins spécifiques des familles** – Pour essayer d'accroître le nombre de places disponibles pour accueillir les enfants en bas âge, avec une offre diversifiée, tant en types d'accueil qu'en horaires. Pour cela, il faudra :
 - o Favoriser l'installation des assistants maternels et aider la création de Maison d'Assistants Maternels
 - o Développer les modes d'accueil atypique (horaires étendus, accueil ponctuel, garde d'enfants solidaire...).

⁴⁹ Source : <https://www.gouvernement.fr/actualite/comite-interministeriel-des-villes-discours-delisabeth-borne>

⁵⁰ Extrait issu de la question « Selon vous, quelles actions faudrait-il faire ? » du questionnaire diffusé par la ville aux habitants des QPV l'été 2023

- **Accompagner la parentalité** – Par des actions permettant de créer plus de lien avec les parents

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Département
- Ville de Lorient
- CAF
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre de modes de garde sur les quartiers [CAF/Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]
-

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

b) La réussite éducative

« Plus largement nous devons rendre pleinement son rôle à l'école pour l'égalité des chances et la promotion sociale. [...] Nous allons généraliser des cités éducatives, qui seront dotées des moyens suffisants pour tenir leur promesse d'émancipation. »⁵¹

L'éducation et la parentalité, thématiques importantes pour 21% des habitants interrogés dans le cadre de notre consultation dans les quartiers prioritaires.

Un travail autour de l'accompagnement de la famille dans sa globalité est nécessaire afin d'éviter toute rupture dans le parcours scolaire des enfants et des jeunes et permettre aux structures éducatives de garder leur rôle d'émancipateur et de créateur d'égalité des chances.

Depuis plusieurs années, la Ville de Lorient a un Programme de Réussite Educative. Ce dispositif permet d'avoir « un suivi personnalisé pour aider les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés à réussir ». Il répond à deux enjeux, le premier de capter les familles pour les inscrire dans le dispositif, le second d'avoir un travail partenarial avec les acteurs de l'enfance et la jeunesse en s'appuyant sur le droit commun.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Accompagner la parentalité** – Par des actions permettant de créer plus de lien avec les parents
- **Prévenir les parcours de rupture** – Afin de créer du lien avec les enfants, les jeunes mais aussi leur famille pour les aider quand ils rencontrent des difficultés, notamment dans le milieu scolaire. Pour cela, il faudra :
 - o Améliorer la communication au public
 - o Renforcer l'approche plurielle de la réussite éducative
 - o Accroître la présence de professionnels de terrain
 - o Favoriser la confiance des familles en l'école
 - o Favoriser des activités de l'enfant durant les périodes hors-scolaires
 - o Faire des transitions entre crèche/école maternelle, école maternelle/école élémentaire, école élémentaire/collège.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Département

⁵¹ Source : Discours de Elisabeth Borne, Première Ministre, lors du Comité Interministériel des Villes

- Ville de Lorient
- CAF
- Education Nationale
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre de familles suivies dans le cadre du Programme de la Réussite Educative [Ville de Lorient]
- Nombre de jeunes non insérés (sortis du système scolaire, n'étant ni en formation ni en emploi) [SIG]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

c) La santé et l'accès aux soins

Depuis la crise sanitaire due à la Covid, le thème est devenu un sujet prédominant notamment la question de l'accès aux soins, avec d'une part par le non-recours et de l'autre un manque de médecins. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2015-2023 souhaitait déjà intégrer cette priorité.

Un nouvel outil à l'échelle de Lorient Agglomération (et Blavet Bellevue Océan Communauté) : le Contrat Local de Santé, permettra d'« *élaborer une stratégie locale, mobiliser et fédérer les acteurs et contribuer à mettre « la santé au cœur de la politique territoriale ».* Localement, il doit permettre de lutter contre les inégalités sociales et de santé, de renforcer la prévention et la promotion de la santé et d'améliorer les parcours des habitants »⁵².

La santé peut se décliner en plusieurs sous-thèmes, l'un d'eux, le bien-manger est remonté des concertations, la ville œuvre déjà sur cette thématique dans le cadre scolaire : « *Le service de la restauration municipale œuvre depuis plus de vingt ans pour proposer aux enfants des écoles maternelles et élémentaires des repas de bonne qualité gustative, variés et équilibrés, en quantité suffisante, afin de répondre au mieux à leurs besoins physiologiques et nutritionnels, pour bien grandir et suivre les enseignements de l'après-midi dans les meilleures conditions* »⁵³.

Pour répondre à cet enjeu, 3 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Faire de la prévention et de la promotion de la santé** – Faire connaître et sensibiliser sur les dispositifs pour éviter le non-recours. Pour cela, il faudra :
 - o Informer sur les dispositifs et actions en matière de santé
 - o Développer des actions partenariales de promotion/éducation à la santé (bouger, santé mentale)
 - o Faire de la prévention précoce en direction des crèches.
- **Augmenter les structures de soins.** Pour cela, il faudra :
 - o Communiquer afin d'attirer les professionnels de santé dans les quartiers
 - o Identifier des potentiels locaux.
- **Donner l'accès au bien-manger** – Travailler autour du bien-manger pour favoriser une alimentation de qualité pour prendre soin de sa santé. Pour cela, il faudra :
 - o Faciliter l'accès à une nourriture locale et de qualité
 - o Réaliser des actions pour le bien-manger.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département

⁵² Source : <https://www.lorient-agglo.bzh/actus/toutes-les-actualites/actualite/news/une-conseillere-communautaire-en-charge-du-contrat-local-de-sante/>

⁵³ Source : Lorient Mag Janvier-Février 2023

- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- ARS
- CPAM
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre de structure de soins sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

d) La culture et les sciences

Chercher l'égalité des chances, et la possibilité à chacun de se réaliser, c'est également donner l'accès à la culture et aux sciences.

La Ville de Lorient a été labellisée 100% Education Artistique et Culturelle afin de valoriser son engagement « *dans un projet visant le bénéfice pour 100% des jeunes de son territoire. [...]. Ils viennent mailler un territoire innovant en la matière : depuis de nombreuses années déjà, la ville de Lorient et ses partenaires s'engagent dans des projets et acteurs d'éducation artistique et culturelle. Ils s'adressent à toutes et tous, depuis la maternelle jusqu'à l'université, sur le temps scolaire ou périscolaire, mais aussi tout au long de la vie.*

[...] L'éducation artistique et culturelle est « une éducation à l'art et une éducation par l'art ». Elle répond à 3 objectifs :

- Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire ;
- Développer et renforcer leur pratique artistique ;
- Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels. »

Aiguiser la curiosité scientifique des jeunes, favoriser l'accès à la culture, aux études scientifiques et techniques est également une priorité pour la Ville de Lorient.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Donner l'accès à l'art et aux sciences aux habitants des quartiers** – Pour permettre aux habitants d'accéder à la culture artistique et aux sciences au cœur de leur quartier mais également à l'extérieur. Pour cela, il faudra :
 - o Développer le réseau de bibliothèques / ludothèques dans chaque quartier
 - o Faire venir l'art du centre à la périphérie
 - o Amener les habitants dans les espaces artistiques de centre-ville
 - o Proposer une offre artistique riche.
- **Développer l'expression artistique et culturelle des habitants** – Pour permettre aux habitants de pratiquer l'art et la culture. Pour cela, il faudra :
 - o Favoriser les actions intergénérationnelles et interculturelles
 - o Développer l'aller-vers pour favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques
 - o Promouvoir l'expression artistique.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département

- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Education Nationale
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

e) Le sport

A l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le sport montre toute son importance comme outil pour les quartiers prioritaires. D'ailleurs, « *L'ambition de la municipalité est de rendre le sport accessible à tous les Lorientaises et Lorientais. [...] La ville de Lorient a par ailleurs obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » qui en fait une ambassadrice du sport pour tous* »⁵⁴. Le sport c'est aussi prendre soin de sa santé. Sa grande diversité permet la pratique libre, en club, seul ou en groupe, « *c'est aussi une école de la vie et un vecteur de socialisation important.* »⁵⁵

Le sport est également une porte d'entrée vers une meilleure intégration dans la société.

Les habitants souhaitent voir divers sports dans les quartiers, en restant ouvert à tous, il faut : « *Trouver de nouvelles activités et des bénévoles pour faire de la boxe par exemple, pour tous les jeunes (filles et garçons).* »⁵⁶

Pour répondre à cet enjeu, 1 objectif a été identifié auquel le contrat de ville devra répondre :

- **Rendre accessible le sport à travers les espaces et équipements sportifs** – Pour permettre à tous de pratiquer des activités sportives diversifiées. Pour cela, il faudra :
 - o Développer les animations sportives au sein des quartiers
 - o Développer les équipements en pratique libre
 - o Faire découvrir de nouveaux sports.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- ARS
- CPAM
- CAF
- Education Nationale/SDJES
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre d'équipements sportifs sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

⁵⁴ Source : Lorient Mag Numéro Spécial de mi-mandat

⁵⁵ Source : Lorient Mag Février 2022

⁵⁶ Source : Questionnaire diffusé par la ville de Lorient auprès des habitants des QPV pendant l'été 2023

f) La tranquillité et la sécurité publique

La thématique de la tranquillité et de la sécurité publique revêt plusieurs dimensions, d'un côté la prévention de la délinquance, de l'autre la présence d'interlocuteurs de quartier avec qui échanger, c'est ce que nous expliquent certains habitants rencontrés lors de notre concertation : « *Il faut plus d'éducateurs dans le quartier* », « *Aller à la rencontre des habitants* ». Dans ce même questionnaire, ils étaient 41% à citer la prévention de la délinquance.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville de ville devra répondre :

- **Des interlocuteurs de proximité pour les habitants** – Pour créer du lien avec les habitants et faire grandir le sentiment de sécurité dans les quartiers. Pour cela, il faudra :
 - o Développer la présence des équipes de proximité sur les quartiers
 - o Conforter les acteurs et dispositifs de prévention
 - o Faciliter le lien entre les partenaires de la proximité.
- **Promouvoir et soutenir l'occupation citoyenne sur les espaces publics** – Lutter contre le sentiment d'insécurité en réinvestissant l'espace public. Pour cela, il faudra :
 - o Travailler sur le sentiment d'insécurité par des rencontres et des échanges
 - o Poursuivre les actions hors les murs
 - o Favoriser l'occupation de l'espace public notamment par les familles.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat (Police, Gendarmerie)
- Ville de Lorient
- Bailleurs sociaux
- Conseil Départemental (prévention de la délinquance)
- PJJ
- Associations

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Présence des médiateurs sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Présence des gardiens d'immeuble sur les quartiers [Bailleurs sociaux]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

g) La lutte contre les discriminations

Permettre à tout un chacun de se sentir intégré dans son environnement, sa ville, c'est également lutter contre les discriminations que peuvent subir certaines personnes⁵⁷. « *Lorient intègre la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les engagements de la collectivité : aménagement de la Ville et espaces publics, sport, culture, éducation et petite enfance, solidarité.* »⁵⁸ L'Etat et les textes internationaux ont établi 25 critères de discriminations⁵⁹.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.** Pour cela, il faudra :
 - o Développer des actions de communication pour déconstruire les préjugés
 - o Promouvoir les espaces publics non genrés.
- **Sensibiliser sur la lutte contre les discriminations** et déconstruire les stéréotypes.

⁵⁷ Liste des discriminations reconnus par l'Etat, dans la partie II) Objectifs stratégiques - B) Pour le plein emploi – 5) Lutte contre les discriminations

⁵⁸ Source : Lorient Mag Mars-Avril 2023

⁵⁹ La liste des références est disponible dans la partie II) Objectifs stratégiques, B) Pour le plein emploi et 5) Lutte contre les discriminations

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- CAF
- CPAM
- France travail
- Mission Locale
- ARS
- Education Nationale
- Bpifrance
- Bailleurs sociaux
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

h) Le vivre-ensemble

Le vivre-ensemble est la première thématique à être ressortie de notre concertation auprès des habitants, avec 59% des questionnés qui la citent. Thématique importante donc, notamment faire du lien social entre les habitants et créer ou faire perdurer cet esprit « *village* » comme le disent parfois les habitants. Ils souhaitent « *apprendre le vivre-ensemble* », pour mieux « *se connaître* ». Pour cela, les acteurs institutionnels et associatifs pointent le besoin d'intégration des nouveaux habitants dans les quartiers.

La municipalité fait du vivre-ensemble une thématique importante de son mandat : : « *Le vivre-ensemble revêt une importance particulière à vos yeux. [...] Ce lien avec les acteurs du territoire est essentiel, et les notions de convivialité, solidarité et bienveillance sont d'ailleurs des marqueurs de l'identité lorientaise que nous cultivons jour après jour. La simplicité de la vie et la facilité des contacts directs font partie de l'ADN de notre ville.* »⁶⁰

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Renforcer le lien social** – Pour permettre l'interconnaissance des habitants et des acteurs, notamment en les mobilisant sur des actions de quartier. Pour cela, il faudra :
 - o Renforcer le lien intergénérationnel
 - o Travailler à rompre l'isolement
 - o Favoriser les actions multi-partenariales
 - o Développer des équipes de proximité
 - o Favoriser la communication, les liens avec les élus et le Maire
 - o Maintenir et renforcer la dynamique de lien social du quartier par des animations et des événements notamment en hors les murs
 - o Faire connaître les associations, les structures et leurs dispositifs
 - o Renforcer la mission de proximité des gardiens pour faire du lien avec les habitants.
- **Développer l'accueil des nouveaux habitants** – Pour faciliter leur intégration dans leur nouveau quartier. Pour cela, il faudra :
 - o Développer des actions d'accueil des nouveaux habitants
 - o Renforcer la mission des gardiens pour accompagner les nouveaux habitants
 - o Sensibiliser sur la propreté du quartier.

⁶⁰ Source : Lorient Mag de Novembre-Décembre 2023

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- CAF
- Bailleurs sociaux
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

i) Les jeunes

Dans ce contrat, comme ce fut le cas pour le précédent, nous aurons une attention particulière aux jeunes, afin de les intégrer et de prendre en compte leur parole. La Ville de Lorient a d'ailleurs favorisé l'expression des jeunes de sa ville : « *Je suis certain que, sur ce sujet [égalité homme-femme], comme tant d'autres, les jeunes Lorientais auront leur mot à dire. C'est pourquoi j'ai souhaité, avec Athéna Martinat, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, la création d'un espace d'expression pour les jeunes de 14 à 25 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Lorient. Nous souhaitons entendre ce que les jeunes ont à nous dire, sur l'activité locale, sur leur quotidien, sur leurs sujets de préoccupation et sur leurs envies, leurs projets pour construire ensemble la ville de demain.* »

Cette priorité est d'autant plus importante que le pourcentage de jeunes est plus fort dans les quartiers, avec une moyenne de 39% de jeunes de moins de 25 ans en 2022 (soit, 10 points de moins que pour la commune de Lorient)⁶¹.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Favoriser l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes** – Permettre aux jeunes d'être acteur sur les sujets qui les concernent. Pour cela, il faudra :
 - o Créer avec les jeunes des espaces d'expression et d'engagement
 - o Soutenir des projets jeunes.
- **Poursuivre des actions à destination des jeunes en prenant en compte leurs souhaits**
 - Pour proposer des actions qui font sens pour les jeunes. Pour cela, il faudra :
 - o Développer des actions pour les jeunes de 11 à 18 ans en fonction de leur besoin et en collaboration avec les différents acteurs de la jeunesse
 - o Promouvoir l'aller-vers
 - o Réfléchir avec les jeunes sur les espaces d'accueil des jeunes dans les quartiers.

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Ville de Lorient
- CAF
- Mission Locale
- Education Nationale
- Associations

⁶¹ Source : SIG - <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/56121>

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Nombre de jeunes des quartiers ayant répondu à un dispositif jeunesse de la ville [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

j) L'accès aux droits

Veiller à l'émancipation des habitants des quartiers prioritaires, c'est travailler à leur accès aux droits, afin d'éviter le non-recours par manque de connaissances des dispositifs, par non-demande ou non-orientation...

« En France, le taux de non-recours à certaines prestations dépasse 30%. [...] Une étude publiée le 12 avril 2023 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) révèle que, pour quatre personnes sur dix, le non-recours aux prestations sociales est principalement lié au manque d'information. »⁶²

Fort de ce constat et pour répondre à cet enjeu, 1 objectif a été identifié auquel le contrat de ville devra répondre :

- **Renforcer l'accès aux droits des habitants** – Pour éviter le non-recours en facilitant l'accès et la connaissance aux dispositifs. Pour cela, il faudra :
 - o Développer des espaces mutualisés pour des permanences de partenaires de l'accès aux droits
 - o Faciliter la connaissance des dispositifs et actions entre acteurs et auprès des habitants notamment à partir d'animations sur le quartier

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Région
- Département
- Ville de Lorient
- CAF
- Education Nationale
- CPAM
- Mission Locale
- France Travail
- Associations

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

⁶² Source : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/289086-prestations-sociales-queelles-sont-les-causes-de-non-recours>

4) Pour une politique de la ville renouvelée

Permettre aux habitants d'être créateurs et acteurs d'actions dans le quartier, c'est favoriser la participation des habitants en changeant l'image des quartiers, et c'est l'ambition que souhaite avoir ce nouveau contrat de ville. Le Comité Interministériel des Villes rappelle que « *La réussite d'une politique de la ville adaptée aux réalités locales repose sur la participation active des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Leurs contributions sont cruciales pour déployer des projets adaptés aux réalités de ces territoires, intégrés, évalués, déclinés dans les nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030.* »⁶³

Les indicateurs de contexte de la thématique :

- Mobilisation de la taxe TFPB [Ville de Lorient]
- Bilan du dispositif Conseil Citoyen Politique de la ville
- Fiche logement [SIG]

a) Plus de mixité sociale dans le logement

Afin de favoriser l'émancipation dans les quartiers, l'Etat a rappelé l'importance de faire de la mixité sociale dans les quartiers pour éviter les sur-représentations dans les quartiers prioritaires de public pouvant additionner les problématiques.

« *Un des principaux enjeux de la politique de la ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers. [...] Cette réalité est notamment la conséquence d'attributions de logements sociaux à des ménages très précaires venant s'ajouter à une surreprésentation des places d'hébergement d'urgence sur un même territoire.* »⁶⁴

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Bailleurs sociaux

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Part de logements sociaux sur les quartiers [SIG]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

b) De nouveaux outils pour la politique de la ville

La politique de la ville doit utiliser comme principal outil la participation des habitants, comme ce fut le cas pour l'écriture de ce contrat de ville, travaillée avec les conseillers citoyens et les habitants à travers des rencontres et des questionnaires.

Cet élément essentiel pour permettre l'émancipation des habitants : « *La coopération est nécessaire car elle démultiplie le pouvoir d'agir de chacun. Lancer des communautés d'action accroît en effet la légitimité et le pouvoir d'agir de chacun des participants, qu'il soit entrepreneur social, citoyen ou représentant*

⁶³ Source : Dossier de presse du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023

⁶⁴ Source : Dossier de presse du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023

d'une organisation. Coopérer est donc stratégique, cela permet de produire de meilleurs résultats sans investir beaucoup plus, juste par la mise en cohérence des actions. »⁶⁵

Les habitants souhaitent être impliqués sur les événements qui se passent dans leur quartier, être tenus informés et pouvoir donner leur avis sur les projets de rénovation comme le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui a lieu sur Bois-Du-Château et Kervénanec, mais aussi être « *mieux informés sur les conseils citoyens, sur les décisions qui y sont prises.* »⁶⁶

Fort de ce constat et pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Favoriser la participation citoyenne** – Afin que les habitants gagnent en pouvoir d’agir pour leur quartier. Pour cela, il faudra :
 - o Donner du pouvoir d’agir aux jeunes
 - o Favoriser l’implication de tous dans le quartier
 - o Favoriser la participation des habitants à la rénovation de leur quartier
- **Mobiliser l’abattement TFPB vers l’activité économique ou des actions de participation citoyenne** – Afin de favoriser l’attractivité et le vivre-ensemble sur les quartiers.

En parallèle, le travail avec les conseillers citoyens politique de la ville sera à poursuivre

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Lorient Agglomération
- Ville de Lorient
- Bailleurs sociaux
- CAF
- Association

Les indicateurs de contexte de la priorité :

- Bilan du dispositif Conseil Citoyen [Ville de Lorient]
- Bilan TFPB [Ville de Lorient]
- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

c) L’image du quartier

Comme les graphiques de la présentation des quartiers de Lorient le montrent⁶⁷, les habitants sont généralement attachés à leur quartier, et regrettent l’image souvent négative qu’en a le reste de la population. Ce constat est partagé par les partenaires intervenants sur les quartiers.

Pour répondre à cet enjeu, 2 objectifs ont été identifiés auxquels le contrat de ville devra répondre :

- **Valoriser l’image du quartier** – Pour changer l’image des quartiers et favoriser la mobilité vers et entre les quartiers. Pour cela, il faudra :
 - o Développer des actions et événements pour valoriser l’image du quartier
 - o Importer des projets au cœur des quartiers.
- **Développer des actions inter-quartier** – Pour favoriser l’interconnaissance, les liens entre les quartiers et la mobilité. Pour cela, il faudra :
 - o Travailler sur des animations inter-quartier pour favoriser les mobilités
 - o Créer des rencontres et échanges inter-quartier

⁶⁵ Source : Guide méthodologique « *Faire ensemble* », La Fonda

⁶⁶ Source : extrait du questionnaire diffusé aux habitants des QPV durant l’été 2023 par la ville de Lorient

⁶⁷ Pour plus d’information, se référer à la partie sur la présentation des quartiers

Partenaires agissant sur cette priorité :

- Etat
- Ville de Lorient
- Bailleurs sociaux
- CAF
- CPAM
- France Travail
- Mission Locale
- Conseil Départemental
- Bpifrance
- Conseil Régional
- Association

L'indicateur de contexte de la priorité :

- Bilan des actions sur cette priorité [Ville de Lorient]

Les indicateurs de résultats attendus pour cet objectif sont précisés dans les fiches partenaires et seront complétés par les bilans des opérateurs.

B) Lanester

1) Ambitions à l'horizon 2030 : axes prioritaires d'intervention

a) Préconisations pour Lanester issues de l'évaluation de Techné-Cité

Les publics prioritaires parmi la population fragilisée :

- Les familles monoparentales dont la part tend à s'accroître,
- Les personnes isolées, âgées notamment,
- Les jeunes, en particulier la tranche d'âges « collège » et les NEETs,
- Les étrangers, notamment primo-arrivants.

Les thématiques prioritaires à investir :

- Les politiques éducatives et la réussite scolaire en direction des plus jeunes,
- L'accès à la santé,
- La santé mentale,
- L'accès aux droits sociaux,
- L'accompagnement vers l'emploi durable,
- L'accès au logement social pour faciliter l'insertion locale et diversifier les publics.

b) Axes prioritaires retenus à l'issue des concertations

Méthode de concertation :

Entre les mois d'août et novembre 2023, la concertation à Lanester, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville, a pris trois formes différentes :

- **La transmission d'un questionnaire aux habitants du QPV : 117 réponses (résultats en annexe)**

A RETENIR DU QUESTIONNAIRE HABITANTS

- Fort attachement au quartier, sentiment général qu'il s'améliore, envie d'y rester (majoritairement)
- Souhaits d'amélioration : jeux, espaces verts et d'agrément, tranquillité, logements, commerces de proximité
- Besoin d'accompagnement renforcé portant sur : sécurité/tranquillité, logement, santé, éducation des enfants, vieillissement/perte d'autonomie.

- **Quatre ateliers « acteurs » :**

Deux groupes thématiques, l'un centré sur la jeunesse, l'éducation, la parentalité, l'autre axé « accompagnement global des habitants » (santé, accès aux droits, mobilités...) ont été réunis en deux temps à l'automne 2023 : le premier afin de partager diagnostic, les préoccupations et identifier les enjeux spécifiques au quartier prioritaire de Lanester, le second pour mettre en perspective des interventions face aux enjeux identifiés ainsi que des rapprochements entre acteurs valorisant les

complémentarités et renforçant potentiellement la portée des actions. Une vingtaine d'acteurs différents a participé à ces rencontres par ailleurs utiles à entretenir et conforter le réseau.

A RETENIR DES REUNIONS ACTEURS « JEUNESSE »

- Constats partagés : précarisation des familles, jeunes en besoin de soutien renforcé après la période COVID sur les aspects santé (mentale notamment), orientation, émancipation, le rapport au groupe, au collectif, jeunes « invisibles », problématique de l'usage des écrans
- Points d'appui identifiés : le réseau des acteurs, les structures du territoire, le partage d'informations
- Pistes : construire ensemble de nouvelles propositions pour les jeunes, l'éducation par les pairs, actions dans et avec les collègues, plus de transversalité.

A RETENIR DES REUNIONS ACTEURS « ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS »

- Constats partagés: paupérisation, plus fort risque d'isolement, de repli et d'aggravation du non-recours, poids des dépenses essentielles et incompressibles du quotidien (logement, énergie, alimentation...) excluant de plus en plus tout le « non essentiel »
- Points d'appui : diversité des acteurs de proximité, richesse du réseau, population QPV stable (peu de rotation) ce qui permet d'agir auprès d'elle sur la durée
- Pistes : développer ce qui concourt à l'entraide et à la solidarité, à l'accès à la santé et aux soins, accompagner vers les transitions, articuler accompagnements individuels/actions collectives, diversifier les supports concrets de mobilisation et de participation des habitants (chantiers, ...).

• La concertation de proximité

Par le biais de la présence quotidienne des professionnels de terrain (agents de développement local notamment), des comités d'animation des maisons de quartier, des « p'tits dej » de Kerfrehour du jeudi matin, des repas de quartier à Kesler-Devillers et Kerfrehour..., le contact avec les habitants et le lien habitants/partenaires ont été entretenus, permettant une prise en compte régulière des demandes et besoins des habitants pour ajuster les réponses à apporter.

c) Axes prioritaires retenus pour le QPV Enezeg

Les différentes concertations activées au cours du second semestre 2023 permettent de dégager certaines problématiques spécifiques au QPV lanestérien et/ou des tendances plus accentuées, donc de resserrer les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels autour de ces sujets de préoccupation partagés, qui devront par conséquent concentrer les interventions, sans pour autant exclure les propositions qui seraient faites « à côté » dans les champs de l'emploi, du logement, des mobilités, de l'entrepreneuriat ... (à titre d'exemples).

Axe 1 : Les enfants et jeunes fragilisés

L'évaluation du précédent contrat de ville a fait apparaître des données préoccupantes concernant la jeunesse du QPV. L'éducation est l'un des fondements du projet républicain. Grâce à elle, toute personne acquiert la capacité à s'émanciper. Si l'éducation est du ressort de l'État, d'autres leviers existent pour améliorer les conditions d'apprentissage, favoriser l'épanouissement, renforcer la confiance en soi, la curiosité... La culture en particulier est un formidable vecteur d'émancipation et la parentalité constitue un champ stratégique pour agir sur la jeunesse.

Les constats invitent à resserrer les interventions autour des enjeux opérationnels suivants :

- . Prévenir la souffrance scolaire, les difficultés d'apprentissage et le décrochage qui en découle fréquemment
- . Prévenir et mieux prendre en charge les problématiques de santé des jeunes, notamment d'alimentation, de souffrance psychique et d'addictions (aux écrans en particulier)
- . Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif
- . Développer l'accueil, l'écoute, l'expression des jeunes du QPV
- . Aider les jeunes à s'orienter, à construire leur parcours (public collégiens en particulier)

INDICATEURS DE SITUATION ET D'EVOLUTION

- Taux de scolarisation des 15/17 ans et 18/24 ans
- Taux de réussite au DNB et comparaison avec les collèges des QPV bretons
- Moyenne aux épreuves communes du DNB et comparaison avec les collèges des QPV bretons
- Taux de retard en 6^{ième} et 3^{ième}
- Taux d'accès en seconde générale (orientation des élèves en fin de troisième)
- Part des NEETs
- Nombre d'enfants et jeunes du QPV pris en charge en CPEA et Maison des Adolescents
- Ensemble des données recueillies annuellement dans le cadre du volet éducatif du Contrat de Ville (Réussite Educative notamment)
- Bilans d'activité de la Prévention Spécialisée
- Nombre d'informations préoccupantes
- Nombre de mesures dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (placement en famille d'accueil, en foyer ou mesures de placement éducatif à domicile)

Axe 2 : La santé des habitants du QPV

Le quotidien de bon nombre d'habitants du QPV est rendu compliqué du fait de problématiques de santé insuffisamment détectées, suivies et prises en charge. Le renoncement aux soins en raison de délais d'attente qui s'étirent, de la dématérialisation des démarches, de difficultés à se déplacer pour un rendez-vous..., est une réalité qui impacte vie sociale et familiale, vie professionnelle, réduit les chances de « bien vieillir ».

Les principaux objectifs opérationnels reliés à cet axe prioritaire sont les suivants :

- . Améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et la prévention de ces troubles
- . Développer les actions de médiation en santé et d'éducation à la santé, notamment par des formes d'interventions innovantes d'aller vers
- . Favoriser une alimentation de qualité à moindre coût, valorisant les ressources de proximité
- . Prévenir et lutter contre la sédentarité

INDICATEURS DE SITUATION ET D'EVOLUTION

- Taux de bénéficiaires de la C2S
- Part bénéficiaires de la PUMA
- Part de bénéficiaires de l'AAH

- Nombre d'habitants QPV pris en charge par le CMP de Lorient
- Nombre d'hospitalisations d'habitants du QPV à l'EPSM Charcot
- Part habitants QPV pris en charge par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- Part habitants QPV pris en charge aux Urgences psychiatrique du Scorff
- Part habitants QPV pris en charge par l'EMPSA (équipe mobile psychiatrie du sujet âgé)
- Bilans des actions réalisées dans le cadre de la programmation annuelle

Axe 3 : Le lien social dans les quartiers

Cet axe prioritaire vient en réponse à une demande exprimée par les habitants s'agissant du « mieux vivre dans son quartier », vis à vis duquel ils ont majoritairement un fort attachement, et aussi certaines exigences qualitatives. Les espaces extérieurs, dans et hors quartiers, très investis sur la période post-covid par les professionnels de terrain et les habitants, ont montré à la fois leur potentiel et leurs faiblesses (jeux et mobilier urbain inadaptés ou insuffisants, manque d'ombre, cheminements dégradés...). Cet axe traverse le sujet de la Gestion Urbaine et Sociale de proximité, que l'on imagine être une bonne porte d'entrée pour aller notamment vers les habitants des nouveaux quartiers du QPV (Fonlupt, Pasteur), établir un premier contact avec eux, les mobiliser. Il questionne aussi la place de la femme, des jeunes-filles en particulier, moins visibles sur l'espace public et permet d'aborder les thématiques des transitions, de l'écologie en milieu urbain.

Plus précisément, trois orientations opérationnelles sont rattachées à cet axe prioritaire :

- . Développer l'usage et l'appropriation des espaces extérieurs et des pôles de proximité par des aménagements adaptés et des usages mutualisés concourant à la convivialité et aux sociabilités de voisinage et intergénérationnelles
- . Contribuer au développement du lien social à l'échelle des quartiers et de la ville, notamment par l'animation de proximité, les usages mutualisés des espaces, les initiatives des habitants
- . Permettre un accès à l'art et à la culture pour tous les habitants, dès le plus jeune âge et sur tous les temps de la vie.

INDICATEURS DE SITUATION ET D'EVOLUTION

- Enquêtes sociales des bailleurs (bisannuelles)
- Données recueillies par les ADL sur la participation des habitants aux activités et animations proposées dans et hors quartiers
- Nombre d'habitants du QPV présents dans les instances et dispositifs municipaux de participation citoyenne (visites de quartiers, ALC...)
- Part des habitants du QPV inscrits dans des pratiques culturelles
- Bilans des actions fournis par les opérateurs

C) Hennebont

1) Ambitions à l'horizon 2030 : axes prioritaires d'intervention sur 6 ans

Les préconisations locales d'Hennebont issues de l'évaluation du Contrat de ville :

Les publics prioritaires parmi la population fragilisée :

- Les familles monoparentales qui restent fortement représentées.
- Les personnes âgées isolées qui progressent.
- Les primo-arrivants qui se répartissent sur l'ensemble du territoire communal.
- Les jeunes de plus en plus nombreux sur le QPV.

Les thématiques prioritaires à investir :

- Le soutien à la parentalité (en rapport avec la représentativité des jeunes et le poids des NEET).
- L'accompagnement vers l'emploi durable.
- Le rapprochement culturel entre les différentes communautés.
- L'accès à la santé.
- La santé mentale (avec un ciblage particulier des jeunes).
- Le cadre de vie et la poursuite de sa rénovation.
- La gestion urbaine et sociale de proximité.
- La tranquillité publique dans le quartier

2) Concertation avec les habitants et les partenaires associatifs

a) Pour les habitants :

Afin de prendre en compte l'avis des habitants du quartier de Keriou Ker, les actions suivantes ont été mises en place :

- Actions « d'aller-vers » avec distribution et accompagnement au remplissage d'un questionnaire sur l'ensemble des immeubles du quartier.
- Diffusion du questionnaire sur internet avec communication via les réseaux sociaux
- Utilisation du support des « Estivales » pour proposer aux habitants de répondre au questionnaire

Les **signes d'amélioration** des habitants sont :

- La réhabilitation des bâtiments
- Les Jeux pour enfants

Les **signes de dégradations** sont :

- Les incivilités
- Le trafic de stupéfiants
- L'état des logements
- Le lien social

Les **souhaits** pour bien vivre dans le quartier :

- Des jeux pour les enfants

- Amélioration de l'état des logements
- La tranquillité et la sécurité

Les **besoins d'aide et d'accompagnement** qui concerne en priorité les usagers :

- La santé
- La sécurité
- Le logement
- L'emploi

b) Pour les partenaires associatifs :

Un atelier d'une demi-journée avec pour objectif de travailler collectivement à l'identification d'objectifs opérationnels, d'actions pluriannuelles et d'indicateurs de réussite a été réalisé avec les partenaires associatifs investis dans le quartier.

Certaines propositions ont permis de finaliser les objectifs de ce nouveau contrat de ville comme :

- Maintenir le lien d'interconnaissance avec les familles pour être à l'écoute des besoins
- Rendre les habitants acteurs afin de favoriser la co-construction
- Offrir un temps pour souffler et s'identifier autrement qu'habitants du quartier
- Favoriser la convivialité et les rencontres
- Valoriser les compétences des habitants
- Créer des rencontres intergénérationnelles au sein du quartier en inventant de nouvelles modalités et en incluant les générations intermédiaires.
- Connaître les identités culturelles du quartier pour lutter contre les stéréotypes.
- Mettre en valeur la diversité des langues et des cultures du quartier.

3) Les grandes priorités et les objectifs opérationnels

a) Améliorer le cadre de vie des habitants : de l'espace public au logement vers un mieux-être collectif et durable :

1.1. Poursuivre l'amélioration de l'habitat en prenant en compte notamment :

- o La réhabilitation des logements et les espaces extérieurs
- o La transition écologique
- o L'accessibilité
- o La gestion des déchets

1.2. Accompagner la transition écologique des espaces extérieurs

- o L'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique
- o L'embellissement du quartier
- o Les chantiers collaboratifs

1.3. Développer des actions sur l'espace public ou visible de l'espace public

- o Les actions d'occupation de l'espace public
- o Les actions chez les habitants notamment les plus isolés
- o Les actions de propreté urbaine

1.4. Renforcer la tranquillité publique

- o Les actions sécurisant les habitants
- o Les actions favorisant les liens de voisinage

- Les actions réduisant les incivilités
- Les actions impactant le trafic de drogues

• **Les indicateurs de réussite :**

Taux de vacance des logements
 Taux des incivilités
 Chiffres de la délinquance
 Végétalisation du quartier
 Réhabilitation du quartier
 Nombre de logements
 Nombre d'installations extérieures
 Nombre de primo-arrivants dans le patrimoine du logement social de la ville
 Part d'allocataires CAF bénéficiant des aides au logement
 Taux d'emménagés récents

b) Accompagner et soutenir les familles : être parents, êtres jeunes, être enfant dans son quartier et dans sa ville

2.1. Soutenir la fonction parentale

- Les lieux d'échanges et de partage d'expériences
- Les actions favorisant des temps pour les adultes parents
- L'accompagnement individuel et collectif

2.2. Donner la place aux jeunes notamment les filles

- Les actions dédiées aux jeunes
- Les actions favorisant la présence des jeunes femmes dans l'espace public
- Les actions rendant les jeunes acteurs de la vie locale

2.3. Accompagnement le développement de l'enfant

- Le Programme de Réussite Educative
- Les actions transversales avec l'Education Nationale
- Les actions favorisant le développement de l'enfant

2.4. Favoriser les temps familiaux

- Les évènements familiaux fédérateurs
- Les actions régulières d'animations familiales
- La création d'espaces adaptés à l'accueil des familles

• **Les indicateurs de réussite :**

Evolution de la population et répartition par tranche d'âge
 Nombre de familles monoparentales
 Nombre de familles bénéficiant des allocations familiales
 Taux de natalité
 Taux de scolarisation des moins de 3 ans
 Taux de scolarisation des 15/17 et 18/24 ans
 Réussite au Diplôme National du Brevet
 Orientation des élèves en fin de 3eme
 Nombre de NEET
 Nombre de jeunes sortis de scolarité vivant sur le quartier au cours de l'année passée

Nombre de jeunes décrocheurs vivant sur le quartier, repérés au cours de l'année passée

c) Renforcer l'accès aux droits : l'insertion professionnelle, la fracture numérique, la santé ; un accompagnement vers le droit commun.

3.1 Favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique

- La coordination des actions de l'emploi et du développement économique
- Les actions rapprochant les acteurs de l'emploi et du développement économique du quartier et des habitants

3.2 Renforcer l'accès à la santé

- Les actions collectives favorisant la santé des habitants
- La prise en compte de la santé mentale des habitants
- Les activités physiques adaptés

3.3. Favoriser la mobilité

- La coordination intercommunale de la mobilité dans les quartiers
- Les mobilités douces
- Les actions collectives et individuelles pour la mobilité des habitants

3.4.Limiter le non-recours aux droits communs

- Les permanences de proximité
- Les postes d'adulte-relais
- Les actions réduisant la fracture numérique

• Les indicateurs de réussite :

Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social

Part des ménages non imposables

Nb d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier

% allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales

% allocataires percevant le RSA

Nombre d'utilisateurs de la tarification sociale

Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Poids des DE résidant en QPV dans le total des DE

Nombre de personnes vivant sur le quartier inscrites comme DE, par tranches d'âges, niveau de qualification et durée d'inscription

Si permanence mission locale, profil des jeunes accueillis par âge, niveau de qualification, type de demande, origine du contact. Répartition du public par nombre de venues au cours de l'année

Nombre de jeunes vivants sur le quartier, entrés en formation au cours de l'année

Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Nombre de permanence d'accès aux droits dans le quartier

d) Participer à la vie de son quartier : faire appel aux compétences et aux savoirs faire des habitants au cœur de leur quartier favorise leur pouvoir d'agir.

4.1. Accentuer et légitimer le pouvoir d'agir des habitants

- L'implication des habitants dans les orientations du contrat de ville
- La co-construction des actions avec les habitants
- La mise en place des Tables de quartier

4.2. Favoriser la transmission des savoirs

- Les actions favorisant l'émergence des connaissances et des compétences des habitants
- La prise en compte des connaissances et les compétences des habitants aux services des projets du quartier

• **Les indicateurs de réussite :**

Nombre de tables de quartier

Nombre de participants aux tables de quartier

Nombre d'actions réalisées par les habitants

e) S'adapter aux évolutions continues du quartier : les échanges multiculturels et intergénérationnels soutiennent le renforcement du lien social

5.1. Développer les relations intergénérationnelles

- Les événements rapprochant les générations
- Les actions intergénérationnelles
- Les actions pour les seniors

5.2. Mettre en avant les cultures

- Les actions favorisant l'accès à la culture
- Les événements et les actions s'appuyant sur les cultures du quartier

5.3. Favoriser le Lien Social

- Les espaces de rencontres et d'échanges
- Les actions d'aller-vers notamment les plus éloignés

• **Les indicateurs de réussite :**

Taux de personnes âgées de 60 ans et plus

Nombre d'origines culturelles dans le quartier

Taux de vieillissement dans le quartier

Composition des logements dans le quartier

III) Partenariats et engagements

A) Droit commun et spécifique

Droit commun

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale précise que : la politique de la ville « *mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre des instruments qui lui sont propres.* »

Le droit commun correspond aux moyens et dispositifs de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire sans distinction entre les quartiers.

Il s'agit de mobiliser ces moyens en priorité en direction des quartiers, de veiller à ce qu'ils y soient effectivement mis en œuvre, voire de les y concentrer.

Ce droit commun représente les engagements financiers de chacun, mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements et services publics présents sur les quartiers politique de la ville.

Les signataires du contrat de ville de Lorient Agglomération s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la politique de la ville.

Répartition des compétences :

- Etat : éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des migrants...
- Région Bretagne : Economie et emploi, formation, transport, aménagement et environnement, culture, tourisme, langue bretonne, sport, Europe et international...
- Département du Morbihan : déplacements, enfance / famille, Handicap ou seniors, action sociale et insertion, éducation / collèges, aménagement du territoire, culture / patrimoine, jeunesse, sport, logement / habitat, environnement...
- Lorient Agglomération : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage, prévention, Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, eau et assainissement, environnement et cadre de vie, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire...
- Villes : petite enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, prévention...

Des engagements précis et chiffrés doivent être formalisés par chaque partenaire pour permettre une bonne lisibilité et une évaluation précise du renforcement du droit commun à mi-contrat et en fin de contrat (par exemple : ...% minimum de telle aide sera fléchée pour les QPV, ...% de résidents des QPV bénéficiaires des contrats aidés).

Crédits spécifiques

A l'inverse du droit commun, les crédits spécifiques sont uniquement fléchés vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils ne peuvent être engagés qu'après mobilisation des dispositifs et outils de droit commun.

La politique de la ville consiste donc à renforcer la mobilisation du droit commun, en le complétant par des moyens spécifiques supplémentaires en direction des QPV et de leurs habitants.

Ils regroupent :

- Des crédits spécifiques mobilisés pour les appels à projets annuels des contrats de ville.
- Des moyens humains dédiés avec notamment des postes d'adultes-relais.
- L'intervention de l'agence nationale de la rénovation urbaine avec les opérations de rénovation urbaine.

- Des mesures fiscales comme l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui concerne les bailleurs sociaux, ou la TVA à taux réduit pour l'accession sociale à la propriété dans les QPV.

B) Les engagements des partenaires

Les principaux partenaires engagés dans la mise en œuvre et le suivi du présent contrat de ville sont :

- Lorient Agglomération et des trois communes impliquées : Hennebont, Lanester et Lorient
- L'État représenté par le Préfet (Préfecture, DDETS, DDTM, DRAC, DT-PJJ) , le Rectorat d'Académie de Rennes représenté par la DASEN et l'ARS de Bretagne
- Le conseil régional de Bretagne
- Le conseil départemental du Morbihan
- La CAF du Morbihan, la CPAM, France Travail, la direction régionale de la Caisse des dépôts / BpiFrance
- Les bailleurs sociaux : Morbihan Habitat, Espacil Habitat, le Groupe LB Habitat Foyer d'Armor,

1) Les engagements de Lorient Agglomération

Ce contrat de ville est le fruit d'une réflexion collective entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs associatifs, les conseils citoyens politique de la ville et les habitants.

Il permet aux quartiers les moins favorisés de bénéficier d'une attention particulière de la part des collectivités. La connaissance précise des réalités territoriales permet une déclinaison fine épousant la complexité des territoires.

Les collectivités s'appuient sur l'ensemble de leurs politiques publiques conduites localement afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales ; et à améliorer tous les aspects de la vie quotidienne des habitants.

Le portage du contrat de ville par l'intercommunalité renforce l'idée d'un sens commun donné à la politique de la ville sur le territoire de l'agglomération de Lorient associé à un socle d'objectifs partagés qui ne nie pas, pour autant, les réalités propres à chaque commune. La cohérence du projet global s'en trouvera améliorée.

A travers le contrat de ville s'exercera une solidarité renforcée à l'égard des quartiers qui concentrent le plus les difficultés sociales et les dysfonctionnements urbains, de manière à réduire et prévenir les disparités et les déséquilibres susceptibles d'altérer la cohésion sociale, le confort de vie des habitants, le « bien vivre ensemble ».

Par diverses modalités opérationnelles dont elles seront elles-mêmes porteuses ou qu'elles accompagneront, à savoir :

- Un renforcement du Droit Commun,
- Une mise en synergie et une coordination renforcée des acteurs de terrain,
- Une qualification des interventions,
- Le déploiement d'actions spécifiques,
- Une attention particulière accordée à l'innovation et à l'expérimentation,

Les collectivités locales s'engagent, en veillant à positionner l'habitant en tant qu'acteur de la démarche, à mieux intégrer les quartiers prioritaires et leurs populations au fonctionnement de la ville et de l'agglomération, et à améliorer tous les aspects de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui sont le plus exposés à des risques d'exclusion.

Dans le cadre du présent contrat de ville, l'agglomération est attendue sur les priorités suivantes (cf. partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour la transition écologique : des quartiers plus verts, l'écologie au cœur des quartiers, les mobilités douces et durables, la rénovation urbaine
- Pour le plein emploi : la formation professionnelle, l'insertion dans l'emploi, la levée des freins à l'emploi, l'entrepreneuriat et le travail indépendant, la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : la santé et l'accès aux soins, la culture et les sciences, le sport, la lutte contre les discriminations, le vivre ensemble
- Pour une politique de la ville renouvelée : plus de mixité sociale dans le logement, de nouveaux outils pour la politique de la ville

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

2) Les engagements de Lorient

Dans le cadre du présent contrat de ville, la ville de Lorient s'est engagée sur les priorités suivantes (cf partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour la transition écologique : des quartiers plus verts, l'écologie au cœur des quartiers, les mobilités douces et durables, la rénovation urbaine
- Pour le plein emploi : la formation professionnelle, l'insertion dans l'emploi, la levée des freins à l'emploi, l'entrepreneuriat et le travail indépendant, la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : l'accueil du jeune enfant, la réussite éducative, la santé et l'accès aux soins, la culture et les sciences, le sport, la tranquillité et la sécurité publique, la lutte contre les discriminations, le vivre-ensemble, les jeunes, l'accès aux droits
- Pour une politique de la ville renouvelée : plus de mixité sociale dans le logement, de nouveaux outils pour la politique de la ville, l'image du quartier

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers, notamment :

En matière d'insertion et d'emploi :

- ⇒ L'emploi (Favoriser l'insertion socio professionnelle et l'accès à l'emploi) et le développement économique (maintenir, conforter voire développer les activités et commerces dans les quartiers).
- ⇒ Soutenir la création d'activités économiques.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions spécifiques :
 - Favoriser le rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les entreprises,
 - Mobiliser et accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes, femmes) vers une insertion sociale culturelle et professionnelle.

En matière de cadre de vie :

- ⇒ Conforter le travail mené en termes d'accompagnement social
- ⇒ Permettre l'appropriation du quartier par ses habitants
- ⇒ Actualiser de la démarche GUSP
- ⇒ Réduire la précarité énergétique
- ⇒ Initier les diagnostics en marchant
- ⇒ Favoriser le mieux vivre ensemble et la bonne cohabitation entre tous (à travers la multiplication de lieux de parole, de partage, de lieux informels, l'invention de nouvelles formes de participation et d'expression...)

En matière d'éducation :

La ville de Lorient s'engage à agir dans le cadre d'un Programme de Réussite Educative consolidé sur les accompagnements et les parcours individuels. La notion de parcours continus éducatifs renforce la nécessité de promouvoir une meilleure articulation entre école, collège et territoire, de mettre en synergie les projets (Projet Educatif Local, PEDT, Programme de Réussite Educative, projets d'écoles) et les acteurs éducatifs locaux.

Les projets éducatifs de territoire doivent donc permettre de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer les synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles, et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir un parcours cohérent et de qualité.

En 20 ans, l'action de la ville de Lorient en matière d'éducation s'est considérablement étoffée. Dépassant largement ses attributions de construction, de gestion de bon fonctionnement des écoles, la ville de Lorient prend pleinement sa part à l'élaboration d'une politique éducative locale vouée à l'épanouissement des enfants et à la réussite des élèves. Pour cette ambition, la ville de Lorient fait le choix d'une démarche territoriale qui s'opère sur les quartiers prioritaires et définit la réussite éducative comme la recherche du développement harmonieux de l'enfant.

La réussite éducative permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et vise à donner à chaque jeune les moyens de s'intégrer pleinement dans la société, en apportant une attention particulière à ceux qui sont le plus en difficulté et aux territoires les plus défavorisés.

Le P.E.D.T. (Projet Educatif De Territoire) 2021/2024 de la ville de Lorient constitue le cadre de référence qui recouvre l'ensemble des actions éducatives de la ville, auprès des enfants de 3 ans à 11 ans, et dans lequel sont organisées les activités périscolaires pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Dans ce cadre, il formalise une démarche qui permet de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif de qualité, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La ville de Lorient, dans le cadre de ce PEDT, affirme sa volonté de proposer des accueils de loisirs périscolaires de qualité, le matin, le midi, et le soir, complémentaires des temps scolaires, et articulés par ailleurs avec les temps périscolaires du mercredi, dans le cadre du Plan mercredi.

Le P.E.D.T. de la ville de Lorient 2021/2024 a pour finalité première d'offrir à chaque enfant, dans un cadre agréable et sécurisant, un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant, et après l'école, et de favoriser une dynamique éducative de réussite scolaire pour tous les enfants avec une attention particulière aux conditions d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

En 2024, un travail d'élaboration d'un nouveau PEDT sera engagé.

En matière de cohésion sociale

- ⇒ **La parentalité** : soutenir et accompagner l'action éducative des parents
 - Améliorer le lien entre parents et institutions au service de l'enfant
 - Améliorer la communication en direction et avec les parents de langue étrangère en veillant à leur accessibilité à l'offre éducative du territoire
 - Prévenir la dégradation des relations enfants/parents par des actions spécifiques
- ⇒ **Le vivre ensemble, la participation des habitants au service du vivre ensemble**
 - Maintenir et renforcer le lien social, favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, lutter contre l'isolement
 - Construire et multiplier, en proximité, les temps de participation, de rencontre et d'échange afin de permettre aux habitants de prendre des initiatives visant à construire le vivre ensemble
 - Valoriser l'image du quartier, promouvoir son appropriation par les habitants
 - Accompagner les habitants de Kervénanec Nord et Bois du Château dans leur implication sur les futurs programmes de rénovation urbaine
 - Prévenir les incivilités et dégradations des espaces extérieurs
 - Prévenir et lutter contre les conduites addictives
 - Améliorer l'accès aux politiques de droit commun, l'accès aux droits et aux soins et réduire le non recours
- ⇒ **La jeunesse** : favoriser sa participation, sa citoyenneté et son autonomie
 - Promouvoir la participation et l'engagement des jeunes dans la Ville et leur quartier
 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par des actions innovantes et expérimentales
 - Promouvoir la réussite éducative des jeunes et leur accès aux études supérieures par des actions de lutte contre l'autocensure
 - Prévenir les conduites à risque

3) Les engagements de Lanester

Engagements spécifiques

La ville de Lanester s'engage à soutenir les actions s'inscrivant dans les trois axes prioritaires spécifiés. Elle s'appuiera sur son droit commun, sur des crédits spécifiques en fonctionnement et en investissement, pour marquer ce soutien renforcé au QPV et à ses habitants et obtenir ainsi des résultats durables sur l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du QPV à tout âge.

La ville de Lanester sera particulièrement attentive à soutenir les projets innovants, aussi bien en termes de contenus que de formats d'intervention, ainsi que ceux mettant l'accent sur l'égalité femmes-hommes, les transitions, l'économie sociale et solidaire.

La ville de Lanester s'engage à faciliter la mise en œuvre des projets par l'animation et la coordination du réseau des acteurs locaux (rencontres thématiques régulières, informations collectives liées au Contrat, à son actualité, contexte particulier...), valorisant les synergies et les complémentarités, à impulser et accompagner des initiatives renforçant l'implication citoyenne.

Droit Commun de la ville bénéficiant en 2024 au QPV :

Le service « Politique de la Ville » de la ville de Lanester, rattaché à la Direction Citoyenneté et Développement Local, a la responsabilité de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur le territoire lanestérien. Il est déployé en QPV au travers d'une équipe de 4 agents de développement local (ADL) titulaires, dont 2 plus spécifiquement dédiés aux quartiers de Kesler-Devillers-Centre-ville et Kerfrehour-La Châtaigneraie. Leur présence et leurs interventions s'organisent à partir de maisons de quartier en gestion municipale directe : l'Eskale et la Ferme de Kerfrehour. Le local Rosa Parks (résidence Pasteur), accueille diverses propositions associatives et municipales dans un quartier où les enfants et jeunes sont particulièrement nombreux, propositions qui seront développées et enrichies dans le cadre de « Quartiers 2030 ».

Deux autres maisons de quartier hors QPV (Ti Penher et La Bellevue) renforcent sur le territoire lanestérien l'offre de services et d'actions de proximité et inter-quartiers.

Le volet éducatif du Contrat de Ville, dont la Réussite Educative (une centaine d'accompagnements individualisés par an), est géré par deux agents titulaires à temps plein. Leur rayon d'action va au-delà du QPV, dans un souci d'équité territoriale, les habitants des quartiers Penher et Bellevue ayant notamment accès, comme en QPV, au « Pa@s » (accompagnement à la scolarité, ateliers parents/enfants et activités éducatives de proximité) ainsi qu'aux clubs coup de pouce lecture-écriture.

Le Cyberlan, espace multimédia municipal, gratuit et ouvert à tous, est implanté en QPV à l'étage de l'Eskale. Il dispose notamment de 10 ordinateurs, accessibles sur de larges plages horaires. Son animateur accompagne aux démarches dématérialisées, apporte conseils et assure diverses formations et ateliers thématiques.

La Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC), implantée au cœur du QPV dans une ancienne école restructurée et rénovée, dispose de plusieurs salles d'activités de différentes capacités, de salles d'atelier, d'un préau ludique pour des animations de plus grande ampleur, de bureaux de permanences. 7 associations y sont hébergées (associations caritatives comme le secours populaires, le secours catholique, associations de locataires CSF, CLCV, l'Art s'Emporte...). Ouvert en septembre 2021, cet espace a notamment pour ambition de créer plus de lien entre associations et habitants des quartiers, du QPV en particulier.

Les dispositifs de participation citoyenne de la ville (Assemblée Locale Citoyenne, budget participatif...) sont relayés dans les quartiers afin d'intéresser et d'intégrer les locataires du parc social, en particulier issus du QPV. La ville s'attachera à faire évoluer le Conseil Citoyen, qui n'est plus actif, en un nouveau format à construire et expérimenter (tables de quartier ou autres).

La Ville de Lanester contribue aux objectifs économiques et sociaux des politiques publiques en favorisant l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Pour ce faire, elle développe le dispositif des clauses sociales au sein de sa commande publique et auprès des opérateurs intervenant sur la commune. La commande publique constitue ainsi un levier majeur au service de l'insertion sociale et professionnelle.

En matière d'éducation et de jeunesse spécifiquement, les objectifs du nouveau **Programme Educatif de Territoire (PEDT)** qui sera signé pour la période de septembre 2024 à septembre 2027, se déclineront particulièrement en QPV dès lors que les fragilités des foyers qui y résident sont plus importantes et se cumulent fréquemment (familles monoparentales surreprésentées, précarité financière, problématiques de santé, isolement social...), avec effet direct sur la vulnérabilité des enfants et jeunes, supérieure à celle relevée aux niveaux de Lorient Agglomération et à l'échelon national. Parmi ces objectifs, déclinés par tranches d'âges, peuvent être notamment cités : la réduction des inégalités dans l'éducation, le développement de la coéducation, la participation des familles et la valorisation de la place des parents, l'accompagnement des jeunes à la construction de leur projet professionnel et personnel, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Enfin, dans le cadre du droit commun, la ville de Lanester continuera à soutenir financièrement et matériellement (locaux) diverses associations dont l'intervention bénéficie aux habitants du QPV : Sauvegarde 56 (service de prévention spécialisée), la Clé des Champs et l'Art s'Emporte (adultes-relais), la Mission Locale (locaux dans l'Eskale), SESAM (PAEJ et PEP), les Compagnons Bâtisseurs.

4) Les engagements d'Hennebont

La ville d'Hennebont s'engage à soutenir les actions s'inscrivant dans les différentes priorités déclinées. La ville s'appuiera notamment sur son droit commun, sur des crédits spécifiques en fonctionnement et en investissement.

- Améliorer le cadre de vie des habitants : de l'espace public au logement vers un mieux-être collectif et durable
- Accompagner et soutenir les familles : être parents, êtres jeunes, être enfant dans son quartier et dans sa ville
- Renforcer l'accès aux droits : l'insertion professionnelle, la fracture numérique, la santé ; un accompagnement vers le droit commun.
- Participer à la vie de son quartier : faire appel aux compétences et aux savoirs faire des habitants au cœur de leur quartier favorise leur pouvoir d'agir
- S'adapter aux évolutions continues du quartier : les échanges multiculturels et intergénérationnels soutiennent le renforcement du lien social et lutte contre les exclusions

La Politique de la ville étant intégrée au Pôle Solidarité de la ville, le CCAS mobilise également des moyens spécifiques et de droit commun. Des actions sont donc mise en œuvre répondant aux priorités déclinées ci-dessus avec une attention particulière apportée sur l'égalité femme-homme, la santé, le lien social.

La ville d'Hennebont mobilise également son droit commun avec la mise en place d'un service Politique de la ville au sein de la Maison de quartier de Kerihouais composé de 7 ETP dont 2 en poste adulte-relais.

La présence de ce service au cœur du quartier favorise le recensement des besoins des habitants et donc la mobilisation de moyens spécifiques et de droit commun.

En matière d'éducation

Les villes d'Hennebont, de Lanester et de Lorient s'engagent à agir dans le cadre d'un Programme de Réussite Educative consolidé sur les accompagnements et les parcours individuels. La notion de parcours continus éducatifs renforce la nécessité de promouvoir une meilleure articulation entre école, collège et territoire, de mettre en synergie les projets (Projet Educatif Local, PEDT, Programme de Réussite Educative, projets d'écoles) et les acteurs éducatifs locaux.

Les projets éducatifs de territoire doivent donc permettre de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer les synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles, et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et offrir un parcours cohérent et de qualité.

Les objectifs du PEDT d'Hennebont doivent permettre de définir des orientations partagées entre les différents partenaires. **La ligne directrice est l'accompagnement de l'enfant et du jeune pour l'aider à « bien grandir » afin de favoriser l'éveil de citoyens éclairés et épanouis.**

Le PEDT vise à articuler en cohérence les différents partenaires de la sphère éducative de l'enfant et du jeune afin de faciliter son accompagnement de manière complémentaire dans le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être favorisant le plein exercice de la citoyenneté.

Axes éducatifs du PEDT d'Hennebont :

Favoriser le développement de l'enfant et du jeune :

- Répondre aux besoins physiologiques, psychologiques, sociaux et affectifs de l'enfant et du jeune
- Favoriser le développement des savoirs, savoir-faire et savoir être
- Accompagner l'enfant et le jeune dans le développement de sa personnalité

- Encourager l'enfant et le jeune dans le développement de son autonomie
- Permettre à l'enfant et au jeune de développer en fonction de ses capacités, sa citoyenneté :
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Encourager le développement de la solidarité
- Promouvoir l'ouverture aux autres : égalité fille/garçon, relations intergénérationnelles, découvertes de différentes cultures
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux du développement durable

Favoriser le développement de l'enfant et du jeune :

Les enfants et les jeunes connaissent une phase de développement majeure sur cette période de leur vie. L'accompagnement dont ils peuvent bénéficier va influencer leur construction que cela soit sur le plan intellectuel, cognitif, social, physique ou moteur. Aussi, il est important qu'ils bénéficient d'un encadrement de qualité qui saura les stimuler avec bienveillance dans le respect de leur rythme, de leurs capacités et de leurs envies par le jeu et les loisirs en garantissant leur sécurité et en posant un cadre structurant.

Permettre à l'enfant et au jeune de développer en fonction de ses capacités sa citoyenneté :

La construction de l'enfant puis du jeune doit lui permettre de s'épanouir en trouvant sa place dans notre société garantissant des droits et des devoirs. L'apprentissage de la collectivité est donc un enjeu fondamental à la fois pour l'épanouissement de l'individu mais également pour la société qui l'intègre et les maux qui la menace.

En matière de culture :

La médiathèque Eugène GUILLEVIC et l'artothèque-galerie Pierre Tal-Coat sont intégrées au Programme de Réussite Educative, des découvertes de la structure et des inscriptions sont menées tous les ans.

Depuis 2024, les deux espaces appliquent la méthode « FALC » Facile à Lire et à Comprendre pour les documents à destination du public et une partie du fond de la médiathèque.

Une tarification spécifique pour les bénéficiaires des minimas sociaux ainsi que la gratuité pour le moins de 18 ans favorise l'accès de tous les habitants, notamment ceux du QPV.

Des séances de médiations sont également réalisées chaque année auprès des classes du QPV.

La ville d'Hennebont peut également s'appuyer sur son EPCC TRIO...S qui intervient de manière renforcée dans le QPV :

- L'Orchestre à l'école au sein de l'école élémentaire Paul Eluard,
- Les spectacles et résidences de création au sein du QPV et des établissements scolaires du QPV,
- Un accompagnement à la pratique artistique dans le cadre du PRE,
- Des tarifs adaptés sur certains spectacles pour les bénéficiaires du CCAS et les habitants QPV,
- Une tarification tenant compte des niveaux de ressources pour le Spectacle Vivant et sur QF pour l'Enseignement Artistique,
- Les accueils de classes issues du QPV sur les séances scolaires et tout public de spectacles,
- Les interventions en milieu scolaire avec des séances de découverte et de pratique en Enseignement Artistique (musique/danse/arts plastiques).

5) Les engagements de l'Etat

Le renouvellement du contrat de ville Quartiers 2030 est l'opportunité de définir de nouvelles perspectives pour les habitants des quartiers prioritaires du Morbihan, issues des évaluations réalisées sur la période 2015-2022, et du Comité interministériel des villes (CIV) du 27 Octobre 2023.

Au regard des bénéfices attendus de la politique de la ville en faveur des habitants des quartiers, on observe une diminution des indices de précarité, du taux de chômage, du trafic et des incivilités, ainsi qu'une amélioration de l'insertion sociale, un développement des services et animations de proximité, une transformation de certains quartiers avec des actions urbaines et architecturales structurantes, et globalement une meilleure image des quartiers, doublée d'un attachement exprimé par de nombreux résidents à leur quartier.

Toutefois ces améliorations dans la vie quotidienne de nos concitoyens ne doivent pas cacher la réalité d'un taux de pauvreté qui reste trop élevé, des difficultés sociales encore bien présentes, **un taux de chômage qui reste 2,5 fois plus élevé dans les QPV**, des renoncements aux droits, du décrochage scolaire grandissant, une insertion des jeunes toujours difficile, une mixité sociale insuffisante, et un sentiment de relégation pouvant subsister....

Beaucoup a été fait avec une dotation annuelle globale au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat d'environ 1M€ à l'échelle du Morbihan, ainsi que 35 contrats aidés dont 26 postes d'adultes relais et 9 postes FONJEP Ville mais beaucoup reste à faire. Nous devons renforcer nos actions volontaristes dans de nombreux domaines, tout en les priorisant, de l'accès aux droits à l'emploi, au logement, en passant par la santé, l'éducation, l'alimentation, la transition écologique, et cela de façon concertée avec les acteurs locaux.

Améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers, **c'est donc s'intéresser à toutes les politiques publiques, les mobiliser toutes ensemble** pour construire un nouvel avenir.

Dans cette perspective, **le CIV** a donné le cap aux services de l'Etat, avec pour points cardinaux la transition écologique, le plein emploi, un meilleur accès aux services publics et des nouveaux outils plus souples et adaptés pour la politique de la ville.

Nos engagements pour la transition écologique :

Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements... il est indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique quartier par quartier selon les situations locales et démarches déjà engagées. Ainsi, nos priorités seront la poursuite du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le déploiement du dispositif « Quartiers résilients » à Bois du Château, l'accompagnement de la rénovation urbaine dans les autres quartiers, l'augmentation du fonds vert et le développement des mobilités douces et durables...

➤ Voir aussi la [fiche partenaire DDTM](#)

Nos engagements pour le plein emploi

Il s'agit de décliner en priorité dans les QPV les objectifs de la réforme France Travail et de la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 : Permettre un meilleur accompagnement à toutes les personnes éloignées de l'emploi, renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur processus de recrutement, garantir des parcours de formation et d'insertion professionnelle pour le plus grand nombre, encourager les initiatives entrepreneuriales.

Le réseau des acteurs pour l'emploi et les futures instances de gouvernance France Travail au plan départemental et local, qui seront installées au 1er janvier 2025, seront particulièrement mobilisées afin de réduire les écarts et de développer l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville.

La mobilisation des entreprises est également indispensable, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing.

Nos priorités seront notamment le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » de BPI France et la Banque des territoires, la poursuite des accompagnements dans l'emploi des plus éloignés avec la levée des freins multiples, la mise en place de Pacte Plein Emploi, l'encouragement vers les formations professionnelles et la mobilisation des entreprises, notamment dans la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »...

➤ Voir aussi les engagements de la [DDETS \(AREQUA\)](#) et [France Travail](#) et [Bpifrance](#)

Nos engagements pour nos services publics

Naitre, grandir et vivre dans un quartier implique le développement de lieux et de services à chaque âge de la vie. Ainsi nos priorités seront :

- **l'accueil du jeune enfant** avec le soutien aux places nouvelles, la distribution du kit des 1000 premiers jours
- **la poursuite de la réussite éducative** avec la convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire, la généralisation des cités éducatives, et le renforcement de la mixité sociale et scolaire
- **l'accès aux soins et à la santé** avec le développement des centres de santé, du programme « mieux manger pour tous », le renforcement de la médiation et de la prévention
- **l'accès à la culture** avec le développement de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités, le pass culture pour les jeunes des QPV, l'été culturel
- **l'accès aux sports** en favorisant les opportunités autour des jeux Olympiques et Paralympiques, le déploiement de clubs sportifs engagés dans les QPV, les colos apprenantes, le dispositif Quartier d'été
- **la Sécurité et tranquillité publique** avec la lutte contre le trafic de stupéfiants, le rapprochement police-population avec notamment les postes de DCPD et PFAD
- **le développement des services de proximité** avec le maintien des médiateurs adultes relais et leur professionnalisation....

➤ Voir aussi la [fiche avec les partenaires impliqués](#)

Nos engagements pour une politique de la ville renouvelée

Outre **l'amélioration de la mixité sociale** dans le logement, nous souhaitons **simplifier la gouvernance** avec de nouveaux outils tels que les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), le recours aux subventions de fonctionnement global pour les petites associations, la prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), **favoriser la participation citoyenne** avec plusieurs modèles de représentation, et **mobiliser le droit commun** de l'Etat en articulation avec celui des collectivités territoriales (EPCI, ville, Conseil départemental, Conseil régional) et autres institutions partenaires (CAF, Bailleurs sociaux, CPAM, BPI France...).

Enfin, nous soutiendrons les démarches de suivi et d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers.

Nos engagements détaillés dans les fiches partenaires Etat ci-jointes seront à décliner de façon opérationnelle en concertation avec les EPCI et les villes, ainsi qu'avec tous les partenaires impliqués dans la politique de la ville.

6) Les Engagements de France Travail⁶⁸

La mobilisation de France Travail dans le Morbihan s'appuie sur la convention stratégique tripartite État-Unedic – Pôle emploi 2015 - 2018 pour accroître son efficacité et atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- renforcer la personnalisation de l'accompagnement pour améliorer le retour à l'emploi, grâce à un démarrage plus précoce de l'accompagnement, à un doublement du nombre de personnes en accompagnement intensif, et au développement d'une quatrième modalité d'accompagnement pour les personnes ayant des freins périphériques au retour à l'emploi ;
- proposer aux employeurs une offre de services répondant à leurs besoins et permettant de faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, grâce à un niveau d'accompagnement ajusté en fonction du niveau de besoin des employeurs et à une plus grande transparence du marché du travail ;
- améliorer la qualité de la relation aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, grâce à la fiabilisation de l'indemnisation, à l'usage du numérique, à l'évolution de certaines modalités de l'accueil physique, à des partenariats renforcés pour améliorer la capacité à intervenir dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- Renforcer l'intégration des publics cibles des QPV dans les portefeuilles d'accompagnement renforcé, accompagnement global (en lien avec les conseillers du département) et l'accompagnement intensif jeunes (avec une cible à 15%).
- Centrer la nouvelle prestation de suivi dans l'emploi annoncée dans le plan « Nouvelles solutions face au chômage de longue durée » à destination des demandeurs de longue durée en 2015 sur les résidents des QPV.
- Décliner le nouvel accord Mission locale/Pôle emploi en prenant en compte dans le projet local de coopération les problématiques des jeunes résidents dans les QPV.
- Décliner le nouvel accord-cadre de coopération avec le Cap Emploi en prenant en compte la situation des demandeurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi résident dans les QPV.
- Développer des clubs jeunes dans les QPV.
- **Le plan d'action alternance** devra également bénéficier aux jeunes des QPV : Favoriser en partenariat avec les chambres consulaires, les entrées des jeunes en contrat d'apprentissage grâce au plan d'action de « sécurisation des parcours des jeunes alternants » par Pôle Emploi.
- Accompagnement au projet par le biais de la formation en tenant compte des profils spécifiques des publics des QPV.
- Ce travail de réflexion partagé entre Pôle Emploi et les collectivités territoriales se traduira par des engagements concrets dans les conventions d'application territorialisées triennales par quartier de l'agglomération.

Il contribue au développement de l'activité économique et de l'emploi des contrats de ville en veillant à :

- Mobiliser les aides dérogatoires à hauteur de 5% du budget d'intervention
- Mobiliser l'accès aux contrats aidés pour les demandeurs des QPV.
- Faciliter la création d'activités en partenariat avec l'ADIE et le prestataire BGOuest
- Pour une intégration durable, à apporter des réponses concrètes aux parents, souvent des familles monoparentales qui peinent à retrouver un emploi faute de moyens de garde pour leurs enfants en bas âge. Pôle Emploi a signé des accords dans le cadre du dispositif « Crèche solidarité Emploi » avec plusieurs crèches (www.crechespourtous.com).
- Mobiliser la méthode de Recrutement par Simulation (MRS) de Pôle-emploi pour détecter les habiletés des candidats, ne pas recruter sur le CV et ainsi lutter contre les discriminations à l'embauche

⁶⁸ Contrat de ville de Lorient Agglomération - 2015

Dans le cadre du présent contrat de ville, France Travail est attendu sur les priorités suivantes (cf partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour le plein emploi : la formation professionnelle, l'insertion dans l'emploi, la levée des freins à l'emploi, l'entrepreneuriat et le travail indépendant, la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : la lutte contre les discriminations, l'accès aux droits

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Ex : ...% des habitants des QPV bénéficiaires des dispositifs, % d'habitants des QPV parmi les contrats aidés...

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire France Travail](#).

7) Les engagements de l'Education Nationale

Dans le cadre du présent contrat de ville, l'Education nationale est attendue sur les priorités suivantes (cf. partie Objectifs stratégiques Quartiers 2030') :

- Pour le plein emploi : la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : la réussite éducative, la culture et les sciences, le sport, la lutte contre les discriminations, les jeunes, l'accès aux droits

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Ex : nombre d'enfants de moins de 3 ans accueillis dans les QPV, nombre de création de classe dans les QPV, personnel supplémentaire dans les QPV...

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire Education Nationale](#).

8) Les Engagements de l'Agence Régionale de Santé

L'ARS Bretagne entend décliner sa contribution aux contrats de Ville en adoptant une approche transversale visant 3 objectifs :

- **Favoriser la cohérence des parcours des publics des quartiers prioritaires et éviter les ruptures**
- **Agir de façon renforcée dans les quartiers politique de la Ville en adaptant si nécessaire les dispositifs de droit commun**
- **Agir sur les déterminants sociaux de la santé (insertion professionnelle, logement, transports, environnement de vie...) en travaillant en concertation avec les autres acteurs des politiques publiques concernées.**

Pour contribuer concrètement à la mise en œuvre des contrats de ville, l'ARS mobilisera tous les leviers opérationnels relevant de sa compétence.

En matière d'accès aux soins de premier recours

L'ARS s'engagera au travers du contrat de ville à accompagner tout projet des professionnels de santé libéraux favorisant un exercice collectif et coordonné (pôles et MSP) afin de stabiliser l'offre de médecine libérale à destination de ces territoires.

En matière d'accès à l'offre de soins hospitalière et ambulatoire notamment en addictologie et en santé mentale

L'ARS veillera à ce qu'une information régulière et actualisée soit diffusée sur les quartiers prioritaires, à destination des habitants et des différents acteurs, sur les services existants dans le domaine des soins ambulatoires (prestations proposées, adresse, horaires d'ouverture...).

En matière de prévention et de promotion de la santé

L'ARS s'assurera d'une offre de prévention suffisante sur les territoires prioritaires et tiendra compte des manques constatés. Elle veillera également, en partenariat avec ses partenaires co-financeurs, à ce que les actions de prévention et de promotion de la santé menées s'adressent bien aux habitants et acteurs des quartiers prioritaires.

L'ARS s'assurera qu'une information de qualité soit diffusée aux habitants des quartiers, sur l'ensemble des dispositifs existants en matière de santé sur la Ville (ex : centre de santé sexuelle, CSAPA) y compris si ceux-ci ne sont pas implantés sur le quartier. Il s'agira dans ce cas de veiller à l'accessibilité de ces services par les transports en commun.

La couverture des quartiers prioritaires par un contrat local de santé

Afin de s'assurer de la bonne coordination des politiques publiques et des acteurs de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'ARS veillera sur la durée des prochains contrats de ville à ce que chaque quartier prioritaire soit couvert par un contrat local de santé ou contrat territorial de santé, à l'échelle d'un territoire de proximité.

La conférence de territoire et le Programme territorial de santé

Chaque territoire de santé est doté d'une instance de la démocratie sanitaire, la conférence de territoire qui est le lieu privilégié de la concertation dans les territoires de santé. Composée de représentants des établissements de santé, des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux, des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention, ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, des professionnels de santé libéraux, des collectivités territoriales et des usagers, les conférences de territoire de santé ont co-écrit avec l'ARS un programme territorial de santé (PTS).

Ces groupes sont dès lors un espace complémentaire où peuvent être travaillées des actions inscrites au contrat de ville.

Dans le cadre du présent contrat de ville, l'agence régionale de santé est attendue sur les priorités suivantes (cf. partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour le plein emploi : la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : la santé et l'accès aux soins, le sport, la lutte contre les discriminations

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Ex : nombre d'actions spécifiques mises en place dans les quartiers...

Les engagements sont détaillés dans [la fiche partenaire Agence Régionale de Santé](#)

9) Les engagements du Conseil Régional Bretagne

Signataire des contrats de ville depuis 2015, la Région Bretagne avait souhaité mobiliser les dispositifs de droit commun. Elle poursuivra cet engagement à l'aune des contrats de ville en cours d'écriture.

Elle a ainsi contribué par la mobilisation de ses dispositifs de la formation, mais également par le financement des programmes de renouvellement urbain puis de quartiers en transitions. Elle a su aussi mobiliser le dispositif Pass Classe de mer.

Souhaitant toutefois, renforcer son intervention et rendre visible les orientations qu'elle souhaite conduire, une feuille de route est en cours d'élaboration. Elle proposera des actions concrètes sur différentes priorités mobilisant les compétences telles que l'orientation, la formation, l'insertion, le développement économique, l'aménagement, les transitions, l'égalité femmes hommes et les mobilités mais aussi sur des politiques de proximité notamment culturelles et sportives.

Il s'agira par ailleurs, de favoriser la connaissance des dispositifs de droit commun auprès des habitants et des acteurs de la politique de la ville dans un enjeu de proximité.

Ces nouvelles orientations seront soumises dans les prochains mois à l'examen de l'assemblée régionale. Cette fiche reprend donc uniquement quelques compétences et n'a pas vocation à être exhaustive.

10) Les engagements du Conseil Départemental du Morbihan

Des compétences départementales au service des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En attente d'une contribution qui présentera le **département comme chef de file de l'action sociale, de la protection de l'enfance et de l'insertion** et la **gouvernance des actions du conseil départemental dans le contrat de ville.**

Ce positionnement se traduisant en engagements :

- en matière d'insertion et d'emploi
- en matière d'action sociale
- en matière de protection maternelle et infantile (PMI)
- en matière de santé

Les engagements seront détaillés dans la [fiche partenaire Département du Morbihan](#).

11) Les engagements de la Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan

Les engagements de la CAF du Morbihan s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale 2023-2027 et de son contrat d'objectifs et de gestion 2023-2027, ainsi que des ambitions retenues au sein du Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2025 (SDSF).

Les quartiers de la politique de la ville sont des territoires prioritaires pour la CAF du Morbihan dans le cadre de son soutien aux familles, par des financements dits de « droit commun » et des « fonds spécifiques » qu'elle consacre aux quartiers politique de la ville chaque année.

En appui sur la COG 2023-2027, la CAF du Morbihan marque la volonté d'un engagement partenarial fort afin de pérenniser le fonctionnement et le développement si nécessaire d'équipements d'accueil en réponse aux besoins des enfants, des jeunes et des familles notamment vulnérables, ainsi que des structures d'animation de la vie sociale.

L'intervention de la CAF du Morbihan dans la mise en œuvre de la politique de la Ville se déploie sur les thématiques de la petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, logement et cadre de vie, inclusion handicap, accès aux droits, et accompagnement social des familles en application d'un référentiel national.

Cette intervention est déclinée sur chacun des territoires et constitue une composante des Conventions Territoriales Globales signées entre la CAF et les collectivités.

Les thématiques sont les suivantes :

- réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux offres de services aux familles, dont l'accueil des jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité,
- structurer une offre enfance-jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles,
- accompagner la cohésion sociale par l'aide notamment au départ en vacances (depuis 2022, la Caf soutient davantage le départ en vacances des familles via une aide au transport)
- renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale,
- favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables,
- renforcer le partenariat.

Cette intervention se répartit avec des intensités diverses sur les 3 piliers de la politique de la Ville :

- le pilier cohésion sociale dispose de la gamme de moyens la plus diversifiée, répartie sur les thématiques précitées,
- le pilier cadre de vie et renouvellement urbain est matérialisé par l'appui susceptible d'être fourni à la création d'équipements collectifs (équipements d'accueil des enfants, équipements d'animation de la vie sociale),
- le pilier emploi et développement économique est pris en compte essentiellement dans l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Les quartiers retenus dans le cadre de la politique de la Ville sont habités par des personnes et des familles qui font l'objet d'une attention spécifique de la CAF et bénéficient de prestations légales spécifiques en fonction de leur situation. Il s'agit notamment de familles aux revenus modestes ou précaires, de familles monoparentales (dont une part ayant en charge des adolescents), de personnes isolées et ménages éligibles aux minimas sociaux.

Cette intervention repose sur le recours à des moyens financiers, humains et techniques.

Les moyens financiers sont répartis entre financements de droit commun et financements spécifiques, mobilisables au profit des instances publiques ou privées qui proposent des actions ou services en rapport avec les thématiques retenues par la Caf.

Les moyens humains s'incarnent dans l'action de conseillers en action sociale, des travailleurs sociaux mais aussi des techniciens conseil qui traitent des prestations

Les moyens techniques se traduisent également par la production de données statistiques relatives aux familles et aux personnes à faibles ressources, l'ingénierie à l'accompagnement de projets.

Ces situations justifient une intervention de la CAF sous plusieurs formes.

En matière de développement de la vie sociale, d'accompagnement des familles, la prise en compte des besoins des enfants en équipements et de l'accès aux droits

- **Le développement d'une animation de la vie sociale**

Il permet la participation de la population, dans l'ensemble de ses composantes, à des actions de caractère collectif qui prennent en compte leurs préoccupations et projets, de promouvoir la démarche de « l'aller vers », de valoriser les initiatives et faciliter le « vivre ensemble ».

- **L'accompagnement des familles, notamment monoparentales, en vue de :**

- Surmonter les difficultés particulières qu'elles rencontrent : précarité des ressources, articulation entre vie familiale et vie professionnelle, problématiques éducatives consécutives à la séparation et évolutives en fonction de l'âge des enfants,
- Proposer un accompagnement social aux familles séparées, endeuillées, isolées (accompagnement social, soutien à la parentalité, accès aux droits dont AVVC, ...)
- Intervenir spécifiquement à leur égard pour aider à calculer le montant de la pension alimentaire et délivrer gratuitement un titre exécutoire, pour récupérer les pensions impayées au bénéfice du parent dont la pension alimentaire n'est pas payée (dans la limite des 24 derniers mois), pour devenir l'intermédiaire entre les deux parents pour le versement de la pension alimentaire. La Caf du Morbihan, est une des 24 Caf pivot de l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa).
- Renforcer le cadre éducatif de la cellule familiale et l'exercice des responsabilités parentales, en utilisant notamment les services de soutien à la parentalité et les atouts des séjours en vacances familiales

- **La prise en compte des besoins des enfants et des jeunes**

Soit dans le cadre d'équipements qui leur sont destinés (équipements d'accueils des jeunes enfants et lieux d'accueil enfants parents, accueils de loisirs et périscolaires, accompagnement scolaire, ...) **soit sous la forme d'un accompagnement** des initiatives des jeunes (appel à projets, PS Jeunes) ...

La mise en œuvre de ces interventions repose sur la mobilisation de moyens financiers, humains et techniques qui seront déclinés au sein des conventions d'applications territorialisées.

Dans le cadre du présent contrat de ville, la CAF est attendue sur les priorités suivantes (cf partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour le plein emploi : la levée des freins à l'emploi, la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : l'accueil du jeune enfant, la réussite éducative, la lutte contre les discriminations, le vivre ensemble, les jeunes, l'accès aux droits

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire Caisse d'allocations familiales](#).

12) L'engagement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan

La Caisse primaire d'assurance maladie du Morbihan mène une politique active pour favoriser l'accès aux droits et aux soins dont les composantes s'inscrivent en parfaite cohérence avec les objectifs poursuivis par la politique de la ville, en particulier dans pour l'accès aux droits, aux soins et à la santé de l'objectif stratégique « Pour nos services publics » Cette politique s'incarne en effet au travers de partenariats locaux afin de mieux prendre en compte les réalités des différents territoires du département. **L'attention portée aux publics en situation sociale difficile est un axe fort de l'action de la CPAM, qui se matérialise au travers d'offres de service qui leur sont spécifiquement dédiées.**

Les engagements de la CPAM du Morbihan s'articulent ainsi autour des axes suivants :

- Accompagnement des situations complexes, au travers d'un accueil sur rendez-vous attentionné en agence ou par téléphone.
- Accompagnement individuel des personnes en renoncement aux droits et/ou soins grâce à la mission accompagnement santé
- Mise à disposition des publics de nombreux services accessibles en ligne, au travers d'espaces numériques dans ses points d'accueil
- Développement de partenariats avec tous les acteurs de proximité, France Services, travailleurs sociaux, bénévoles des associations, élus, afin de mieux toucher les populations qui en ont besoin.
- Facilitation des relations entre ses assurés et les professionnels de santé
- Développement de nombreux services en santé pour ses assurés, dont l'objectif est de contribuer au maintien de leur capital santé à travers diverses offres en prévention.

L'accompagnement pour l'accès aux droits

L'offre de service sur rendez-vous

Depuis plusieurs années, il est possible pour tout assuré d'être reçu sur rendez-vous par un conseiller de la CPAM. En 2022, la CPAM a ouvert un nouveau service d'accueil sur RDV par téléphone. L'entretien personnalisé a pour objectif de prendre en compte au mieux la situation de la personne, et de lui fournir toutes les informations nécessaires pour la réalisation de ses démarches administratives vis-à-vis de l'assurance maladie. Le rendez-vous peut être proposé à l'occasion d'une venue à l'accueil, ou bien par téléphone (via le **3646**), en fonction de la nature de la demande formulée par l'assuré. Il peut également être pris par un partenaire de la CPAM pour le compte d'un usager (par exemple, dispositif « parcours santé » pour les jeunes suivis par les missions locales). Enfin les assurés peuvent également prendre RDV grâce à leur compte personnel Ameli

Les rendez-vous sont proposés dans l'ensemble des points d'accueil fixes de la CPAM, situés à Vannes, Lorient, Auray, Pontivy et Ploërmel.

Toutes les informations sur les adresses des points d'accueil et les horaires d'ouverture sont disponibles sur le site de l'assurance maladie, www.ameli.fr rubrique « votre caisse ».

Le développement des services numériques

En parallèle de cette offre de service attentionnée et personnalisée, la CPAM du Morbihan met à disposition de ses publics des services en ligne, accessibles via le compte assuré sur ameli.fr et sur mobile, et via ses bornes multiservices disponibles dans ses points d'accueil.

Pour permettre aux assurés d'accéder à ces services, des espaces libre-service équipés d'imprimantes sont disponibles dans les différents points d'accueil de la CPAM. Les sites des partenaires sont également accessibles sur ces espaces (CAF, Pôle Emploi). Un accompagnement est effectué sur place par des conseillers de la CPAM pour faciliter l'utilisation de ces services Assurance maladie par les assurés.

L'accompagnement des partenaires

La CPAM du Morbihan a également à cœur de toucher les publics qui ne la sollicitent pas forcément spontanément, dans l'objectif de diminuer le non recours aux droits. Il s'agit, au travers d'un réseau de partenaires présents sur les territoires, de détecter les situations de non recours, d'informer les personnes sur les démarches à effectuer et de les orienter vers la CPAM.

Pour assurer l'effectivité de cette détection et de cette orientation, la CPAM réalise un accompagnement en formation des partenaires signataires d'une convention avec l'assurance maladie, sur les principaux dispositifs et aides proposés par l'assurance maladie (complémentaire santé solidaire, aide en action sociale, dispositifs de prévention). Elle met en place des circuits de traitements spécifiques ainsi des boîtes mail dédiées aux partenaires progressivement remplacées par un portail d'échanges : Espace Partenaires.

Elle propose également à destination de ses partenaires, une base d'information sur les dispositifs et aides de l'assurance maladie, qui centralise l'information utile.

Les France Services sont également en mesure d'accompagner et d'orienter les assurés dans leurs démarches. Les conseillers bénéficient d'une formation initiale et continue.

L'accompagnement pour l'accès aux soins

Aider les assurés à préserver leur capital santé

L'assurance maladie investit dans des programmes d'accompagnement de ses assurés pour les aider à être acteurs de leur santé. Elle relaie en particulier les grandes priorités nationales en matière de santé publique : promotion de la vaccination, dépistages des cancers, santé bucco-dentaire des enfants.

La CPAM du Morbihan conduit également des actions locales spécifiques. Sur le secteur lorientais, un travail en partenariat avec le réseau médico-social Lorient Lanester permet de décliner, depuis plusieurs années, des actions adaptées en direction notamment des bénéficiaires des épiceries sociales ou des publics défavorisés du secteur, en particulier sur la nutrition et l'activité physique. Le service prévention de la CPAM collabore également aux actions santé ponctuelles de la Maison Pour Tous du quartier de Kervénanec.

A partir de mars 2024, la CPAM va activement contribuer au développement du dispositif national « Mon bilan prévention » qui sera proposé à ses assurés de quatre tranches d'âges : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans. Les personnes concernées seront invitées individuellement à faire ce bilan avec un médecin, un infirmier, une sage-femme ou un pharmacien. Ce bilan individuel personnalisé, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et sans avance de frais pour le patient, constitue une évolution marquante vers un virage préventif et une responsabilisation des patients dans leur santé.

Un centre d'examen de santé situé à Lanester permet également aux personnes en situation de fragilité sociale de bénéficier gratuitement d'un bilan de santé. Ce dispositif qui comprend des examens biologiques et cliniques, a pour objectif de mettre en évidence les risques liés à certaines habitudes de vie ou à certains comportements, de dépister des affectations ignorées et d'apporter des conseils en éducation pour la santé. C'est un point d'entrée dans le système de soins pour des personnes qui en sont souvent éloignées. A noter, les frais de transport pour se rendre au centre d'examen de santé peuvent faire l'objet d'une aide financière de la CPAM pour les personnes ayant de faibles revenus.

Accompagner les personnes atteintes d'une maladie chronique

La CPAM propose également un service d'accompagnement pour les personnes atteintes d'une pathologie chronique. Ce service baptisé « sophia » concerne les patients diabétiques et asthmatiques. Il consiste en la mise à disposition d'informations et de conseils pour une gestion optimisée de la maladie au quotidien par le patient, en relais des préconisations du médecin traitant. Des infirmières conseil sont disponibles par téléphone pour accompagner les patients ayant adhéré au service, qui est entièrement gratuit.

Faciliter les relations avec les professionnels de santé

La CPAM dispose d'un service de conciliation, dont l'un des rôles est de faciliter les relations entre les patients et les professionnels de santé, dès lors que des difficultés sont apparues. La conciliation intervient ainsi :

- Pour aider un assuré à trouver un médecin traitant,
- En cas de refus de soins, en particulier si ce refus est motivé par le fait que l'assuré est bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire et de l'AME.

Le refus de soins peut se traduire par les faits suivants : fixation tardive, inhabituelle et abusive d'un rendez-vous, orientation répétée et abusive vers un autre confrère, un centre de santé ou la consultation externe d'un hôpital, sans raison médicale énoncée, refus d'élaborer un devis, non-respect des tarifs opposables (sauf en cas d'exigence particulière du patient ou, pour les actes dentaires, la facturation d'actes "hors panier de soins" ou hors nomenclature, sous réserve d'obtenir l'accord du patient et de lui remettre un devis), attitude et comportement discriminatoire du professionnel de santé, refus de dispense d'avance des frais.

- En cas de difficultés survenues dans la relation entre le professionnel de santé et son patient, dans l'objectif de permettre un rétablissement du dialogue et d'assurer la continuité des soins engagés.

La Mission Accompagnement santé :

La CPAM propose un accompagnement personnalisé pour permettre aux assurés d'accéder à leurs droits et aux soins et pour aider l'orientation dans le parcours de santé.

De nombreuses situations peuvent entraîner des difficultés pour se faire soigner ; renoncement ou report de la réalisation de certains soins, en raison :

- Méconnaissance des démarches à réaliser, ni à qui s'adresser ;
- Absence de complémentaire santé ou une couverture complémentaire inadaptée ;
- Difficulté à obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé ;
- Avance des frais ou sommes trop importantes ;
- Isolement et difficultés pour se déplacer ;
- Difficultés avec les démarches en ligne (compte ameli, Mon espace santé, ...) ;
- etc.

Dans le cadre du présent contrat de ville, la CPAM est attendue sur les priorités suivantes (cf partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour nos services publics : l'accès aux droits, la santé et l'accès aux soins.

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire Caisse Primaire d'Assurance Maladie](#).

13) Les engagements de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville, peut apporter son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville des quartiers de l'agglomération de Lorient. Dans ce cadre, la caisse des dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers, sur ses fonds propres, dans le cadre de cofinancements, ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne.

Les interventions de la caisse des dépôts, « sur ses fonds propres », concernent :

- En ingénierie, le cofinancement d'études stratégiques ou d'études préalables et pré-opérationnelles
- En cofinancement du développement économique le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi, les investissements immobiliers à vocation économique

Les interventions de la Caisse des dépôts, « sur Fonds d'épargne », concernent d'une part, le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers et d'autre part, pour le logement social, le financement de la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles :

Sous certaines conditions, la caisse des dépôts peut également financer la rénovation des copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la caisse des dépôts sont précisées dans des conventions spécifiques à signer avec les intervenants concernés (collectivités territoriales, organismes de logement social, établissements publics...) et ce sous réserve de l'accord de ses comités d'engagement compétents.

Dans le cadre du présent contrat de ville, la caisse des dépôts est attendue sur les priorités suivantes (cf. partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour la transition écologique : l'écologie au cœur des quartiers, la rénovation urbaine
- Pour le plein emploi : la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et le travail indépendant, la lutte contre les discriminations

Pour nos services publics : la lutte contre les discriminations, le vivre ensemble

A ce titre, elle s'engage à mobiliser son droit commun et ses moyens spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers.

Les engagements sont détaillés dans la **fiche partenaire Caisse des dépôts**.

14) L'engagement de Bpifrance

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

- Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
- Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
- Garantie : garantie jusqu'à 70% des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
- Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
- International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.
- Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64% de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa⁶⁹ afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la

⁶⁹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire Bpifrance](#).

15) L'engagement des bailleurs sociaux

« Les organismes d'habitat social entendent affirmer la poursuite de leur engagement dans le renouvellement urbain, social et économique de ces quartiers pour que ces derniers, à travers des dynamiques de requalification et de redynamisation, (re)trouvent une place et une vocation au sein de leurs territoires.

Les organismes d'habitat social, du fait de leur ancrage territorial, assument un rôle majeur dans le fonctionnement de ces quartiers en partenariat avec les acteurs locaux.

Ainsi, gestionnaires de parcs immobiliers, ils assurent leurs responsabilités par leur politique patrimoniale qui permet de garantir et de développer une offre de logements abordables aux plus modestes. Au-delà, ils s'engagent au quotidien aux côtés de leurs partenaires pour créer les conditions d'une cohésion sociale, économique et urbaine des quartiers prioritaires, en s'impliquant dans des projets : de tranquillité résidentielle, de gestion urbaine de proximité pour garantir la pérennité des efforts d'investissement, de développement économique et d'emploi (clause d'insertion, emploi de proximité...), de lien et d'animation sociale favorisant le vivre ensemble.

Ils apportent enfin leur vision transversale des enjeux sur ces quartiers afin de les replacer dans un cadre territorial plus large et leur permettre de dépasser leur seule vocation résidentielle. Les organismes d'habitat social souhaitent s'engager sur la performance thermique des logements pour lutter contre la précarité énergétique du fait des grandes difficultés sociales et économiques des locataires du parc social (faibles niveaux de ressources, vieillissement, dégradation des situations vis-à-vis de l'emploi, isolement...) ; l'inclusion sociale par le logement, et le développement urbain durable.

Avec les bailleurs sociaux, **une attention particulière** sera portée à la politique d'attribution des logements sociaux, à la « **politique de peuplement** » des logements dans l'accompagnement des politiques d'attribution en vue de favoriser la mixité sociale et le bon voisinage au sein des quartiers. »⁷⁰

Morbihan Habitat, né de la fusion de Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat, s'engage dans le Contrat de Ville « à travers son métier de base : la construction, la réhabilitation et la gestion des logements ; mais aussi à travers les actions qui renforcent la cohésion sociale et permettent de soutenir les ménages les plus fragiles. Morbihan Habitat, dans le cadre de ce qui relève de sa compétence, contribuera à la coordination d'une meilleure gestion des espaces de proximité avec les différents partenaires (exemple : visite trimestrielle commune de terrain) dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (G.U.S.P.) »

Sur le bâti, Morbihan Habitat agit pour la réhabilitation et la restructuration des quartiers dans le cadre de l'ANRU : rénovation énergétique, adaptation au handicap et au vieillissement, amélioration de la propreté et de l'entretien.

Sur la terrain, Morbihan Habitat va renforcer sa présence avec la création de 3 agences de proximité, l'installation de personnel dans les quartiers et l'étude du traitement des incivilités par ce personnel, le recours à un prestataire pour assurer la médiation de nuit, le suivi personnalisé des personnes en situation de fragilité, l'installation de vidéo-protection dans les parties communes.

Morbihan Habitat œuvre également à l'amélioration continue de la qualité de ses services dans le traitement des réclamations techniques et administratives des locataires, dans la mise en place d'un parcours résidentiel adapté à la taille de ménages et en faveur de la mixité sociale. Morbihan Habitat souhaite favoriser la concertation avec les habitants et les associations de locataires, et agir pour l'insertion professionnelle et la cohésion sociale.

Morbihan Habitat va en outre mettre à jour son Plan Stratégique de Patrimoine et contractualiser avec les collectivités afin de fixer des objectifs communs. L'office vise l'obtention du label Quali HLM

⁷⁰ Source : Contrat de ville de Lorient Agglomération - 2015

Le Foyer d'Armor s'engage sur :

- l'accompagnement à la transition écologique.
- la rénovation urbaine.
- l'accompagnement à la mixité sociale et à la valorisation de l'image du quartier, à la lutte contre les discriminations notamment en valorisant l'image du lieu de résidence.
- l'accès aux services publics et aux droits en maintenant une permanence PIMM'S.
- l'implication dans le partenariat local mis en place sur les champs de l'insertion et de l'emploi pour favoriser l'accès des publics les plus éloignés du marché de l'emploi.
- l'accompagnement au vivre ensemble en contribuant à la tranquillité résidentielle.
- la contribution à des projets sportifs, culturels ou festifs.
- le soutien au Comité d'animation des Jeunes nouvellement créé
- l'accueil qualitatif des nouveaux résidents.

Les bailleurs sociaux participent au développement économique et à l'emploi à travers les clauses sociales dans les marchés de travaux et ils évaluent leur impact sur l'emploi dans les quartiers.

En contrepartie de l'avantage fiscal constitué par l'abattement de 30% de la TFPB dans les quartiers prioritaires ; • Articuler ses mesures avec les actions de Gestion Urbaine de Proximité menées par les collectivités en construisant ensemble un projet de gestion sur le quartier identifiant précisément les responsabilités de gestion de chacun et élaborant un plan d'actions pluriannuel.

Dans le cadre du présent contrat de ville, les bailleurs sociaux sont attendus sur les priorités suivantes (cf partie « objectifs stratégiques Quartiers 2030 ») :

- Pour la transition écologique : des quartiers plus verts, la rénovation urbaine
- Pour le plein emploi : la lutte contre les discriminations
- Pour nos services publics : la tranquillité et la sécurité publique, la lutte contre les discriminations, le vivre ensemble
- Pour une politique de la ville renouvelée : plus de mixité sociale dans le logement, de nouveaux outils pour la politique de la ville, l'image du quartier

Les engagements sont détaillés dans la [fiche partenaire de Morbihan Habitat](#).

IV) La gouvernance

A) Les différentes instances

1) Le comité de pilotage du contrat de ville

L'engagement des signataires du contrat de ville est fondé sur un travail étroit et partenarial entre l'État, ses opérateurs publics, les collectivités territoriales et les autres signataires du contrat. Le pilotage général est assuré par un **Comité de pilotage** du contrat de ville co-présidé par le Sous-Préfet et le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ; les maires concernés ainsi que par des représentants de l'ensemble des acteurs parties prenantes du contrat de ville y sont étroitement associés.

Au comité de pilotage, sont représentés les services de l'État et des collectivités territoriales signataires du Contrat, les partenaires signataires et acteurs du contrat : le Conseil régional, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, la direction régionale de la Caisse des dépôts, les organismes de protection sociale, France Travail et les habitants représentants les QPV des quartiers des communes parties prenantes au contrat de ville.

Le comité de pilotage du contrat de ville de l'agglomération de Lorient intègre **un suivi** des engagements en matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique. Le pilotage et les orientations pris dans le cadre du contrat de ville auront vocation à s'intégrer dans le cadre institutionnel existant constitué par le contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le contrat local de sécurité et prévention de la délinquance, et le plan départemental de prévention de la délinquance.

Dans les champs de l'emploi et du développement économique, une commission ad'hoc aura vocation à piloter et suivre l'ensemble des engagements pris dans le cadre du contrat de Ville.

Le volet éducatif doit être porté par le programme de réussite éducative qui a vocation à intégrer pleinement la programmation annuelle.

Son rôle est d'orienter les travaux du comité technique et des groupes locaux de suivi thématique, de valider les propositions nouvelles d'actions et les programmations annuelles. Il se réunit une fois par an et prend appui sur un comité technique.

2) Le comité technique

Composé des chefs de projets de l'agglomération et des villes, de France Travail, et coanimés par la DDETS et le délégué du préfet en présence des services de l'Etat impliqués, de la CAF et des bailleurs sociaux, le comité technique a vocation à suivre les différentes étapes du contrat, à accompagner et mutualiser les travaux de chacune des thématiques.

Il décline les orientations politiques de chacune des institutions et met en œuvre les orientations prises au sein de chaque comité de pilotage.

Le comité technique a vocation à :

- Identifier les difficultés ou les marges de progrès tant dans les besoins à satisfaire que dans la méthodologie mise en œuvre.
- Développer les orientations données par le comité de pilotage
- Evaluer et réajuster les dispositifs
- Mutualiser les expériences
- Communiquer sur les différentes actualités propres à chacune des institutions

3) Les groupes thématiques

Les groupes thématiques réunissent les services experts de l'Etat concernés, le/la délégué.e du Préfet à la politique de la ville, les chefs de projets de Lorient Agglomération, des villes de Lorient, Lanester et Hennebont ainsi que des partenaires concernés...

Afin d'approfondir certains objectifs du contrat de ville et dans le but de réunir les acteurs spécialistes de certains thèmes, des groupes thématiques pourront être organisés.

Ce groupe n'aura aucune obligation de rencontre et se fera au gré des besoins repérés par l'Etat, Lorient Agglomération et les villes de Lorient, Lanester et Hennebont.

« Il s'agira de définir le niveau d'intervention pertinent tant territorial que thématique afin que les productions soient efficaces et permettent une déclinaison pragmatique de chacun des enjeux identifiés dans le présent contrat.

Les travaux de ces groupes techniques thématiques ont pour objectifs d'identifier les orientations précises des programmations à venir.

Ces groupes, co-pilotés par le chef de projet du contrat de ville et l'État, sont composés des référents locaux de chacune des institutions signataires. »

Il s'agira lors de ces réunions d'échanger sur les possibilités d'actions face à une problématique rencontrée. Elles permettront également d'échanger sur les réalités locales et de favoriser le travail en coopération.

Ces groupes, organisés à l'initiative des chefs de projet du contrat de ville, réuniront les partenaires et acteurs concernés par la thématique sujet de la réunion.

4) Le groupe de travail local

Le groupe de travail local est une réunion composée des chefs de projets de Lorient Agglomération et des Villes de Lorient, Lanester et Hennebont. Il a pour but d'animer la dynamique intercommunale, de préparer les appels à projets, travailler sur la programmation ou encore mettre en place des groupes thématiques.

B) Le cadre spécifique des CPO⁷¹

1) Le principe des conventions pluriannuelles d'objectif⁷²

Pour certains projets, les financements prévisionnels devront s'envisager sur 3 ans par Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) afin de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif et assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans et si nécessaire réajuster ces projets.

Conformément à la circulaire du 31 août dernier, **un objectif de 50% de conventions** seront conclues sous forme de CPO s'adressant prioritairement **aux associations de proximité implantées localement et aux programmes de réussite éducative (PRE).**

⁷¹ Source : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2016

⁷² Source : Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sur le Programme 147, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Plusieurs critères doivent être considérés avant de conclure une CPO :

- Le projet doit être porté par un organisme connu pour la qualité de ses interventions et il s'inscrit dans la durée.
- La santé financière de l'organisme doit être satisfaisante.
- Il n'y a pas de montant minimum pour la conclusion d'une CPO.
- La CPO doit être évaluée avant tout renouvellement. Ce bilan doit intervenir au plus tard 6 mois après la date fixant le terme de la CPO et il est très souhaitable que le bilan évaluatif soit préparé durant le dernier trimestre de la CPO afin d'éviter une rupture de financement trop longue entre deux CPO. L'évaluation doit permettre notamment de :
 - * vérifier la conformité des résultats à l'objectif subventionné et aux conditions de réalisation,
 - * mesurer l'impact des actions ou des interventions sur les bénéficiaires,
 - * identifier les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention.

La CPO doit aussi permettre de mobiliser d'autres cofinanceurs.

2) Le cadre de suivi des CPO

Les CPO seront évaluées annuellement et feront l'objet d'un point spécifique lors du comité de pilotage local (référence COPIL/Gouvernance). Ce sera l'occasion d'analyser les résultats de l'action réalisée en N-1 et identifier les améliorations et ajustements à indiquer aux différents porteurs de projet.

Les financeurs rencontreront chaque année les bénéficiaires de CPO avec lesquels ils ont contractualisé afin de faire le point, d'envisager des ajustements d'action, de valider la poursuite d'action voire envisager des ajustements si besoin.

Elles pourront évoluer dans leur contenu par voie d'avenant à moyens constants.

Afin d'assurer l'évaluation de la convention, des indicateurs de mise en œuvre, de suivi et de résultats (détaillés dans chaque convention) seront mis en œuvre sous forme de tableaux de bords afin d'apprécier la bonne réalisation du plan d'action retenu.

Une évaluation complète des actions mises en œuvre dans le cadre des conventions sera réalisée par les partenaires après trois ans de fonctionnement, des nouvelles orientations pourront alors être préconisées en accord avec l'association.

C) Les mécanismes de participation citoyenne

Par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent les partenaires essentiels de la politique de la ville.

L'article 1 de la loi de programmation du 21 février 2014, définit le principe de co-construction du contrat de ville avec les habitants des quartiers prioritaires.

Ce principe se traduit par la mise en place de conseils citoyens (article 7 de la loi). Leurs missions, organisation et fonctionnement ont donné lieu à la diffusion d'un cadre de référence explicité dans la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville.

Trois principes incontournables les régissent : l'autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels ; leur composition, intégrant d'une part des associations et acteurs locaux et d'autre part des habitants volontaires ; enfin la représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville.

1) Lorient

Ces conseils citoyens sont invités à participer aux instances de pilotage du contrat de ville, pour qu'ils soient partie prenante du processus contractuel dans les différentes parties du projet. Ils donnent notamment leur avis sur la programmation annuelle.

Chaque conseil citoyen fixera son calendrier de travail et proposera, au moins une fois par an, un bilan de ses travaux.

La participation effective des habitants est ainsi renforcée, notamment au travers des conseils citoyens mis en place dans chacun des quartiers prioritaires de Lorient (4) depuis 2015, mais aussi au travers de la maison du projet comme le prévoit la loi pour les deux quartiers bénéficiaires d'un projet de rénovation urbaine (Bois du Château et Kervénanec à Lorient), comme un lieu ressource pour les habitants.

Les conseils citoyens ont pour objectif de contribuer à toutes les étapes de l'élaboration du contrat de ville (diagnostic, définition des enjeux et priorités, programmation des actions, mise en œuvre, suivi...), de participer aux instances du contrat de ville (comité de pilotage, comités techniques, groupes de travail thématiques...) et à tous les dispositifs pouvant être liés à ceux-ci (projets de renouvellement urbain, réussite éducative, ateliers santé ville...).

Pour favoriser l'expression des habitants, appuyer leurs initiatives, la ville de Lorient a mis en place des diagnostics en marchant, des marches exploratoires de femmes, ou encore des concertations dans le cadre de l'ANRU (aménagement de l'espace public). Dans ce contrat, cette participation sera renforcée dans le cadre des projets urbains : les concertations et consultations seront accentuées compte tenu de l'avancement des opérations afin que les habitants soient au cœur du projet urbain en lien avec les 2 maisons du projet de Bois-Du-Château et Kervénanec.

2) Lanester

Les comités d'animation des maisons de quartier

Ces espaces de proximité et les professionnels qui y sont positionnés sont les principaux points d'appui à l'expression et à la participation des habitants du QPV. Lancée en 2023 et accompagnée par des prestataires facilitatrices, une réflexion sur « les communs » des maisons de quartier se poursuivra en 2024-2025 par le biais d'ateliers qui prendront appui sur les comités d'animation existants en les étoffant. Cette réflexion questionne le pouvoir d'agir des habitants et pourra accompagner leur prise d'initiative et

leur responsabilisation, notamment en lien avec des actions du contrat de ville. Le numérique, l'écologie au quotidien, l'entraide, l'échange de services... seront parmi les thèmes qui pourront être abordés lors des ateliers.

La dimension « convivialité »

Les temps conviviaux, le plus souvent co-organisés par les agents de développement de local, les associations de quartier, les habitants (repas de quartier régulier, fêtes des voisins, fêtes de quartier, soirée « ados »...) ont démontré leur capacité à susciter l'expression et à renforcer la participation et l'appartenance au collectif. Ils seront maintenus voire développés pour garantir cette dimension participative associée au vivre-ensemble.

La structuration de collectifs d'habitants autonomes

Il s'agira de faire évoluer le Conseil Citoyen, qui n'a plus de réelle consistance ni d'activité régulière. L'expérimentation de nouveaux formats d'espaces d'expression sera soutenue, de manière à ce que les habitants puissent faire entendre leur voix, émettre des propositions, suggérer des ajustements au niveau des programmations annuelles et pluriannuelles. Le format « tables de quartier » ou celui des chantiers participatifs (libérer la parole par le faire ensemble) seront expérimentés. Les dynamiques de quartier, en particulier dans les nouveaux groupes d'habitat social intégrés au périmètre QPV, seront encouragées par la présence d'un adulte-relais en charge d'investir plus avant la thématique de la gestion urbaine de proximité (GUP), d'intéresser les habitants au fonctionnement et au respect de leur lieu d'habitat, de les mobiliser collectivement (diagnostics en marchant, animations de halls d'immeuble...). Des habitants volontaires issus des collectifs constitués participeront aux instances du Contrat de Ville.

3) Hennebont

La ville d'Hennebont a choisi d'inscrire la démarche participative au cœur de son projet politique. Dans le quartier de Keriou Ker, afin de favoriser cette démarche il sera créé régulièrement des espaces d'échanges ouverts aux habitants et aux associations impliqués dans la vie du quartier.

D'autres actions seront aussi proposées afin que les habitants puissent exprimer leurs avis notamment des « Portes à porte » réalisés par la ville, les associations et les habitants volontaires afin d'aller à la rencontre de tous surtout les habitants isolés. .

Ces espaces d'échanges seront organisés par la ville d'Hennebont et plus particulièrement soutenus par les agents de médiation sociale qui assurent le lien continu entre les habitants, les services et les associations impliquées à Keriou Ker.

Sur le quartier, il sera proposé 3 espaces distincts afin de prendre en considération les particularités de chaque secteur avec :

- Kennedy / Kergohic et Gérard Philipe ;
- Kerihouais ;
- Maurice Thorez et les Capucines

L'objectif est de favoriser l'expression des habitants en petits comités pour faciliter les prises de paroles et repérer des problématiques sur leur partie du quartier.

Des rencontres annuelles seront programmées entre tous les volontaires de Keriou Ker autour de temps forts et conviviaux pour permettre l'interconnaissance entre les habitants.

En dehors des rencontres initiées par les habitants et les associations, la ville demandera une consultation sur les points suivants :

- Aborder les thématiques spécifiques de l'année comme l'appel à projet Politique de la Ville ;
- Donner l'avis sur l'évolution du quartier avec notamment l'évaluation à mi-contrat de Ville ;
- Proposer des projets qui pourront être co-organisés avec les services et les associations ;
- Apporter des réflexions sur les projets à réaliser ou déjà mis en œuvre dans le quartier.

Il sera proposé aux habitants impliqués de participer aux différentes instances Politique de la Ville.

La dimension de la convivialité sera toujours au cœur des rencontres afin de favoriser la participation des habitants. Ces derniers pourront ainsi être force de proposition en fonction de leurs volontés.

Il est souhaité que cette nouvelle méthode de participation citoyenne permette à un noyau dur de participants d'émerger afin de créer la continuité des réflexions tout en laissant la possibilité aux citoyens du quartier de participer ponctuellement en fonction de leurs disponibilités mais aussi de leurs sensibilités aux thématiques abordées.

D) Evaluation des objectifs opérationnels

1) Les indicateurs

a) Lorient

Démographie

- Population + répartition par tranche d'âge et sexe [SIG]
- Nombre de personnes par ménage [SIG]
- Nationalité [SIG]
- Nombre de primo-arrivants dans le patrimoine du logement social par ville [Bailleur]
- Familles monoparentales [CAF]

Logement

- Nombre de logements [Bailleur]
- Répartition privé/ locatif social [Lorient Agglomération]
- Taux d'emménagés récents [Bailleur]
- Vacance de logements [Bailleur]
- Taux de couverture des démolitions par des reconstructions [Agglomération]
- Taille et surface des logements [SIG]
- Statut d'occupation des ménages [SIG]
- Ancienneté d'aménagement des ménages [SIG]
- Part des logements sociaux [SIG]
- Répartition par années de construction [SIG]
- Part des logements suréquipés en fonction du nombre de pièces [SIG]

Revenus, niveau de vie

- Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social [CGET] et/ou [INSEE revenus fiscaux localisés].
- Part des ménages non imposables [INSEE]
- Nb d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier [CAF]
- % allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales [CAF]
- % allocataires percevant le RSA [Conseil Général]
- Nombre d'utilisateurs de la tarification sociale [Lorient Agglomération]
- Part des ménages imposés [SIG]
- Distribution des revenus fiscaux déclarés mensuels des ménages par unité de consommations [SIG]
- Foyers allocataires de prestations sociales versés par la CAF et la CPAM [SIG]
- Revenus disponibles [SIG]

Education

- Taux de scolarisation des moins de 3 ans [Education Nationale]
- Taux de scolarisation des 15-17 et 18-24 ans [Education Nationale] et des 15-24 ans [SIG]
- Réussite au Diplôme National du Brevet [Education Nationale]
- Orientation des élèves en fin de 3^e [Education Nationale]
- Jeunes non insérés (sortis du système scolaire, n'étant ni en formation ni en emploi) par sexe [SIG]
- Nombre de jeunes sortis de scolarité vivant sur le quartier au cours de l'année passée [Education Nationale]
- Nombre de jeunes décrocheurs vivant sur le quartier, repérés au cours de l'année passée. [Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire]
- Niveau de diplôme [SIG]
- Nombre d'habitants vivants sur les quartiers entrés en formation au cours de l'année [Région Bretagne]
- Nombre de modes de garde sur les quartiers [CAF/Ville de Lorient]
- Nombre de familles suivies dans le cadre du Programme de la Réussite Educative [Ville de Lorient]
- Nombre de jeunes des quartiers ayant répondu à un dispositif jeunesse de la ville [Ville de Lorient]

Emploi

- Nombre de personnes vivant sur les quartiers inscrits comme DE, par tranches d'âges, nationalité, catégories socio-professionnelles, durée d'inscription et niveau de formation [SIG]
- Durée d'inscription en tant que demandeurs d'emploi [SIG]
- Taux d'activité en fonction des tranches d'âges [SIG]
- Part des personnes occupant un emploi à temps partiel [SIG]
- Contrats aidés en fonction du niveau de formation, des tranches d'âges, du sexe et du type d'employeur [SIG]
- Si permanence mission locale, profil des jeunes accueillis par âge, niveau de qualification, type de demande, origine du contact. Répartition du public par nombre de venues au cours de l'année [Mission locale]
- Nombre de jeunes vivants sur le quartier entrés en formation au cours de l'année [Conseil Régional]
- Tissu économique : nombre d'établissement, par type d'activité, par taille [SIG]
 - Structures travaillant pour le réemploi [Lorient Agglomération]
 - Nombre de structure de soins sur les quartiers [Ville de Lorient]

Aménagement urbain

- Surface des espaces verts [Ville de Lorient]
- Nombre d'arbres sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Nombre d'équipements vélo sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Bilan ANRU présenté lors des Comités de Pilotage [Ville de Lorient]
- Nombre d'équipements sportifs sur les quartiers [Ville de Lorient]

Transversal

- Bilan des actions menés dans le cadre du contrat de ville
- Présence des médiateurs sur les quartiers [Ville de Lorient]
- Présence des gardiens d'immeuble sur les quartiers [Bailleurs sociaux]
- Bilan du dispositif Conseil Citoyen [Ville de Lorient]
- Bilan TFPB [Ville de Lorient]

Fournisseurs des données noté entre [...]

b) Lanester

L'évaluation des objectifs opérationnels devra être alimentée autant par des données quantitatives que qualitatives.

Au-delà du recueil et de l'analyse des données existantes portant sur les QPV et des comparaisons qu'elles permettent (INSEE, SIG, CAF, France Travail...), Lanester entend que les sources d'informations et les indicateurs suivants, rapportés aux trois grands axes prioritaires fixés, soient respectivement mobilisées et renseignés :

INDICATEURS DE MESURE DE RESULTATS POUR LA THEMATIQUE « JEUNESSE » :

- Taux de scolarisation des 15/17 ans et 18/24 ans
- Taux de réussite au DNB et comparaison avec les collèges des QPV bretons
- Moyenne aux épreuves communes du DNB et comparaison avec les collèges des QPV bretons
- Taux de retard en 6ième et 3ième
- Taux d'accès en seconde générale (orientation des élèves en fin de troisième)
- Part des NEETs
- Nombre d'enfants et jeunes du QPV pris en charge en CPEA et Maison des Adolescents
- Ensemble des données recueillies annuellement dans le cadre du volet éducatif du Contrat de Ville (Réussite Educative notamment)
- Bilans d'activité de la Prévention Spécialisée
- Nombre annuel de signalements et d'informations préoccupantes

- Nombre de mesures dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (placement en famille d'accueil, en foyer ou mesures de placement éducatif à domicile)

INDICATEURS DE MESURE DE RESULTATS POUR LA THEMATIQUE « SANTE »

- Taux de bénéficiaires de la C2S
- Part bénéficiaires de la PUMA
- Part de bénéficiaires de l'AAH
- Nombre d'habitants QPV pris en charge par le CMP de Lorient
- Nombre d'hospitalisations d'habitants du QPV à l'EPSM Charcot
- Part habitants QPV pris en charge par l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- Part habitants QPV pris en charge aux Urgences psychiatrique du Scorff
- Part habitants QPV pris en charge par l'EMPSA (équipe mobile psychiatrie du sujet âgé)
- Bilans précis des actions réalisées dans le cadre de la programmation annuelle

INDICATEURS DE MESURE DE RESULTATS POUR LA THEMATIQUE « LIEN SOCIAL »

- Enquêtes sociales des bailleurs (bisannuelles)
- Données recueillies par les ADL sur la participation des habitants aux activités et animations proposées dans et hors quartiers
- Nombre d'habitants du QPV présents dans les instances et dispositifs municipaux de participation citoyenne (visites de quartiers, ALC...)
- Part des habitants du QPV inscrits dans des pratiques culturelles
- Bilans des actions fournis par les opérateurs (dont la rédaction doit gagner en précisions)

c) Hennebont

Rappel des indicateurs d'Hennebont :

Améliorer le cadre de vie des habitants : de l'espace public au logement vers un mieux-être collectif et durable

- Taux de vacances des logements
- Taux des incivilités
- Chiffres de la délinquance
- Végétalisation du quartier
- Réhabilitation du quartier
- Nombre de logements
- Nombre d'installations extérieures
- Nombre de primo-arrivants dans le patrimoine du logement social de la ville
- Part d'allocataire CAF bénéficiant des aides au logement
- Taux d'emménagés récents

Accompagner et soutenir les familles : être parents, êtres jeunes, être enfant dans son quartier et dans sa ville

- Evolution de la population et répartition par tranche d'âge
- Nombre de familles monoparentales
- Nombre de familles bénéficiant des allocations familiales
- Taux de natalité
- Taux de scolarisation des moins de 3 ans
- Taux de scolarisation des 15/17 et 18/24 ans
- Réussite au Diplôme National du Brevet
- Orientation des élèves en fin de 3eme
- Nombre de NEET
- Nombre de jeunes sortis de scolarité vivant sur le quartier au cours de l'année passée
- Nombre de jeunes décrocheurs vivant sur le quartier, repérés au cours de l'année passée

Renforcer l'accès aux droits : l'insertion professionnelle, la facture numérique, la santé ; un accompagnement vers le droit commun :

- Revenu médian par Unité de Consommation de l'ensemble des ménages, avec distinction propriétaires occupants/ locataires du parc privé / locataires du parc social
- Part des ménages non imposables
- Nb d'allocataires CAF et poids dans la population du quartier
- % allocataires CAF dont le revenu est constitué à +50% et à 100% de prestations sociales
- % allocataires percevant le RSA
- Nombre d'utilisateurs de la tarification sociale
- Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire
- Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- Poids des DE résidant en QPV dans le total des DE
- Nombre de personnes vivant sur le quartier inscrites comme DE, par tranches d'âges, niveau de qualification et durée d'inscription
- Si permanence mission locale, profil des jeunes accueillis par âge, niveau de qualification, type de demande, origine du contact. Répartition du public par nombre de venues au cours de l'année
- Nombre de jeunes vivants sur le quartier, entrés en formation au cours de l'année
- Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire
- Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- Nombre de permanence d'accès aux droits dans le quartier

Participer à la vie de son quartier : faire appel aux compétences et aux savoirs faire des habitants au cœur de leur quartier favorise leur pouvoir d'agir :

- Nombre de rencontres initiées par les habitants
- Nombre de consultation des habitants
- Nombre de participants aux rencontres et consultations des habitants
- Nombre d'actions réalisées par les habitants

S'adapter aux évolutions continues du quartier : les échanges multiculturels et intergénérationnels soutiennent le renforcement du lien social

- Taux de seniors dans le quartier
- Nombre d'origines culturelles dans le quartier
- Taux de vieillissement dans le quartier
- Composition des logements dans le quartier

2) Evaluation du contrat de ville

Afin de suivre les évolutions des quartiers politique de la ville, deux types d'évaluation seront proposés : une annuelle et une de mi-parcours.

L'évaluation annuelle a vocation à reprendre les indicateurs présents dans la partie D) Indicateurs, de la partie sur la gouvernance, issus notamment du SIG Politique de la Ville. Elle cherchera également à interroger la cohérence des actions proposées en fonction des objectifs définis dans le contrat de ville.

Une évaluation de mi-parcours sera à réaliser en 2027, elle devra être mise en place par le Comité de Pilotage du Contrat de ville et elle suivra les indications données par l'Observatoire Nationale de la Politique de la Ville. Afin de faciliter cette évaluation, les partenaires signataires du contrat s'engagent à fournir les données en leur possession. A ces évaluations seront associés des représentants des habitants, à Lorient les conseillers citoyens. L'évaluation de mi-parcours suivra 3 grandes étapes.

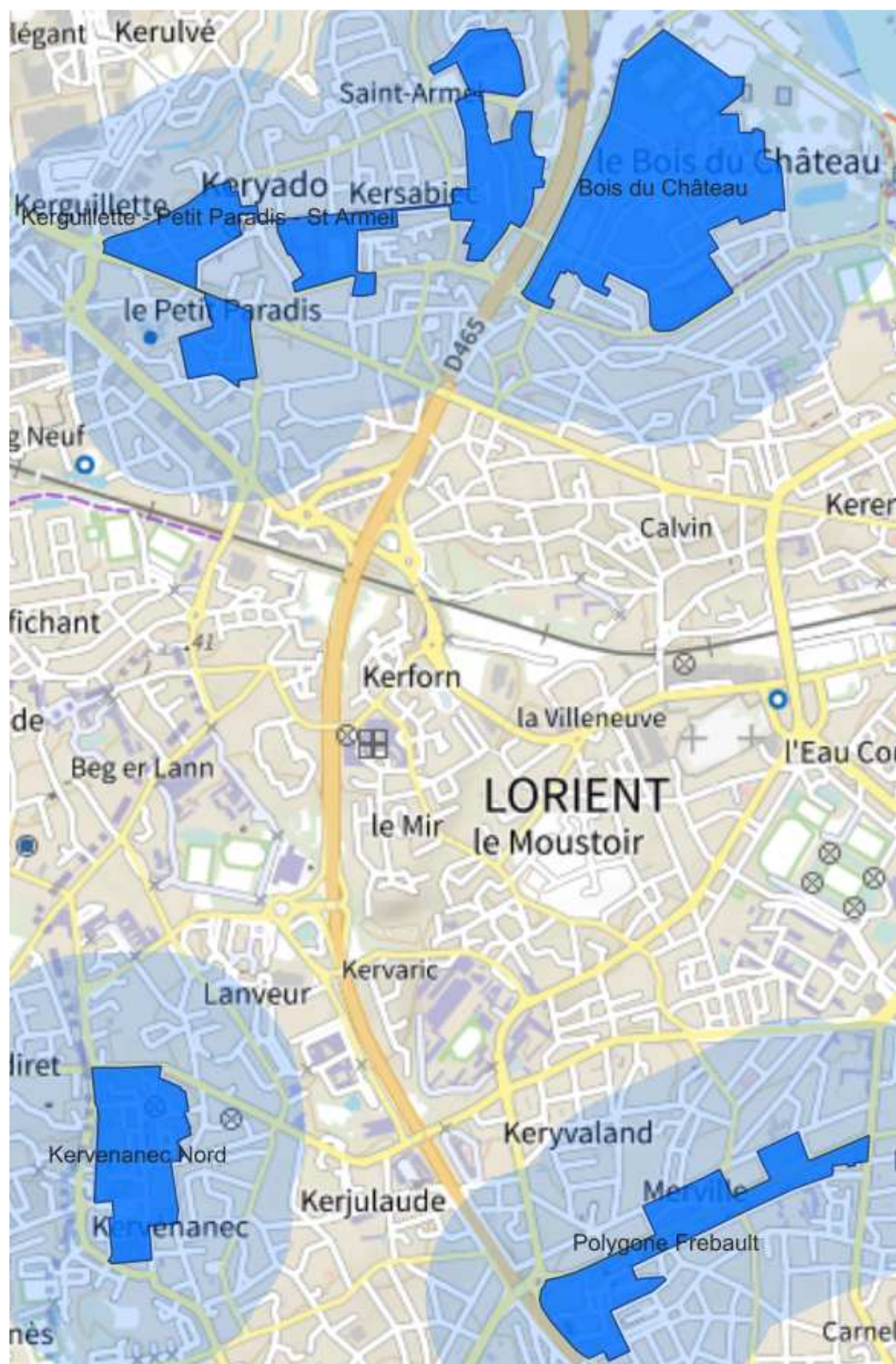
1^{ère} partie : L'évaluation du contexte : cette partie reprendra les indicateurs identifiés pour chaque objectif du contrat de ville et seront mis à jour afin de voir les évolutions comparativement à 2024. A travers ces données, il devra être possible de faire une comparaison entre les chiffres des quartiers prioritaires et leur aire urbaine.

2^{ème} partie : Le suivi des actions et dispositifs mis en place dans le cadre du contrat de ville : cette partie s'appuiera sur les actions réalisées lors des 3 premières années du contrat, leur nombre et à quelles priorités elles répondaient. Un bilan de l'impact de ces actions sur le contrat ainsi que les pistes d'amélioration seront mis en avant.

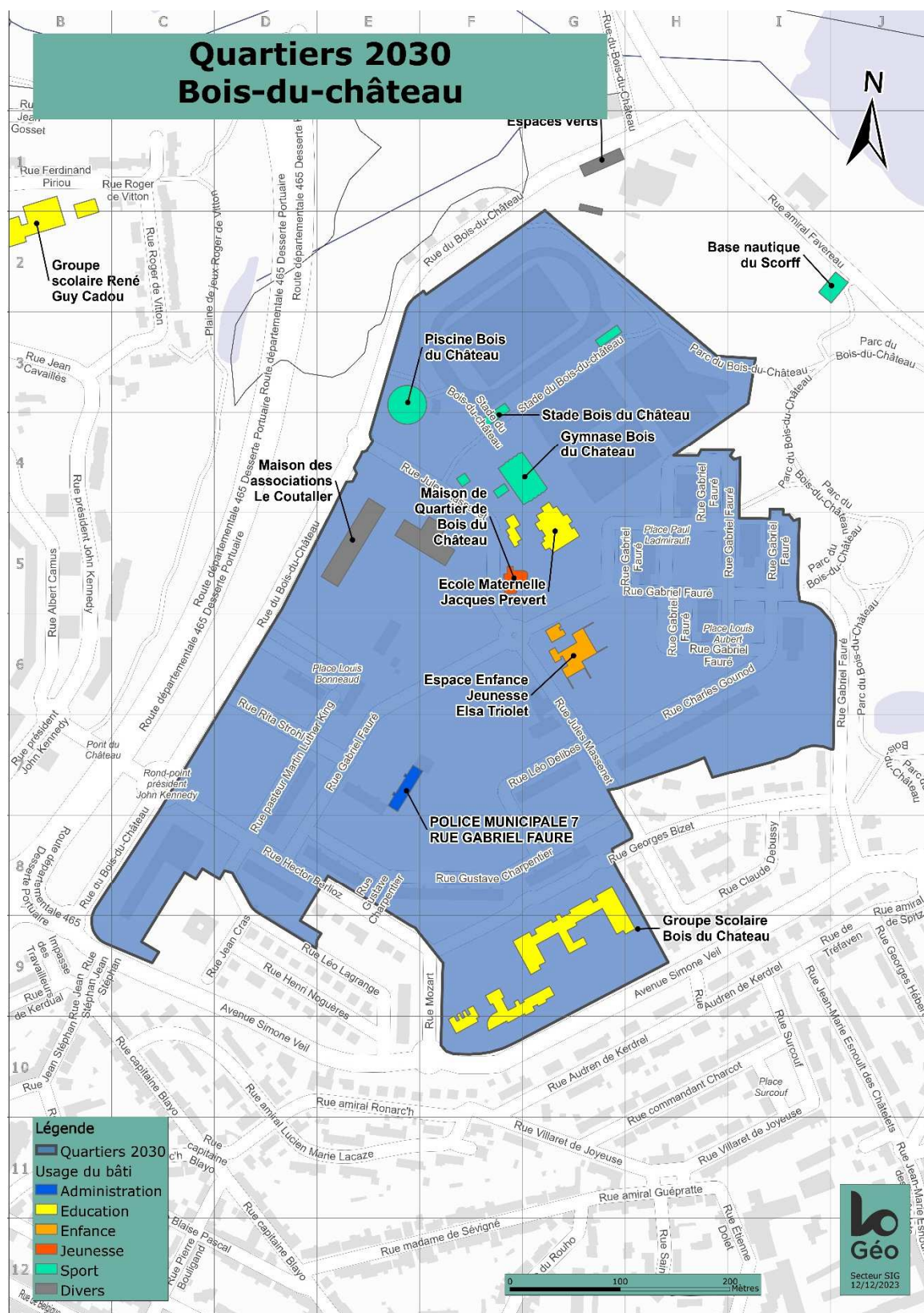
3^{ème} partie : La cohérence du contrat de ville : cette partie viendra questionner la gouvernance du contrat de ville, sur la participation des partenaires signataires et sur l'implication des habitants, pour Lorient, des Conseillers citoyens. Elle cherchera à observer l'investissement des signataires dans leur utilisation de leurs droits communs et spécifiques.

A. Cartographie

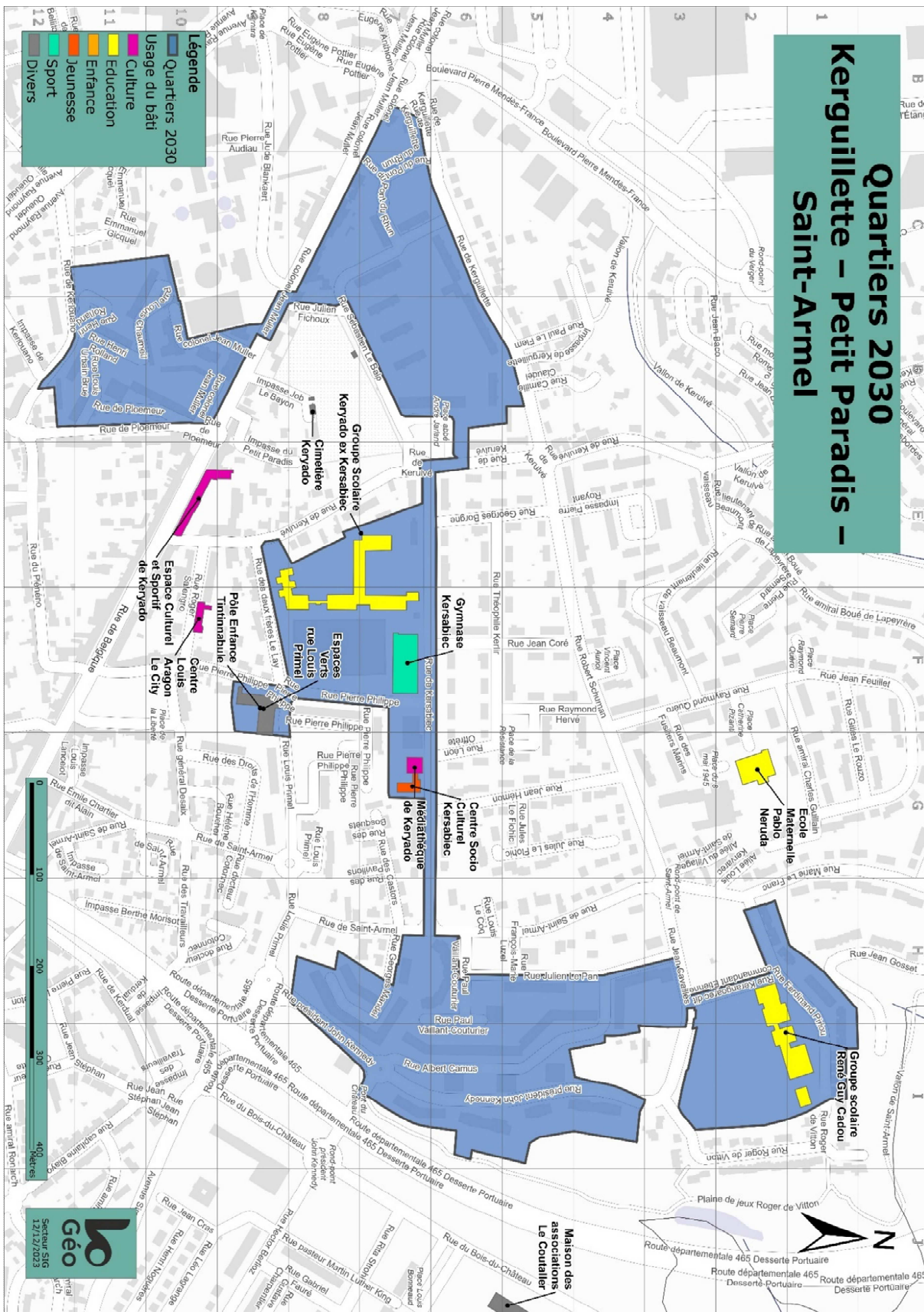
1) Carte Zonage Lorient



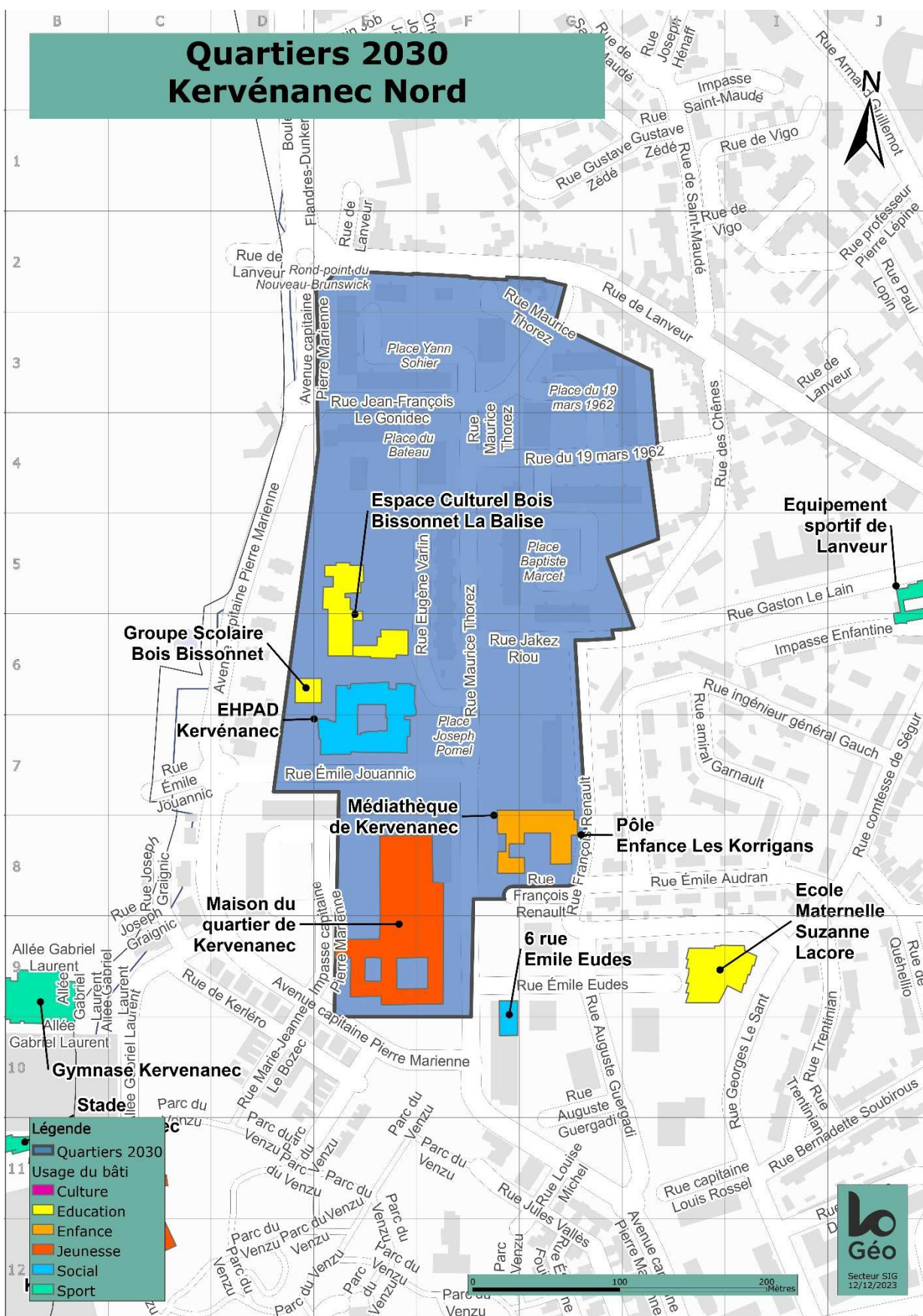
a) Carte du zonage de Bois du Château, Lorient



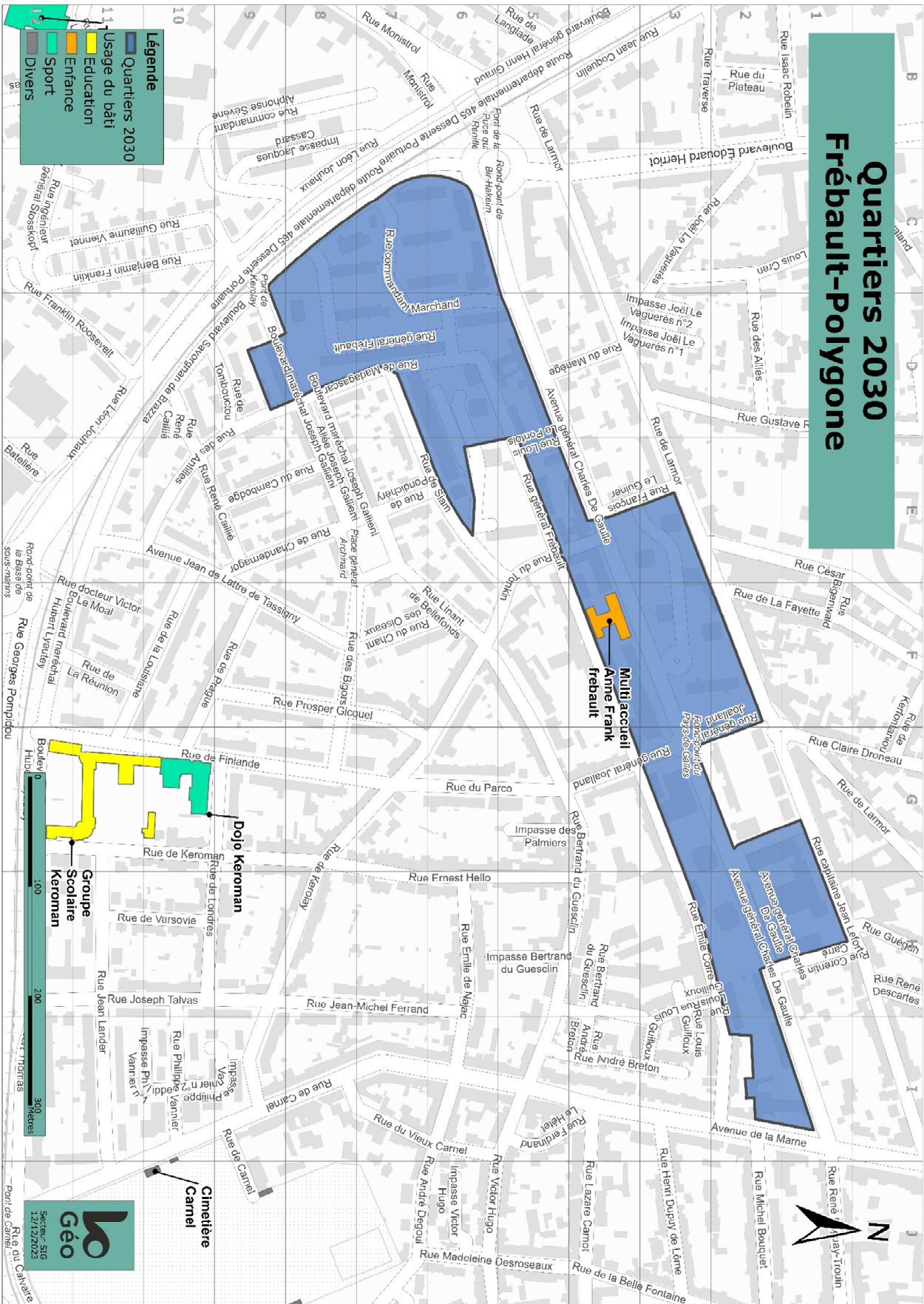
b) Carte du zonage Kerguellette – Petit Paradis – Saint Armel, Lorient



c) Carte du zonage Kervénanec Nord, Lorient



d) Carte du zonage Polygone-Frébault, Lorient

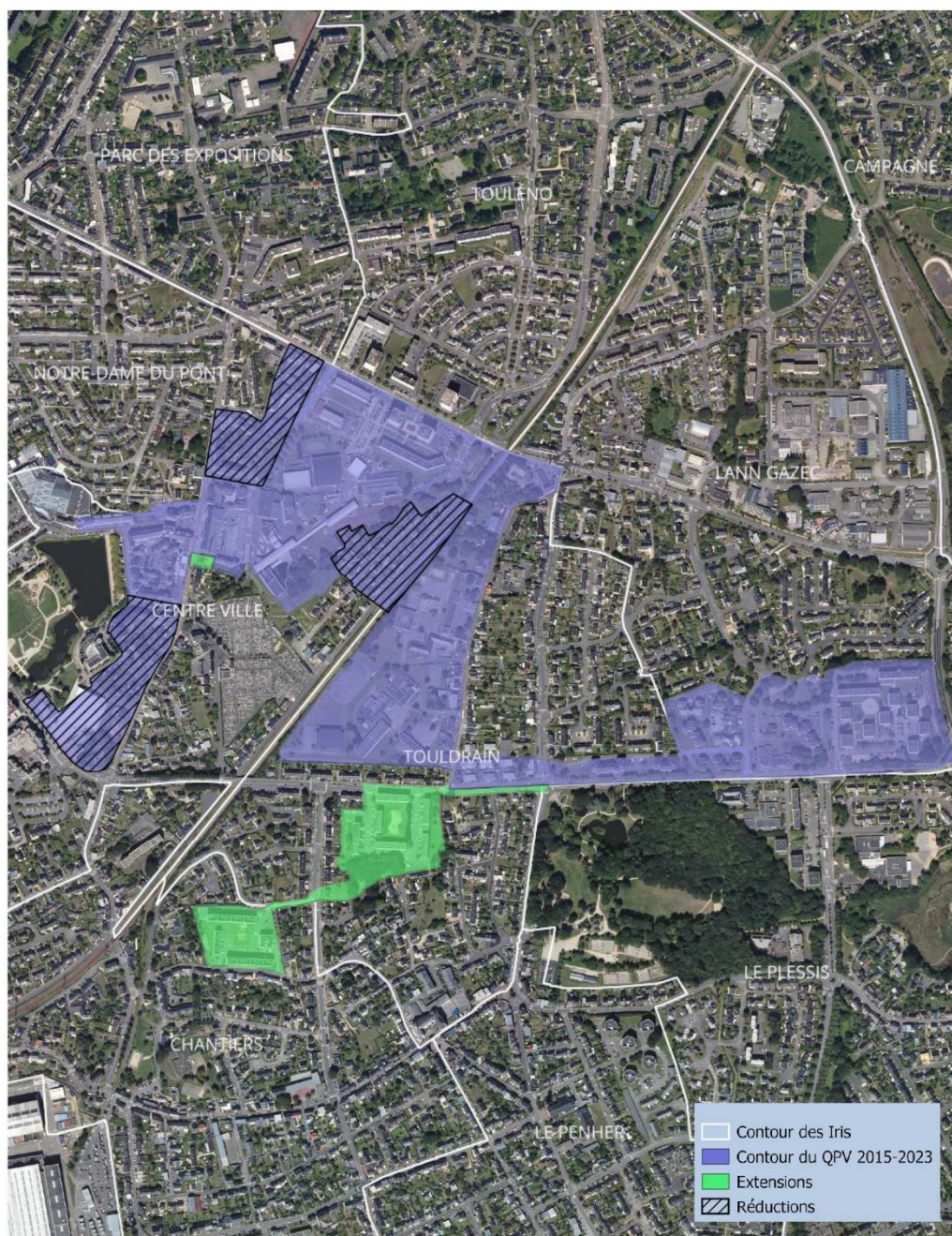


2) Carte Zonage Enezeg, Lanester



Département : Morbihan
Commune : Lanester
Contrat de ville 2024-2030 de Lorient Agglomération

QPV QN05603 ENEZEG

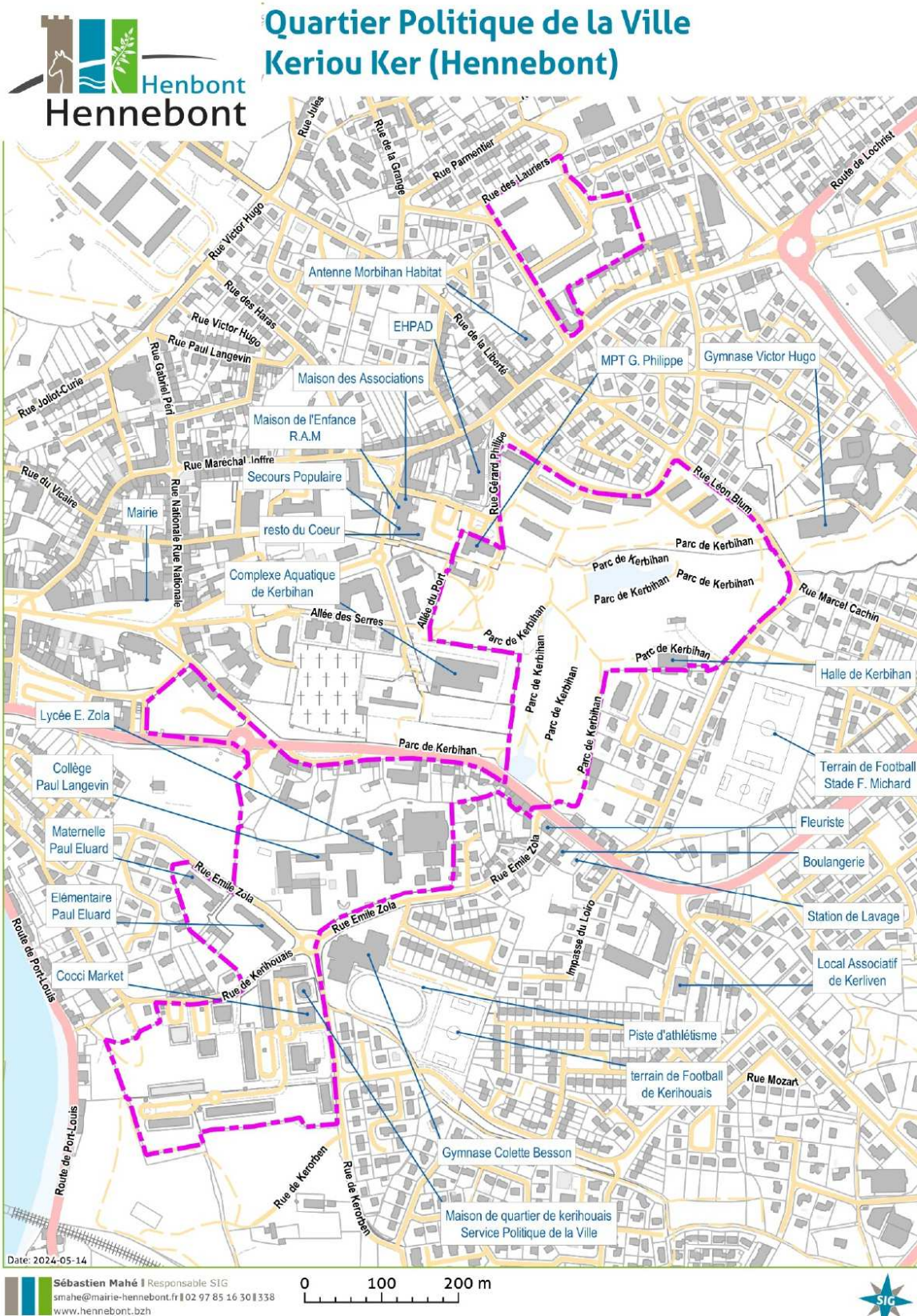


Source : BD ORTHO IGN

1:6 144



3) Carte Zonage Keriou Ker Hennebont



B. Fiches partenaires des services de l'État

1) Pour les services publics de proximité

a) Logement : DDETS Lorient Agglomération

	DDETS
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés Pour une politique de la ville renouvelée	Objectif de Plus de mixité sociale dans le logement Afin de favoriser l'émancipation dans les quartiers, l'Etat a rappelé l'importance de faire de la mixité sociale dans les quartiers pour éviter les sur-représentations dans les quartiers prioritaires de public pouvant additionner les problématiques. « Un des principaux enjeux de la politique de la ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers. [...] Cette réalité est, notamment, la conséquence d'attributions de logements sociaux à des ménages très précaires venant s'ajouter à une surreprésentation des places d'hébergement d'urgence sur un même territoire.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1 – Honorer l'objectif fixé par la Loi Égalité et citoyenneté (LEC), laquelle prévoit les attributions de logements pour 25% des ménages dont les ressources relèvent du premier quartile en dehors du QPV et 50% des attributions des ménages relevant des autres quartiles, dans le PQV. 2 – La Circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville invite les partenaires et plus particulièrement les maires et les bailleurs à <u>produire des dispositifs permettant l'attribution de logements sociaux au vu des objectifs de mixité sociale</u>. Les conférences intercommunales du logement (CIL) et les commissions de coordinations prévues au L441-1-5 du CCH sont à actionner en ce sens. -Les services de l'État sont garants "des dispositifs de peuplement" via les CIL, les conventions de réservation (y/c la gestion en flux), la gestion déléguée aux bailleurs, le contingent préfectoral, le droit au logement opposable (DALO), le suivi des autres réservataires qui doivent également contribuer (avec des objectifs prévus par le CCH) à l'accès au logement des publics prioritaires et de la mixité sociale. Les ménages dont les demandes de logements sociaux au titre du DALO, parmi les plus précaires (relevant de minimas sociaux par exemple), ne devront plus être logés en QPV.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	

Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	-Suivi des objectifs d'attributions de logements sociaux de la loi LEC
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	

b) Précarité alimentaire : DDETS -Pôle LCEPP

	DDETS – Pôle LCEPP
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	La politique nationale alimentaire vise à améliorer l'accès des publics en situation de précarité aux denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle et durable. Les principaux objectifs de l'appel à projet bien manger pour tous se concentrent sur : - Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ; - Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ; - Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux d'aide alimentaire ; - Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	Donner l'accès au bien manger : - Travailler autour du bien manger pour favoriser une alimentation de qualité pour prendre soin de sa santé. - Faciliter l'accès à une nourriture locale et de qualité, - Réaliser des actions pour le bien manger.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Lanester : Favoriser une alimentation de qualité Lorient : La santé et l'accès aux soins Hennebont : renforcer l'accès à la santé
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	- Mobilisation du BOP 304 pour les actions d'aide alimentaire - Relayer les appels à projets régionaux ou nationaux et accompagner les porteurs de projet dans un objectif de coordination et de complémentarité des actions. - Recenser les besoins de formations et impliquer les autres institutions (ARS, CPAM...)
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	Que les partenaires et les acteurs s'associent au travail de diagnostic et de coopération territoriale débutés par Optim'ist en lien avec le PAT.

c) La lutte contre la pauvreté : DDETS 56 – Pacte des solidarités

LUTTE CONTRE PAUVRETE	DDETS 56 – Pacte des solidarités
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV	Le Pacte des solidarités vise la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain sur l'ensemble du département pour lutter contre la pauvreté. A ce titre, l'articulation des actions prévisibles du Pacte des Solidarités avec celles de la politique de la ville se veut régulière et en cohérence avec la mise en avant des expériences du terrain et de la proximité. Au titre de 2024, la priorisation des actions Etat/ conseil départemental du Pacte des Solidarités est en cours. En 2024, il la pluridisciplinarité des actions ne devrait pas être portée par les appels à projets. En revanche, un projet de pacte local est envisagé, en lien avec le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, avec les partenaires volontaires.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV)	Les axes d'amélioration dépendront vraisemblablement de la campagne d'évaluation des actions 2023 tout juste lancée au mois de février 2024. A ce stade il est prématuré d'être plus précis.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Priorités inscrites dans le Pacte des solidarités national (rappel que le local n'a pas encore établi les priorités). <u>LORIENT</u> : • Pour la transition écologique. • Pour le plein emploi. • La santé et l'accès aux soins. <u>LANESTER</u> : • Les enfants et les jeunes fragilisés. • La santé des habitants. <u>HENNEBONT</u> : • Accompagner et soutenir les familles. • Renforcer l'accès aux droits.
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	Globalement les conditions de réussite tiendront à la mobilisation des partenaires dans des temps souvent contraints, dans la fluidité des échanges et de la communication des opportunités répondant aux projets de terrain.

d) L'égalité entre les femmes et les hommes :

EGALITE FEMMES-HOMMES	DDETS 56 – DDFE
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV	L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause des deux quinquennats du Président de la République. L'Etat a renforcé les moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique des droits des femmes, notamment depuis le Grenelle de lutte contre les violences conjugales. 1. Favoriser l'accès aux droits et à la prévention de la santé sexuelle. 2. Faire progresser l'inclusion des femmes et lutter contre les stéréotypes sexistes grâce à des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge, y compris à destination des porteurs de projet. 3. Accentuer le pouvoir d'agir des femmes, en encourageant les initiatives locales et en renforçant la place des femmes dans l'espace public (sport, culture, loisirs, ...). 4. Renforcer l'égalité professionnelle par la promotion de l'entrepreneuriat au féminin, l'insertion professionnelle des femmes les plus éloignées de l'emploi. Atteindre la parité dans les métiers de la Tech et du numérique. 5. Lutter contre les violences sexuelles et sexistes en accompagnant les villes dans leurs démarches de mobilisation des acteurs et les campagnes de communication autour des dates clés (25 janvier / 8 mars / 25 novembre).
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1. Faciliter l'accès aux permanences des acteurs du réseau VIF par une communication et une information régulières. Mobiliser les acteurs de la prévention en santé sexuelle (Planning Familial, CIDFF, centres de santé sexuelle, point info santé, Amicale du nid, ...). Accompagner les initiatives de lutte contre la précarité menstruelle. 2. Rendre possible les interventions de prévention des acteurs dans tous les niveaux de classe, notamment en lien avec le CEVRAS 56. Suite à la sensibilisation des porteurs de projet au budget sensible au genre, des actions de formation pourront être renouvelées pour les bénévoles des associations. 3. A l'instar du fonds « gilets roses », les initiatives de femmes dans les quartiers seront encouragées. Suite aux résultats probants des marches exploratoires, des cartographies sensibles pourront être réalisées pour favoriser le bien-être et la sécurité des femmes. Promotion de la toponymie féminine et attention portée aux activités mises en place à destination des jeunes filles et des femmes (skate-parc ou city-stade) pour favoriser la mixité. 4. En parallèle des actions menées par le CIDFF pour l'insertion professionnelle des femmes, des actions de

	promotion et de mise en réseau avec des entrepreneuses inspirantes (marche de l'entrepRUNeuriat avec BGE, Cité Lab) permettront de repérer et d'accompagner les créatrices d'entreprises. L'orientation professionnelle des jeunes femmes vers les filières scientifiques ou techniques sera encouragée (Tech pour toutes, Estim'Numérique, Wi-filles), tout comme la découverte de nouveaux univers professionnels (Les jeunes filles et la mer à Lorient). 5. Accompagner les communes dans leurs démarches de communication (campagne d'affichage, diffusion de sacs à pharmacie, ...) et mettre en réseau les acteurs pour faciliter l'accueil et l'écoute et l'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles, notamment dans le cadre du dispositif de l'Ecoutille (CIDFF).
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	<u>LORIENT</u> : • La levée des freins à l'emploi. • La lutte contre les discriminations. • La culture et les sciences. • Le sport. <u>LANESTER</u> : • Développer l'accueil, l'écoute et l'expression des jeunes. • Développer l'usage et l'apprentissage des espaces extérieurs. <u>HENNEBONT</u> : • Donner la place aux jeunes filles. • Accentuer le pouvoir d'agir des habitant.e.s. • Favoriser l'insertion professionnelle.
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements	Mobiliser le BOP 137. Relayer les appels à projets régionaux ou nationaux et accompagner les porteurs de projets.
Conditions de réussite	Sollicitation des partenaires et adhésion des acteurs.

e) Les postes d'adultes relais

POSTES D'ADULTES RELAIS	Préfecture – Délégué(e) du préfet à la politique de la ville
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV	1 – Professionnaliser les postes d'adultes relais dans le Morbihan . 2 – Maintenir et développer les postes selon dotation nationale
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV)	1 – Prioriser ces postes de médiation sur des projets de coopération dans les domaines de l'emploi (pacte plein emploi...), l'éducation (cité éducative...), la parentalité, l'accès aux droits et la santé, la tranquillité publique, la transition écologique et le lien social. 2 – Structurer les missions de l'adulte relais autour d'actions d'aller vers les habitants dans l'espace public, et lors d'évènements organisés dans le quartier par d'autres partenaires. 3 – Développer le rôle d'interface de l'adulte relais entre les habitants et les services publics, et le professionnaliser sur toutes les offres existantes dans son domaine d'intervention.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville	La totalité des priorités retenues par l'EPCI et les 3 Villes sera éligible à l'attribution ou au maintien des postes d'adultes-relais.
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	- Les fiches de poste de chaque adulte relais est définie en concertation entre l'employeur, la ville concernée et la déléguée du préfet à la politique de la ville. - Le recrutement s'effectue aussi de façon tripartite ainsi que le choix du candidat retenu en application des critères d'éligibilité nationaux. C'est au Préfet d'autoriser in fine le recrutement sur le dispositif d'adulte relais. - La DDETS suit la gestion administrative et financière de ces postes. La DREETS propose un plan de professionnalisation régional à l'attention de tous les adultes relais.
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	- Nombre d'habitants rencontrés - Nombre d'habitants orientés et mobilisés - Nombre de participation aux actions collectives - Nombre d'initiatives coconstruites avec les habitants - Appréciation qualitative des relations construites : indicateurs à définir selon support d'intervention - Nombre de formations suivies par l'adulte relais
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	- Concertation entre la ville, l'employeur et la déléguée du préfet à la politique de la ville autour d'un projet de coopération. - Clarté sur le contenu de la mission de médiation attendue. - Solidité du cofinancement nécessaire à ce poste , en complément du financement Etat. - Suivi par l'adulte relais des formations de professionnalisation proposées par l'employeur et par la DREETS durant toute la durée du contrat.

	- Projet professionnel de sortie de contrat d'adulte relais préparé en amont.
--	---

f) La tranquillité publique

TRANQUILLITE PUBLIQUE	Sous-préfecture de Lorient
Principaux objectifs poursuivis sur les quartiers politique de la ville - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	1 – Poursuivre la participation aux groupes de partenariats opérationnels (GPO) avec tous les acteurs de terrains afin de permettre une remontée fiable et affinée des données permettant d'identifier et de résoudre les situations à problèmes. 2 – Maintenir les réunions trimestrielles du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) permettant la coordination des différentes institutions 3 – Prendre en compte les besoins locaux pour flécher les crédits FIDPR/MILDECA/ DILCRA 4- Poursuivre le déploiement du contrat de sécurité intégré (CSI). 5- Accompagner les bailleurs sociaux dans leur procédure d'expulsion pour trouble à l'ordre public dans le cadre de la convention départementale.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville	Axe 6 :La tranquillité et la sécurité publique

2) Le plein emploi : DDETS et France Travail

EMPLOI	DDETS 56 – service AREQA
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV	1. Développer le « aller vers » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment en direction des jeunes dits en rupture. 2. Créer des parcours vers l'entreprise et les métiers en tension du secteur de la petite enfance, du secteur social, sanitaire ou médico-social, ou liés à la transition écologique, via le CEJ, l'EITI, l'IAE, les contrats aidés, les GEIQ, la formation, tout en sécurisant la phase de découverte des métiers et de la réalité des emplois

	3. Atténuer les freins au recrutement, en agissant de manière partenariale, pour participer à la création de services nouveaux en termes de mobilité personnelle, ou de conciliation des temps de vie (garde d'enfants à domicile), via des crédits d'ingénierie. Favoriser l'égalité professionnelle femme-homme de manière transversale dans toutes les actions.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	<u>LORIENT</u> : 1. Les modalités du aller vers seront à réviser et à adapter aux spécificités des quartiers en lien avec les centres sociaux notamment. 2. L'accès aux SIAE, à l'EITI, sera à maintenir et les parcours d'insertion vers l'emploi à consolider, en développant des lieux de découverte du monde professionnel via le secteur associatif ou public implanté dans les quartiers ou à proximité. 3. Les clauses d'insertion seront mobilisées autant que possible. <u>LANESTER</u> : 1. Augmenter l'accès des jeunes NEET au CEJ. 2. Développer les phases de découverte des métiers et des entreprises 3. S'assurer de l'accès effectif des jeunes QPV aux contrats aidés et dispositifs. (Sur-représentation des jeunes QPV / poids réel de cette population). <u>HENNEBONT</u> : 1. Les modalités du aller vers seront à réviser et à adapter aux spécificités du quartier. 2. Le développement d'activités (échanges de savoirs par exemple) et leur lien avec le quartier (implantation, caractère récurrent) seront à rechercher. 3. Le dispositif du parrainage et plus généralement, l'établissement d'un lien de confiance et d'équivalence avec un représentant du monde de l'entreprise seront favorisés.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	<u>LORIENT</u> : • L'insertion dans l'emploi. • La levée des freins à l'emploi. • L'entrepreneuriat et le travail indépendant. <u>LANESTER</u> : • Aider les jeunes à s'orienter, à construire leurs parcours. • Développer l'accueil, l'écoute, l'expression des jeunes. <u>HENNEBONT</u> :

	• Favoriser l'insertion professionnelle. • Limiter le non recours au droit commun. • Favoriser la transmission des savoirs.
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	En lien avec chaque Ville, les instances territoriales, telles que le Comité Technique d'Animation (IAE), les actions de France Travail et de la Mission locale ou celles engagées à travers le dispositif les entreprises s'engagent et en nous appuyant sur les orientations ministérielles (CIV), nous réfléchirons aux modalités les plus efficaces, afin de participer à la construction de parcours d'insertion des publics jeunes et seniors de Lorient notamment, des publics jeunes de Lanester et des publics d'Hennebont tout en cherchant à développer leur pouvoir d'agir et le développement de leurs ressources personnelles. La définition d'indicateurs de nature à mesurer la mise en œuvre des moyens sera travaillée avec les villes. A Lorient, ce suivi pourra être prolongé, afin d'établir les bases d'un diagnostic partagé simple, allant au-delà du seul partage de données statistiques accessibles. La résolution de problèmes éventuels rencontrés lors de la phase de mise en œuvre (retard dans l'accès du public aux dispositifs, problèmes qualitatifs) est posée comme un principe guidant l'action.
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	Les indicateurs seront à définir avec chaque ville. <u>LORIENT</u> : • Entrées d'habitant(e)s dans les contrats aidés ; PEC, CIE, Emplois Francs ; entrée en CEJ , contrats d'apprentissage • Entrées d'habitant(e)s en SIAE, dans les GEIQ, dans l'EITI • Financement d'ingénierie de projets innovants. <u>LANESTER</u> : • Entrées de jeunes en CEJ. • Développement de PMSMP pour les jeunes. • Facilitation des stages 3èmes et 2nde choisis et non par défaut. • Entrées de jeunes en SIAE, en Contrats aidés (PEC , CIE, Emplois Francs), avec parcours de formation. • Entrées des jeunes en apprentissage. <u>HENNEBONT</u> : • Entrées d'habitant(e)s dans les contrats aidés et dispositifs tels que PEC, CIE, Emplois Francs, CEJ, Apprentissage. • Entrées d'habitants en SIAE. • Financement d'ingénierie de projets innovants.

Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	• Partager ensemble les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. • Porter un message cohérent, en direction des habitants, notamment sur le caractère déterminant de l'Aller vers. • S'appuyer quand c'est possible, sur des contrats aidés dans le secteur non marchand à l'échelle de la ville. A Hennebont, prendre également le temps de construire, via des démarches d'ingénierie, des services ou dispositifs innovants.
--	--

3) Transition écologique et Cadre de Vie

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

	DDTM du Morbihan/SUHC/PHRU
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	<u>Hennebont</u> ➤ Améliorer le cadre de vie des habitants : de l'espace public au logement vers un mieux-être collectif et durable : a. Poursuivre l'amélioration de l'habitat en prenant en compte notamment : i. La réhabilitation des logements et les espaces extérieurs ii. La transition écologique iii. L'accessibilité iv. La gestion des déchets b. Accompagner la transition écologique des espaces extérieurs i. L'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique ii. L'embellissement du quartier iii. Les chantiers collaboratifs c. Développer des actions sur l'espace public ou visible de l'espace public i. Les actions d'occupation de l'espace public ii. Les actions chez les habitants notamment les plus isolés iii. Les actions de propreté urbaine <u>Lorient</u> La rénovation urbaine <i>Construire et réhabiliter</i> les bâtiments et les espaces publics en prenant en compte les enjeux écologiques et énergétiques Aménager les espaces Réduire les déchets Des quartiers plus verts Valoriser les espaces verts Végétaliser les quartiers Aménager les espaces verts en concertation avec les habitants L'écologie au cœur des quartiers Former à l'écologie les habitants

	Animer la transition écologique Favoriser le réemploi ✓ Les mobilités douces et durables Promouvoir les mobilités douces Aménager les espaces pour favoriser les mobilités douces <u>Lanester</u> L'actualité du QPV, au cours des cinq prochaines années, sera marquée par la poursuite de la rénovation urbaine du quartier de Kerfrehour - La Châtaigneraie : restructuration et aménagement des espaces extérieurs, construction du « Pôlunik » (opération combinant maison de quartier, espace ESS, commerces, logements), et d'une chaufferie bois. Une plateforme gérontologique prendra place en fond de quartier à l'horizon 2027-2028. - Pour l'ANRU Agence nationale pour la rénovation urbaine DDTM : Une délégation territoriale avec une mission dédiée <u>Le NPNRU de Lorient Agglomération</u> Trois quartiers sont concernés par le NPNRU, tous situés sur le territoire de Lorient Agglomération : - dont celui d'intérêt national : Bois du Château à Lorient, - et 2 quartiers d'intérêt régional : Kervénanec-nord à Lorient, Kerfrehour-Châtaigneraie à Lanester. Le protocole de préfiguration de la rénovation urbaine a été signé en février 2017. Après 5 années d'études urbaines et de programmation, la convention de renouvellement urbain (NPNRU) relative aux trois projets de Lorient Agglomération a été signée le 8 avril 2020 par l'ensemble des partenaires pour un montant de 53,3 M€ de concours financiers de l'ANRU sur 166,8 M € d'investissement total. Le projet urbain mixte démolitions, reconstructions de logements, recomposition des espaces publics, création d'équipements de proximité et de locaux d'activité. Le comité d'engagement (CE) ANRU dans sa séance du 7 mars 2022 a émis un avis favorable à l'amplification du projet de renouvellement urbain du quartier de Bois du Château avec un abondement financier net de 12,6 M€ de concours financiers, dont 8,93 M€ de subventions et 3,68 M€ de prêts bonifiés Action Logement. Sa contractualisation dans le cadre de l'avenant n°2, a été signée le 21 décembre 2023. Confer <u>annexe relative au NPNRU de Lorient Agglomération</u>. 1 ajustement mineur et 2 avenants à la convention ont été signés :
--	---

- Démarche « Quartiers Résilients » :

La mise en œuvre des projets NPNRU doit intégrer les objectifs de la France au regard de la planification écologique portée par le gouvernement et veiller à la qualité des projets conduits. C'est le sens de la démarche Quartiers résilients engagée par l'ANRU en 2022 qui doit être déclinée sur chaque projet de renouvellement urbain.

Le quartier d'intérêt national de Bois du château a été retenu parmi les 49 quartiers (1ère vague des 25 quartiers) qui bénéficient d'un accompagnement renforcé pour améliorer leur résilience face aux chocs à venir. Cet

Avenant n°2				
Signature du	Coût total	Subvention	Prêts	Total de
21/12/2023	HT	s ANRU	Action	concours
			Logement	financiers
			t	validés
Bois du	180 669 95	36 781 938	13 594 582	50 376 52
Château	3 €	€	€	0 €
Kervénanec-	20 140 676	4 122 535 €	3 073 000	7 195 535
nord	€		€	€
Kerfrehour -	29 492 153	6 030 141 €	2 720 000	8 750 141
Châtaigneraie	€		€	€

accompagnement renforcé a fait l'objet d'une programmation financière de 100 M€ à répartir entre les 50 quartiers bénéficiaires, aussi bien en ingénierie qu'en investissement. Des premières missions d'appui ont débuté, et doivent faire l'objet de passage en Comité d'Engagement au 1^{er} semestre 2022 :

- vulnérabilité environnementale, résilience des espaces publics (CE de mi-mars 2024)

- vulnérabilité du cadre construit, construire des logements neufs résilients (CE de mi-mars 2024)

- vulnérabilité économique, mutabilité des locaux d'activité économique

- vulnérabilité sociale, résilience alimentaire du quartier

- vulnérabilité du cadre construit, adaptabilité des équipements publics
Pour les 2 quartiers d'intérêt régional : Kervénanec-nord à Lorient, et Kerfrehour-Châtaigneraie à Lanester, bénéficiant d'un dispositif transversal d'accompagnement (animation/formation, capitalisation, partage des ressources, ...), il est également demandé lors de la revue de projet de procéder à leur examen sous le prisme de la résilience afin de définir les moyens à mobiliser pour répondre aux enjeux identifiés.

Projet d'innovation PIA VDS ANRU+ : La Micro Ferme de Bois du Château

	« Fais pousser ton emploi » est un projet d'agriculture urbaine qui s'est développé au cœur du quartier prioritaire Bois du Château. Soutenu dès 2017 à Lorient par l'ANRU dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir, il mêle lien social, insertion par l'emploi, accès à l'alimentation de qualité tout en apportant de la mixité fonctionnelle au quartier politique de la ville. Dans cette micro-ferme ➤ Mobilisation de l'abattement de la TFPB (formation des locataires et associations de locataires, végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale, petits travaux d'amélioration du cadre de vie,... suivant le cadre national de l'abattement de TFPB établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat, qui sera revu courant 2024. ➤ Mobilisation du fonds d'accélération de la transition écologique pérennisé jusqu'en 2027 : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/ 16) AAP : Renaturer des villes et villages Démarches simplifiées / Instructeur agence de l'eau délégation Armorique 17) Rénovation énergétiques des bâtiments : priorité écoles au titre du plan de rénovation thermique et de renaturation des établissements scolaires ➤ Projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités : AAP / Fonds Mobilités Actives : Démarches simplifiées/DREAL - DDTM co-instructeurs ➤ Ecole du Renouvellement urbain (ERU) La possibilité pour les acteurs de l'éco-système de bénéficier de formations ERU Les formations en partenariat avec l'ERU (prise en charge par l'ANCT, avec un soutien financier de l'ANRU et de l'USH) : • Acteurs habitants : Les habitants acteurs des quartiers en Contrat de Ville • Conseils citoyens : Membres des conseils citoyens des quartiers bénéficiant du NPNRU
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1) La poursuite des projets NPNRU dans le cadre des engagements contractualisés L'échéance du NPNRU nécessite de prévoir le dépôt des demandes de financement de toutes opérations avant fin juin 2026 et leur livraison d'ici fin 2030 pour permettre un dépôt des demandes de solde au plus tard en juin 2032. 2) Accompagnement dès lors où la DDTM est associée : - Opération de renouvellement urbain sur Keriou ker : une nouvelle étude urbaine lancée par Morbihan Habitat et la ville d'Hennebont - Opération de renouvellement urbain sur Frébault : une nouvelle étude urbaine lancée par Morbihan Habitat et la ville de Lorient

	A titre indicatif, s'agissant du patrimoine de Morbihan Habitat mise à jour de leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) avec l'amélioration du patrimoine à l'horizon 2031 (3660 lgts réhabilités (30% en B, 40% en C, 30% en D) sur l'ensemble du département.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Suivi du dossier NPNRU en tant que délégation territoriale de l'ANRU Une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à (ré)activer au niveau de Lorient Agglomération notamment pour les quartiers NPNRU avec une transformation profonde (Bois du Château).
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	DDTM : Une délégation territoriale ANRU avec une mission dédiée Mobilisation de l'expertise des Architecte et Paysagiste Conseil de l'Etat dans le cadre des vacations DDTM° sur les projets de renouvellement urbain. Instruction des actions de l'appel à projets, transition avec Quartiers 2030 – périmètre missions DDTM Participation aux réunions GUSP sur les thématiques dans le périmètre des missions DDTM Association à l'écriture de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, à sa mise en œuvre, avec un interlocuteur DDFIP (dispositif fiscal) Mise à disposition d'une cartographie DDTM dynamique des QPV (patrimoine des bailleurs sociaux, propriétés personnes morales, actualisation de données foncières communales, démolitions,) à partager avec l'ensemble des acteurs sur le site Internet des services de l'Etat
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	Une convention NPNRU signée avec des objectifs et des engagements. Pout les quartiers NPNRU, une revue de projet annuelle associant l'ensemble des partenaires; l'occasion d'analyser les trois projets NPNRU au prisme des enjeux de résilience pour en améliorer la qualité.
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	Signature au 1er janvier par les bailleurs de l'année d'imposition de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB à annexer au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pilotées par les collectivités locales et l'État ; exonération au titre des années 2025 à 2030 Identification d'un interlocuteur à la DDFIP (pour toutes les mesures fiscales)

Annexe : Le NPNRU de Lorient Agglomération

Trois quartiers sont concernés par le NPNRU, tous situés sur le territoire de Lorient Agglomération :

- 1 quartier d'intérêt national : Bois du Château à Lorient,

- 2 quartiers d'intérêt régional : Kervénanec-nord à Lorient, Kerfrehour-Châtaigneraie à Lanester.

Le protocole de préfiguration de la rénovation urbaine a été signé en février 2017. Après 5 années d'études urbaines et de programmation, la convention de renouvellement urbain (NPNRU) relative aux trois projets de Lorient Agglomération a été signée le 8 avril 2020 par l'ensemble des partenaires pour un montant de 53,3 M€ de concours financiers de l'ANRU sur 166,8 M € d'investissement total. Le projet urbain mixe démolitions, reconstructions de logements, recomposition des espaces publics, création d'équipements de proximité et de locaux d'activité.

1 ajustement mineur et 2 avenants à la convention ont été signés :

	Date Comité d'engagement ANRU	Date signature	Coût total HT	Subventions ANRU	Prêts Action Logement	Total de concours financiers validés
Protocole	17/11/2016	27/02/2017	835 000 €	355 000 €	-	355 000 €
Convention	19/06/2019	08/04/2020	166 778 635 €	37 877 356 €	15 397 478 €	53 274 834 €
Avenant n°1	21/06/2021	12/05/2022		38 007 508 €	15 397 478 €	53 404 986 €
Avenant n°2	07/03/2022	21/12/2023	230 302 782 €	46 934 614 €	19 387 582 €	66 322 196 €

Les grandes lignes des projets urbains :

- Lorient Bois du Château (2 300 habitants, 892 logements sociaux, 98 logts privés sur 3 copropriétés) :

=> conforter la vocation résidentielle du quartier en alliant la proximité du Scorff, du coeur de ville, des services et des équipements avec des programmes immobiliers de qualité dans un environnement ville-parc. Objectif fixé : rééquilibrer progressivement la répartition entre parc social et habitat privé (pourcentage de 90/10 aujourd'hui) .

Le comité d'engagement de l'ANRU du 07 mars 2022 a émis un avis favorable à l'amplification du projet de renouvellement urbain de Lorient Agglomération avec l'activation de la clause de revoyure pour le quartier de Bois du Château.

Sur le temps du NPNRU, les données de références retenues et contractualisées dans le cadre de l'avenant n° 2 sont :

500 LLS démolis dont trois tours (270 LLS) => + 170

350 LLS requalifiés lourdement (6 barres et 2 tours conservées) => +10 avec la production d'environ 800 logements neufs, dont 200 LLS sollicités en dérogation sur site

=> pour un quartier de 1 300 logements au terme du NPNRU avec un taux de LLS de 46% (convention initiale 64%, avec un objectif de 50% suite à la clause de revoyure).

L'avenant n°2 à la convention a été signé le 21 décembre 2023.
- Lorient Kervénanec-nord (avant NPNRU : 1 800 habitants, 639 logements sociaux, 160 logts privés dont 2 copropriétés)

=> parachever la transformation du quartier engagée dans l'ANRU 1 et l'ouvrir sur la rue de Lanveur.

A noter que la partir au nord de la rue de Lanveur, du quartier de Kervénanec-nord ne fait plus partie de la nouvelle géographie prioritaire 2023, mais reste cependant dans le giron du NPNRU.

- Lanester Kerfrehour-Châtaigneraie (avant NPNRU : 410 habitants, 273 logements sociaux et 1 copropriété de 7 logts) :

=> redynamiser ce quartier en créant une nouvelle centralité autour d'un pôle d'activités multifonctions et en intervenant massivement sur le cadre bâti, tout en valorisant les atouts paysagers du site.

- Démarche « Quartiers Résilients » :

La mise en œuvre des projets NPNRU doit intégrer les objectifs de la France au regard de la planification écologique portée par le gouvernement et veiller à la qualité des projets conduits. C'est le sens de la démarche Quartiers résilients engagée par l'ANRU en 2022 qui doit être déclinée sur chaque projet de renouvellement urbain.

- Le quartier d'intérêt national de Bois du château, quant à lui, a été retenu parmi les 49 quartiers (1ère vague des 25 quartiers) qui bénéficient d'un accompagnement renforcé pour améliorer leur résilience face aux chocs à venir. Cet accompagnement renforcé a fait l'objet d'une programmation financière de 100 M€ à répartir entre les 50 quartiers bénéficiaires, aussi bien en ingénierie qu'en investissement. Des premières missions d'appui ont débuté, et doivent faire l'objet de passage en Comité d'Engagement au 1^{er} semestre 2022 :
- vulnérabilité environnementale, résilience des espaces publics (CE de mi-mars 2024)
- vulnérabilité du cadre construit, construire des logements neufs résilients (CE de mi-mars 2024)
- vulnérabilité économique, mutabilité des locaux d'activité économique
- vulnérabilité sociale, résilience alimentaire du quartier
- vulnérabilité du cadre construit, adaptabilité des équipements publics
- Pour les 2 quartiers d'intérêt régional : Kervénanec-nord à Lorient, et Kerfrehour-Châtaigneraie à Lanester, bénéficiant d'un dispositif transversal d'accompagnement (animation/formation, capitalisation, partage des ressources, ...), il est également demandé lors de la revue de projet de procéder à leur examen sous le prisme de la résilience afin de définir les moyens à mobiliser pour répondre aux enjeux identifiés.

Projet d'innovation PIA VDS ANRU+ : La Micro Ferme de Bois du Château

« Fais pousser ton emploi » est un projet d'agriculture urbaine qui s'est développé au cœur du quartier prioritaire Bois du Château. Soutenu dès 2017 à Lorient par l'ANRU dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir, il mêle lien social, insertion par l'emploi, accès à l'alimentation de qualité tout en apportant de la mixité fonctionnelle au quartier politique de la ville. Dans cette micro-ferme installée dans le parc de Bois du Château, plusieurs personnes éloignées du marché du travail ont pu se former avec succès aux techniques agricoles et maraîchères avec l'objectif final de pouvoir diriger en totale autonomie une entreprise agricole viable, le GAEC du Champ des Tours. Ce projet d'agriculture urbaine constitue une référence pour les lauréats de l'appel à projets porté par l'ANRU « Quartiers Fertiles », dont les objectifs en termes de création d'emplois sont forts. D'ici 2024, un nouveau bâtiment sera construit à la ferme pour accompagner la production et le stockage, mais aussi proposer des animations et des événements autour de l'agriculture urbaine. Ce n'est pas tout : la démarche proposée par cette structure, à la fois fonctionnelle et appréciée des habitants, est en cours d'approfondissement dans le cadre de Quartiers Résilients.

Etat d'avancement des projets à fin février 2023 :



4) Direction Régionale des Affaires Culturelles Bretagne

	DRAC Bretagne
Principaux objectifs poursuivis sur les quartiers politique de la ville dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	1 – L'accès à la vie culturelle des habitants dans les territoires est un objectif prioritaire du ministère de la Culture. Cette politique s'inscrit dans une politique d'aménagement et de développement culturels du territoire menée conjointement avec les autres services de l'Etat et les collectivités locales qui vise à corriger les déséquilibres territoriaux, à assurer la cohésion sociale et à renforcer l'attractivité des territoires. A cette fin, chaque habitant doit pouvoir bénéficier d'une offre culturelle de proximité, accéder aux équipements culturels et développer une pratique artistique. 2 - S'appuyer sur les structures labellisées dont les conventions pluriannuelles d'objectifs intègrent une dimension territoriale avec la mission de déployer des actions dans les quartier politique de la ville. 3 – Soutenir les projets des structures culturelles localisées dans les quartiers politiques de la ville (Scènes de territoire, médiathèque...) 4 - Développer l'Education artistique et culturelle dès le plus jeune âge et sur tous les temps de la vie de l'enfant et des jeunes.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (Perspectives connues, CIV...) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1 – Favoriser une politique de jumelage entre les équipements culturels et les quartiers, en partant des besoins des quartiers et de l'expertise des structures culturelles 2 - Promouvoir le Pass Culture auprès des jeunes relevant du dispositif et inciter les acteurs culturels à se saisir de l'offre collective du Pass Culture 3 - Diversifier les usages et les programmations, notamment dans le réseau des bibliothèques de quartier 4 - Soutenir des projets artistiques qui s'inscrivent dans la durée et dans l'espace public en développant les résidences de territoire 5 - S'appuyer sur les opérations Quartier d'été et Eté culturel se déroulant notamment dans l'espace public
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Pour Lorient, les priorités dans lesquels s'inscrivent la politique de la DRAC sont la cohésion sociale : la parentalité, le vivre ensemble, la jeunesse. Pour Lanester, la culture peut s'inscrire dans les trois axes décrits : les jeunes, la santé, le lien social Pour Hennebont, la culture s'inscrit également dans un objectif global de favorisation du lien social, dans un quartier multiculturel.
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements	Les moyens mobilisés sont des moyens de droit commun. Ces moyens seront dévolus à des projets structurants sur les quartiers politiques de la ville, et non plus sur des actions

(Moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026...)	ponctuelles. L'objectif est de permettre le déploiement progressif de jumelage, ou de résidences de territoire. Renforcer l'organisation et la mise en œuvre de l'évaluation des actions de la politique de la ville et apprécier davantage la mobilisation des politiques publiques de droit commun
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	
Conditions de réussite (Engagement d'autres partenaires...)	Les instances de pilotage départementales des services de l'Etat (hors collectivités), sous le pilotage de la préfecture, gagneraient à être systématisées. Quand ils existent, ces espaces d'information transversale territoriale favorisent en effet l'interconnaissance entre services (politiques portées et contacts) et une meilleure appréhension des enjeux du territoire dans sa globalité par chaque service.

5) Education Nationale / SDJES

	SDJES
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	Transversal : - Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'une cité éducative - Améliorer cohérence temps scolaire et temps périscolaire (partage des pratiques et problématiques) Pour le 1^{er} degré : ▪ Améliorer le niveau scolaire des élèves en assurant la maîtrise des savoirs fondamentaux (réduire les écarts aux évaluations nationales, limiter les taux de redoublement) ▪ Offrir des conditions d'enseignement améliorées (classes dédoublées, effectifs limités, FC spécifique des professeurs) ▪ Sécuriser l'environnement scolaire des élèves, travailler en collaboration avec les familles (programme PHARe, OEPRE, Compétences Psycho sociales, expérimentation « empathie ») ▪ Accorder une priorité aux projets artistiques et culturels (Aires éducatives, outil ADAGE, liens avec les structures locales) ▪ Poursuivre la politique d'inclusion scolaire (réactivité du PIAL, renforcement des liens avec le médico-social) Pour le 2nd degré : 1 – Développer une meilleure connaissance du territoire par les établissements scolaires 2 – Renforcer la formalisation des partenariats dans le cadre des alliances éducatives (parcours aménagés des élèves, PAFI, mobilisation des partenariats externes dans les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire, dans le cas des mesures de responsabilisation, de l'obligation de formation et des dispositifs relais) Pour le SDJES : 1 – Engagement des jeunes (favoriser l'adhésion des jeunes issus des QPV aux différents dispositifs d'engagement, Service civique et SNU) 2 – Favoriser l'accès aux loisirs et au sport des jeunes issus des QPV (développement colos apprenantes et adhésion au dispositif Passeport) 3 – Améliorer la qualité éducative des accueils de loisirs et favoriser la complémentarité éducative (liens entre PRE, Projet éducatif de territoire/plan mercredi, mobilisation des acteurs des territoires QPV aux actions de formation mises en place) 4 - Communiquer sur le réseau d'accompagnements à la vie associative « Guid'asso » afin que les associations des QPV identifient les structures à même de les accompagner.
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	Pour le 1^{er} degré : ▪ Promouvoir l'innovation pédagogique via le CNR éducation ▪ Développer les missions d'aide et de suivi des élèves dans le cadre du pacte enseignant ▪ Aller vers le 100% EAC dans chaque école ▪ Pérenniser le fonctionnement du PIAL renforcé Pour le 2nd degré : 1 – évaluer les dispositifs existants et leur utilisation réelle par les écoles et établissements. 2 – Formaliser des guides (persévérance scolaire, plan de prévention et de lutte contre les violences scolaires) Pour le SDJES :

	1 – Donner plus de lisibilité aux dispositifs d'engagement 2 – Conforter les politiques d'accès aux loisirs 3 – Conforter l'accompagnement des professionnels des territoires de la politique de la ville dans la mise en œuvre de projets de qualité au bénéfice des enfants des QPV 4 – Faire connaître le réseau d'accompagnement à la vie associative, créer du lien entre le réseau et les acteurs de proximité
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Priorité : Construire un parcours de réussite des jeunes Objectifs opérationnels : - Veiller à l'application des politiques sectorielles - Promouvoir les parcours de réussite - Appuyer les établissements scolaires dans les actions culturelles, citoyennes.
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	Pour le 1^{er} degré : Pilotage de proximité avec relais en circonscription COPIL départemental politique de la ville en interne Pour le 2nd degré : Pilotage par les services de la DSDEN : - (groupes de travail incluant des chefs d'établissement, groupes de travail dans le cadre du CDSF,...) - Formalisation suite aux groupes de travail - animation par les réseaux locaux (Foquale, PIAL renforcés) - évaluation qualitative par enquête Pour le SDJES : - Communication systématique à la déléguée du préfet, à la DDETS et aux services politique de la ville des 3 villes, de tous les éléments relatifs aux politiques publiques déployées dans les champs de la jeunesse, de l'engagement, des sports et de la vie associative - Accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de la continuité éducative territoriale (PRE, PEdT, PM) - Valoriser des parcours de jeunes SNU, SC issus des QPV - Participation à des réunions départementales thématiques avec les acteurs des territoires
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	Pour le 1^{er} degré : - Réduction des écarts aux évaluations nationales - Nombre d'écoles labellisées (phare /EDD/ EAC/citoyenneté) - Nombre de CNR mis en œuvre - Nombre de missions 3 et 4 conduites par les PE Pour le 2nd degré : - Nombre de conventions signées par les établissements scolaires avec les partenaires extérieurs pour les dispositifs particuliers (classe relais, cadets de la réussite, etc) - Nombre d'établissements ayant mis en place un GPDS régulier - Nombre de PAFI réalisés par les établissements et validés par le DASEN Pour le SDJES : 1- Augmentation du nombre de jeunes inscrits en SNU et SC 2- Mise en œuvre du dispositif colos apprenantes sur Lorient et Lanester et augmentation du nombre d'enfants et de jeunes bénéficiant du Pass Sport sur les QPV 3- Accompagnement des conventions PEdT / PE sur les communes en contrat de ville

Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	- Participation active des partenaires sur le territoire - Mise en place de temps de travail collaboratifs dédiés et réguliers - Disposer d'informations de synthèse sur les besoins des quartiers dans les domaines d'intervention de la DSDEN (engagement des jeunes dans les QPV, accès aux séjours de vacances...)
---	--

6) Agence Régionale de Santé

a. Lorient

FICHE PARTENAIRE Lorient

ARS Délégation Départementale Morbihan

	ARS DD 56
Axes de travail 2024-2030	1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l'orientation vers une prise en charge adaptée 2 – Soutenir le déploiement de l'activité physique adapté, du sport santé et de l'accès à une alimentation saine 3 – Développer l'urbanisme favorable à la santé au sein des quartiers prioritaires 4- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables 5- Favoriser l'installation des professionnels de santé afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires
Déclinaison des objectifs prioritaires	Axe 1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l'orientation vers une prise en charge adaptée <u>Objectifs prioritaires</u> : - Développer une offre de formation graduée destinée aux professionnels et bénévoles allant de la sensibilisation à l'aide au repérage et à l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique - Favoriser la mise en place de consultations psychologiques individuelles d'orientation et de repérage au sein des quartiers - Faciliter l'inscription des personnes en situation de handicap psychique dans la vie du quartier (participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs) <u>Indicateurs d'évaluation</u> : - Nombre de professionnels et bénévoles formés - Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers - Nombre et type d'évènements mis en place afin de développer l'inscription des personnes en situation de handicap psychique dans le quartier - Type de consultations mise en place, nombre de personnes ayant fréquenté ces consultations et type d'orientations réalisées, délai d'attente Axe 2 – Soutenir le déploiement de l'activité physique adapté, du sport santé et de l'accès à une alimentation saine <u>Objectifs prioritaires</u> : - Sensibiliser les habitants à l'APA et développer des outils de communication adaptés afin de faire connaître l'offre existante - Améliorer la connaissance des dispositifs sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé du quartier - Mobiliser les associations sportives au développement de modules APA et la mise en place de créneaux adaptés

	-Poursuivre les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire (déploiement du programme probant Opticourses, Programme Malin...) <u>Indicateurs d'évaluation :</u> - Nombre de professionnels et bénévoles formés (APA et programme Opticourses) - Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers - Type d'outils créés afin de faire connaître l'offre d'APA existante sur le quartier et le sport sur ordonnance - Nombre d'associations sportives ayant mis en place un module APA Axe 3 – Développer l'urbanisme favorable à la santé au sein des quartiers prioritaires <u>Objectifs prioritaires :</u> - Former les élus et les professionnels des QPV à l'urbanisme favorable à la santé - Réalisation d'une étude d'impact sur la santé au sein des quartiers ciblés - Faciliter l'accès à l'information sur la santé-environnement via la création d'outils de communication adaptés en direction des habitants des QPV <u>Indicateurs d'évaluation :</u> - Nombre de professionnels et d'élus formés - Qualité de l'étude d'impact réalisé - Type d'outils de communication autour de la santé environnementale réalisé en direction des habitants Axe 4- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables <u>Objectifs prioritaires :</u> - Renforcer les pratiques d'aller-vers en matière d'accès aux soins et à la prévention (consultations délocalisées, déploiement d'équipe mobile, développement de la médiation en santé, actions de sensibilisation aux dépistages et à la vaccination...) - Adapter les outils de communication pour renforcer l'information en santé auprès des habitants les plus vulnérables (développement de la littératie en santé) - Renforcer la coordination et favoriser le travail en réseau des acteurs <u>Indicateurs d'évaluation :</u> - Nombre de médiateurs/médiatrices sanitaires formées et type d'accompagnement réalisé en direction des habitants - Type d'actions de sensibilisation mises en place et thématiques abordées et nombre de dépistages réalisés - Type d'outils pédagogiques créés et utilisation de ces outils par les habitants - Qualité de la coordination entre acteurs mises en place Axe 5- Favoriser l'installation des professionnels de santé afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires <u>Objectifs prioritaires :</u> - Faciliter l'installation de nouveaux professionnels au sein des quartiers en communiquant sur les aides à l'installation disponibles - Appuyer les CPTS dans la réalisation de leurs objectifs visant à faciliter l'accès à des médecins traitants pour de nouveaux patients et patientes, avec une attention particulière pour les habitants des QPV les plus éloignés du système de santé - Développer le lien entre les lieux de médiation santé et les CPTS existantes
--	---

b. Lanester

ARS Délégation Départementale Morbihan

	ARS DD 56
Axes de travail 2024-2030	1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l'orientation vers une prise en charge adaptée 2 – Soutenir le déploiement de l'activité physique adapté, du sport santé et de l'accès à une alimentation saine 3- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables 4- Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites addictives
Déclinaison des objectifs prioritaires	Axe 1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l'orientation vers une prise en charge adaptée <u>Objectifs prioritaires :</u> - Développer une offre de formation graduée destinée aux professionnels et bénévoles allant de la sensibilisation à l'aide au repérage et à l'orientation des personnes en situation de souffrance psychique - Favoriser la mise en place de consultations psychologiques individuelles d'orientation et de repérage au sein des quartiers - Faciliter l'inscription des personnes en situation de handicap psychique dans la vie du quartier (participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs) <u>Indicateurs d'évaluation :</u> - Nombre de professionnels et bénévoles formés - Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers - Nombre et type d'événements mis en place afin de développer l'inscription des personnes en situation de handicap psychique dans le quartier - Type de consultations mise en place, nombre de personnes ayant fréquenté ces consultations et type d'orientations réalisées, délai d'attente Axe 2 – Soutenir le déploiement de l'activité physique adapté, du sport santé et de l'accès à une alimentation saine <u>Objectifs prioritaires :</u> - Sensibiliser les habitants à l'APA et développer des outils de communication adaptés afin de faire connaître l'offre existante - Améliorer la connaissance des dispositifs sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé du quartier -Mobiliser les associations sportives au développement de modules APA et la mise en place de créneaux adaptés - Poursuivre les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire (déploiement du programme probant Opticourses, Programme Malin...) <u>Indicateurs d'évaluation :</u> - Nombre de professionnels et bénévoles formés (APA et programme Opticourses) - Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers -Type d'outils créés afin de faire connaître l'offre d'APA existante sur le quartier et le sport sur ordonnance

- Nombre d'associations sportives ayant mis en place un module APA

Axe 3- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables

Objectifs prioritaires :

- Renforcer les pratiques d'aller-vers en matière d'accès aux soins et à la prévention (consultations délocalisées, déploiement d'équipe mobile, développement de la médiation en santé, actions de sensibilisation aux dépistages et à la vaccination...)
- Adapter les outils de communication pour renforcer l'information en santé auprès des habitants les plus vulnérables (développement de la littératie en santé)
- Renforcer la coordination et favoriser le travail en réseau des acteurs

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de médiateurs/médiatrices sanitaires formées et type d'accompagnement réalisé en direction des habitants
- Type d'actions de sensibilisation mises en place et thématiques abordées et nombre de dépistages réalisés
- Type d'outils pédagogiques créés et utilisation de ces outils par les habitants
- Qualité de la coordination entre acteurs mises en place

Axe 4- Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites addictives

Objectifs prioritaires :

- Développer le renforcement des compétences des professionnels des structures jeunesse (coordination et formation des professionnels en lien avec les jeunes) pour prévenir, dépister et favoriser la prise en charge de toutes les addictions
- Développer des actions défis auprès des enfants 0-11 ans et de leurs parents visant à prévenir l'exposition aux écrans
- Renforcer les actions de promotion des compétences psychosociales auprès des enfants en cycle 3, des collégiennes et collégiens et des 15-25 ans
- Développer des actions de lutte contre le tabac à l'occasion d'évènements comme le Mois sans tabac, la journée mondiale sans tabac ou encore Octobre rose et développer les espaces sans tabac au sein des quartiers
- Renforcer l'offre de prise en charge existante au sein des quartiers (déploiement CJC, programme TAPAJ...)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de formations au RPIB mis en place et type de professionnels formés
- Nombre de formations au CPS mises en place et type de professionnels formés
- Type d'actions de sensibilisation mises en place et thématiques abordées
- Type et nombre d'actions mises en place dans le cadre d'évènements nationaux et nombre d'espaces sans tabac créés
- Type de renforcement de l'offre mis en place

c. Hennebont

FICHE PARTENAIRE Hennebont
ARS Délégation Départementale Morbihan

	ARS DD 56
Axes de travail 2024-2030	1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l’orientation vers une prise en charge adaptée 2 – Soutenir le déploiement de l’activité physique adapté, du sport santé et de l’accès à une alimentation saine 3 – Favoriser le développement de l’urbanisme favorable à la santé au sein des quartiers prioritaires 4- Faciliter l’accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables
Déclinaison des objectifs prioritaires	Axe 1 – Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l’orientation vers une prise en charge adaptée <u>Objectifs prioritaires :</u> - Développer une offre de formation graduée destinée aux professionnels et bénévoles allant de la sensibilisation à l’aide au repérage et à l’orientation des personnes en situation de souffrance psychique - Favoriser la mise en place de consultations psychologiques individuelles d’orientation et de repérage au sein des quartiers - Faciliter l’inscription des personnes en situation de handicap psychique dans la vie du quartier (participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs) <u>Indicateurs d’évaluation :</u> - Nombre de professionnels et bénévoles formés - Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers - Nombre et type d’évènements mis en place afin de développer l’inscription des personnes en situation de handicap psychique dans le quartier - Type de consultations mise en place, nombre de personnes ayant fréquenté ces consultations et type d’orientations réalisées, délai d’attente Axe 2 – Soutenir le déploiement de l’activité physique adapté, du sport santé et de l’accès à une alimentation saine <u>Objectifs prioritaires :</u> - Sensibiliser les habitants à l’APA et développer des outils de communication adaptés afin de faire connaître l’offre existante - Améliorer la connaissance des dispositifs sport sur ordonnance auprès des professionnels de santé du quartier -Mobiliser les associations sportives au développement de modules APA et la mise en place de créneaux adaptés - Poursuivre les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire (déploiement du programme probant Opticourses, Programme Malin...) <u>Indicateurs d’évaluation :</u>

- Nombre de professionnels et bénévoles formés (APA et programme Opticourses)
- Type de formations suivies par les professionnels et satisfaction de ces derniers
- Type d'outils créés afin de faire connaître l'offre d'APA existante sur le quartier et le sport sur ordonnance
- Nombre d'associations sportives ayant mis en place un module APA

Axe 3 – Favoriser le développement de l'urbanisme favorable à la santé au sein des quartiers prioritaires

Objectifs prioritaires :

- Former les élus et les professionnels des QPV à l'urbanisme favorable à la santé
- Réalisation d'une étude d'impact sur la santé au sein des quartiers ciblés
- Expérimenter la mise en place d'un réseau d'habitants « référents » en santé environnementale
- Faciliter l'accès à l'information sur la santé-environnement via la création d'outils de communication adaptés en direction des habitants des QPV

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de professionnels et d'élus formés
- Qualité de l'étude d'impact réalisé
- Type d'outils de communication autour de la santé environnementale réalisé en direction des habitants

Axe 4- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention en direction des personnes les plus vulnérables

Objectifs prioritaires :

- Renforcer les pratiques d'aller-vers en matière d'accès aux soins et à la prévention (consultations délocalisées, déploiement d'équipe mobile, développement de la médiation en santé, actions de sensibilisation aux dépistages et à la vaccination...)
- Adapter les outils de communication pour renforcer l'information en santé auprès des habitants les plus vulnérables (développement de la littératie en santé)
- Renforcer la coordination et favoriser le travail en réseau des acteurs

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de médiateurs/médiatrices sanitaires formées et type d'accompagnement réalisé en direction des habitants
- Type d'actions de sensibilisation mises en place et thématiques abordées et nombre de dépistages réalisés
- Type d'outils pédagogiques créés et utilisation de ces outils par les habitants
- Qualité de la coordination entre acteurs mises en place

C. Fiche des autres partenaires

1) Caisse d'Allocation Familiale du Morbihan

Les engagements de la Caf du Morbihan s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale 2023-2027, ainsi que des ambitions retenues au sein du Schéma départemental des services aux familles 2022-2025 (SDSF).

Les quartiers de la politique de la ville sont des territoires prioritaires pour la Caf du Morbihan dans le cadre de son soutien aux familles, par des financements dits de « droit commun » et des « fonds spécifiques » qu'elle consacre aux quartiers politique de la ville chaque année.

En appui sur la COG 2023-2027, la Caf du Morbihan marque la volonté d'un engagement partenarial fort afin de pérenniser le fonctionnement et le développement si nécessaire d'équipements d'accueil en réponse aux besoins des enfants, des jeunes et des familles notamment vulnérables, ainsi que des structures d'animation de la vie sociale.

	Caisse d'Allocations Familiales - Caf
Principaux objectifs poursuivis sur les quartiers politique de la ville dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	1 – Répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance : Au titre du droit commun : - Plan crèche et bonifications mobilisées sur les QPV, bonus mixité et inclusion Au titre de dispositifs et crédits spécifiques : - Formations à destination des personnels RPE - Soutien à des places supplémentaires AVIP (<i>à vocation d'insertion professionnelle</i>) 2 – Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités de loisirs, péri et extrascolaires par un soutien renforcé des gestionnaires : Au titre du droit commun : - Prestations de services ALSH revalorisées - Bonification pour les accueils extra-scolaires - Soutien aux projets d'accueil enfance jeunesse : accès, implication et engagement des jeunes (FPT) - Agrément et financement Prestation « jeunes » (<i>intervention « aller vers »</i>) Au titre de dispositifs et crédits spécifiques : - Financements spécifiques PEDT et Plans mercredi 3 – Développer l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes Au titre du droit commun : - Soutien au service Paej (<i>Point Accueil Ecoute Jeunes</i>) - Agrément et financement foyer jeunes travailleurs Au titre de dispositifs et crédits spécifiques : - Soutenir la cohabitation intergénérationnelle 4 – Soutenir les parents, avec une attention particulière pour les parents seuls ou séparés Au titre du droit commun :

	- Promouvoir et soutenir des dispositifs d'accueil, d'écoute et d'orientation : Points Ecoute Parents, Laep, médiations familiales, espaces rencontres... - Soutenir les offres de services CLAS, Médiation familiale, aide à domicile, départ en vacances ... - Centraliser et diffuser les informations (<i>caf.fr, monenfant.fr</i> ...) - Appel à projet Parentalité inter-institutionnel - Proposer un accompagnement social aux familles séparées, endeuillées, isolées (accompagnement social, soutien à la parentalité, accès aux droits dont AVVC, ...) Au titre de dispositifs et crédits spécifiques : - Appel à projet séjours et sorties familiales 5 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment pour les allocataires les plus fragilisés 6 – Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap Au titre du droit commun : - Bonus inclusion, complément inclusif (/ALSH) - Soutien au Pôle Ressources Handicap Au titre de dispositifs et crédits spécifiques : - Soutien à des séjours spécifiques dont répit parental (familles avec enfant porteur d'handicap) 7 – Conforter et/ou développer l'offre d'animation de la vie sociale, la place des équipements AVS dans le déploiement des services aux familles
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (Perspectives connues, CIV...) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1 – Conforter l'existence d'équipements AVS sur l'ensemble des quartiers PDV (<i>accompagnement technique et financements droits commun et spécifique</i>) - Maintien des financements spécifiques dédiés à la politique de la ville - Soutien aux centres sociaux et EVS, notamment la pérennisation de l'EVS sur Hennebont et le nouveau projet du centre social de Lanester. 2 - Renforcer la fréquentation des Laep (<i>lieu d'accueil enfants parents</i>) 3 - Améliorer la communication sur les services et dispositifs à destination des parents (<i>partenariat collectivités et DSDEN</i>) 4 - Disposer d'un panel de services aux parents (accueils individuels et collectifs) 5 - Renforcer la lutte contre le non-recours en s'appuyant sur le réseau partenarial (PIMMS, associations, centres sociaux) et les collaborations institutionnelles

	6 – Renforcer la lutte contre le non-recours aux droits et aux services 7 - Développer le travail partenarial et les actions d’aller vers les publics les plus éloignés de leurs droits
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	LANESTER Axe 1 : Enfance et jeunesse : - Prévenir la souffrance scolaire, les difficultés d’apprentissage et le décrochage qui en découle - Prévenir et mieux prendre en charge les problématiques de santé des jeunes, notamment de souffrance psychique (appui PAEJ ...) - Accompagner les parents dans l’exercice de leur rôle éducatif - Développer l’accueil, l’écoute, l’expression des jeunes - Aider les jeunes à construire leur parcours Axe 3 : Lien social - Contribuer au développement du lien social à l’échelle des quartiers et de la ville, notamment par l’animation de proximité, les usages mutualisés des espaces, les initiatives des habitants - Favoriser l’accès des habitants du QPV à l’offre culturelle et de loisirs HENNEBONT Axe 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants - Poursuivre l’amélioration de l’habitat - Développer des actions sur l’espace public Axe 2 : Accompagner et soutenir les familles - Soutenir la fonction parentale - Donner ou redonner plus de place aux jeunes dont les jeunes filles - Accompagner la mise en œuvre d’actions régulières d’animations familiales, initiée par l’EVS en lien avec les acteurs associatifs Axe 3 : Renforcer l’accès aux droits - En limitant le non-recours aux droits Axe 4 : Participer à la vie de son quartier - Accompagnement du pouvoir d’agir des habitants - Structuration et participation à l’instance de pilotage de l’EVS Axe 5 : S’adapter aux évolutions continues du quartier - Développer les relations intergénérationnelles - Favoriser le lien social LORIENT Axe 1 : Accompagner la transition écologique, en appui d’initiatives locales Axe 2 : Tendre vers le plein emploi - Lever les freins à l’emploi (dont l’accueil des enfants) Axe 3 : L’offre des services publics . Pour l’accueil du jeune enfant

	- Améliorer l'information et renforcer l'accompagnement des parents - Développer des modes d'accueil adaptés . Pour la réussite éducative - Accompagner la parentalité (appui dispositif CLAS) . Par un accès à la culture, aux sciences pour tous, en accompagnant les équipements et initiatives locales . Par la lutte contre les discriminations . Par le vivre ensemble, en renforçant le lien social . Pour les jeunes, en favorisant l'engagement et le pouvoir d'agir (appui sur la PS Jeunes, ...), la prévention des conduites à risques, l'insertion sociale et professionnelle . A travers l'accès aux droits, en luttant contre le non-recours aux droits et aux services
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (Moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026...)	- Etudier des contractualisations PDV pluriannuelles - Mobilisation des financements Caf de droit commun (prestations de service, subventions de fonctionnement et d'investissement sur fonds nationaux et/ou locaux, appel à projets,...) et de fonds spécifiques dédiés à la politique de la ville - Soutien aux projets en direction des publics cibles - Bonifications territoriales pour la création de places d'accueil (petite enfance, enfance et jeunesse) - Déploiement de PEDT et de Plan mercredi - Accompagnement spécifique des équipements AVS, en appui sur les réseaux CSx et EVS - Agréments des CSx et EVS : prestations de service Caf - Participation Caf aux instances de pilotage des équipements d'animation de la vie sociale et de la CTG - Renouvellement des projets sociaux en lien et en articulation avec les projets de territoire CTG.
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	- Précisions apportées dans le cadre du plan d'action
Conditions de réussite (Engagement d'autres partenaires...)	- Engagement conjoint Ville Caf en soutien aux équipements AVS - Coordination renforcée CAF – Villes en soutien à la parentalité, et la mobilisation des acteurs concernés

2) Caisse Primaire d'Assurance Maladie Morbihan

	CPAM du Morbihan
--	-------------------------

Principaux objectifs poursuivis sur les quartiers politique de la ville dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	1 – Permettre aux habitants des quartiers de recouvrer leurs droits et de réaliser les soins nécessaires à leur santé. 2 – Faciliter les accompagnements réalisés par les acteurs de proximité. 3 – Susciter le portage d’actions de santé et de prévention par des acteurs de proximité.
Axes d’amélioration prévus sur la période 2024-2030 (Perspectives connues, CIV...) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	1 – Informer et former les acteurs des QPV aux dispositifs de droits, de prévention et à la détection et orientation des personnes en situation de renoncement droits et soins. 2 – Ouvrir des circuits attentionnés aux acteurs pour faciliter l’accès aux droits et aux soins des personnes détectées. 3 – Soutenir les acteurs de proximité en collaborant et en apportant un soutien financier et d’ingénierie.
Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	Objectif stratégique : « pour nos services publics » : • La santé et l’accès aux soins • L’accès aux droits
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (Moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026...)	Formation et information des acteurs de terrain à l’instar de la journée « Rencontres Adultes relais QPV Bretagne accès aux droits et aux soins » du 21 septembre 2023. 2024 : formation complémentaire des médiateurs en santé et personnes n’ayant pu assister à la première séquence. Inscription possible sur le dispositif de formation continue sur toute la période 2024-2026. Mise à disposition des circuits attentionnés à l’issue des formations. Soutien financier et/ou partenarial des actions QPV en lien avec la santé
Indicateurs de résultats et d’impact attendus	Taux de couverture d’une complémentaire santé dont complémentaire santé solidaire. Accompagnements Mission Accompagnement Santé : - Nombre de personnes orientées par les acteurs locaux - Nombre de personnes accompagnées vers le droit et le soin Nombre d’acteurs de proximité formés par la Cnam Nombre de projets partenariaux en prévention impliquant la CPAM sur Lorient aggro.

Conditions de réussite (Engagement d'autres partenaires...)	
--	--

3) Morbihan Habitat
Contribution de Morbihan Habitat au contrat de ville de Lorient Agglomération
« quartiers 2030 »

	MORBIHAN HABITAT
Principaux objectifs poursuivis sur le territoire QPV dans le cadre de votre mission - rappeler les dispositifs de droit commun ou dispositifs spécifiques déjà territorialisés	➤ Améliorer le cadre de vie des habitants : ➤ <u>Sur le bâti :</u> . En réhabilitant et restructurant nos quartiers en prenant en compte les enjeux énergétiques dans le cadre notamment du dispositif ANRU . En favorisant l'adaptation des logements afin d'intégrer les problématiques de vieillissement et de handicap sur le patrimoine existant . En renforçant la propreté des espaces communs, l'entretien ménager et les espaces verts de nos résidences et la gestion des déchets (conteneurs enterrés et des encombrants recyclage . En renforçant le partenariat avec l'association « LES COMPAGNONS BATISSEURS » pour accompagner les locataires en situation précaire, dans la rénovation de leur habitat. ➤ <u>Sur la proximité et la tranquillité résidentielle :</u> . En renforçant la présence de Morbihan Habitat sur son territoire d'intervention par la création d'agences de proximité (Lanester-Pontivy Lorient Nord, Lorient Sud, Hennebont) . En assurant la présence de notre personnel de proximité dans les quartiers (Responsables de sites, gardiens d'immeubles, employés d'immeubles) . En étudiant la possibilité d'assermenter notre personnel de proximité pour traiter les incivilités du quotidien . En assurant un service de médiation de nuit des troubles de voisinage avec notre prestataire ABPS . En assurant un suivi personnalisé des personnes en situation de fragilité sociale et/ ou économique en mobilisant notre service relations sociales et impayés . En déployant un dispositif de vidéo-protection dans les parties communes des résidences ➤ <u>Sur la qualité de service :</u> . En améliorant nos procédures pour répondre au traitement des réclamations techniques des locataires

	. En renforçant notre service relation clients pour l'accueil des demandeurs et la prise en compte des demandes des locataires . En élargissant le dispositif d'astreinte à plusieurs niveaux pour répondre aux urgences des locataires en dehors des heures d'ouverture de l'office. ➤ <u>Sur la politique de peuplement de nos résidences :</u> a. En favorisant le parcours résidentiel dès lors que les logements ne sont plus adaptés à la taille des ménages. b. Par la mise en œuvre d'une politique d'attribution favorisant la mixité sociale tout en répondant aux objectifs règlementaires. c. En menant une politique personnalisée pour le relogement ANRU ➤ Renforcer la concertation avec les habitants . En favorisant la concertation avec les locataires par le biais de réunions (café dans les halls d'entrée, sensibilisation zéro gaspi/tri des déchets/éco énergie, accueil des entrants dans les opérations neuves . En présentant aux associations de locataires dans le cadre de la concertation, les projets de réhabilitation des résidences et leurs éventuels impacts sur les loyers ➤ Favoriser l'insertion professionnelle En créant un partenariat avec la sauvegarde 56 pour la création de chantiers éducatifs permanents à destination de jeunes de 16 à 21 ans résidant sur les quartiers politique de la ville – fabrication de composteurs et de chantiers de peinture. Participation MH au financement de l'action. Processus complet : Conception, achats, sécurité sur le chantier, logistique, concertation avec les habitants, En priorisant les clauses d'insertion sociale dans nos chantiers. ➤ Favoriser la cohésion et le lien social : a. En créant un partenariat afin de mener des actions collectives pédagogiques à destination des habitants autour de la transition écologique (gestion des déchets, ateliers à faire soi-même). b. En dynamisant l'animation sociale dans les quartiers
Axes d'amélioration prévus sur la période 2024-2030 (perspectives connues , CIV) - Distinguer les orientations à Horizon 2030 et les objectifs 2024-2026	➤ Poursuivre les projets NPNRU dans le cadre des engagements contractualisés ➤ Mettre à jour le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Morbihan Habitat avec l'amélioration du patrimoine à l'horizon 2031 ➤ Contractualiser avec les EPCI pour fixer des objectifs en matière de développement, réhabilitation, qualité de service

Priorités retenues dans la feuille de route proposée par la ville (citer les orientations/objectifs opérationnels concernés)	➤ Elaboration d'un programme d'action pluriannuel pour mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés ➤ Mobiliser l'abattement TFPB pour le financement des actions à mener sur nos quartiers, notamment en lien avec les associations
Stratégie de mise en œuvre de vos engagements (moyens mobilisés, principales étapes, calendrier 2024-2026....)	➤ Répondre aux appels à projets dès lors qu'ils peuvent contribuer à mettre en œuvre la politique de la ville dans nos quartiers ➤ Encourager les partenariats avec les associations pouvant répondre aux engagements ➤ Assurer une représentation de Morbihan Habitat aux instances de pilotage et un suivi de la politique de la ville
Indicateurs de résultats et d'impact attendus	➤ Bilan annuel de l'abattement TFPB dans les quartiers politiques de la ville ➤ Mesurer la satisfaction de nos locataires sur les actions entreprises ➤ Taux de traitement des réclamations techniques ➤ Obtention et conservation du label QUALI HLM
Conditions de réussite (engagement d'autres partenaires.....)	➤ Créer des partenariats pérennes avec les acteurs du contrat de ville et les associations du territoire ➤ Signer la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB à annexer au contrat de ville afin de l'articuler avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pilotées par les collectivités locales et l'État ; exonération au titre des années 2025 à 2030

4) Bpifrance

Les engagements et actions de Bpifrance

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ». Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active.
Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60%) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80% du risque. Les TPE représentent 90% des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48% en montant de crédit et 79% en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insèrent dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

★ **Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :**

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement. Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.
En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat " :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab,** chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près

des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

★ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux** pour adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets

innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement

✦ **ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR**

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois. Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs : Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

D. Autres annexes

Recueil des préoccupations et besoins des habitant·e·s du QPV de Lanester

Consultation des habitants d'août à octobre 2023 par voie de questionnaire
dans le cadre de la préparation du contrat de ville 2024-2030
Total recueillis : 117

Vous êtes

F 70.9% H 29.1%

Une femme / Une fille 83

Un homme / Un garçon 34

Vous habitez

KD 22.2% KERF 17.9% CHAT 3.4% CV 4.3% PAS 29.1% FON 19.7% AUTRES 3.4%

Kesler-Devillers 26

Kerfrehour 21

La Châtaigneraie 4

Le secteur du centre-ville 5

Pasteur 34

Fonlupt 23

Un autre quartier 4

Dans quel type de logement ?

Indiv. 17.9% Collec. 82.1%

Individuel 21

Collectif 96

Vous vous plaisez dans votre quartier ?

Beaucoup 61.5% Un peu 29.9% Pas du tout 8.5%

Beaucoup 72

Un peu 35

Pas du tout 10

Vous souhaitez

Rester 78.6% Partir 21.4%

Rester dans ce quartier 92

Quitter le quartier 25

Vous êtes

En emploi stable	25	21,4%
En emploi précaire (contrat court, contrat aidé ...)	8	6,8 %
Sans emploi	34	29,1 %
Retraité	41	35 %
Scolarisé / Etudiant	8	6,8 %
En formation	1	0,9 %

Pratiquez-vous une activité associative (sport, activité manuelle, artistique...) ?

Oui 35.3% Non 64.7%

Oui 41

Non 75

Fréquentez-vous la maison de quartier et/ou les jardins potagers du quartier

Souvent 31.0% Parfois 19.0% Jamais 50.0%

Souvent 36

Parfois 22

Jamais 58

Globalement, diriez-vous que votre quartier ?

S'améliore 50.4% Se dégrade 21.7% Ne bouge pas 27.8%

S'améliore 58

Se dégrade 25

Ne bouge pas 32

Ce qui s'est principalement amélioré (cité plus de 20 fois):

1 : les logements

2 : les extérieurs (jardins, barbecues, espaces verts...)

3 : le respect, le vivre ensemble, la propreté

(Autres améliorations mentionnées : sorties et animations, cabinet médical)

Ce qui s'est principalement dégradé (cité plus de 15 fois):

1 : bruit, tapage nocturne, conflits de voisinage, incivilités, dégradations

2 : propreté (extérieurs et espaces communs)

Quels seraient vos 3 plus grands souhaits pour bien vivre dans votre quartier ces prochaines années ?

		Classement
Plus d'espaces verts et d'agrément (arbres, fleurs, potagers ...)	44	2
Plus de jeux pour les enfants	55	1
Plus d'espaces de détente et de convivialité (bancs, tables, mobilier de détente ...)	24	
Des espaces sportifs	22	
Plus de commerces de proximité	26	5
Des logements améliorés	33	4
Des maisons de quartier avec plus d'activités pour tous les âges	21	
Plus d'animations de quartier (fêtes, spectacles, concerts ...)	17	
Des permanences régulières de services publics, d'aide aux démarches	19	
Plus de tranquillité et de sécurité	40	3
Des déplacements plus faciles (bus, prêts de vélos ...)	7	
Participer moi-même à la vie de mon quartier	9	

Votre besoin d'aide et d'accompagnement concerne quels 3 sujets en priorité

		Classement
La santé	36	3
L'éducation des enfants, le rôle de parent	25	4
L'emploi	14	
La formation	12	
La scolarité	14	
Les déplacements, la mobilité	13	
Le logement	39	2
Le social (gestion de budget, aides financières, accès aux droits ...)	17	
Le vieillissement, la perte d'autonomie	22	5
La sécurité	49	1
Les discriminations	14	
Les inégalités	10	

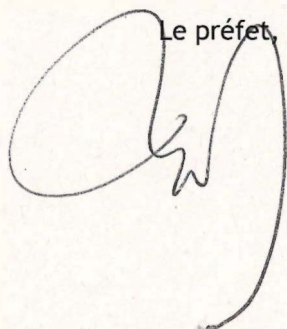
Commentaires libres ajoutés :

- Avoir des espaces de détente vers le haut de la rue Léo Lagrange (Kesler-Devillers)
- Mettre des permanences de la mairie dans les maisons de quartier (état civil, régies)
- Kerfrehour : Plus de bancs, sens de circulation à revoir et à mieux signaler
- Pasteur: manque d'une maison de quartier, d'un jardin potager, de fleurs et d'un canisite
- Améliorer les logements à Pasteur (sols, douche...), manque d'isolation, factures d'énergie élevées
- Pasteur : manque de sécurité, caméras de surveillance et plus de rondes de police, enlever les voitures HS des parkings
- Balcons à Fonlupt
- Fonlupt : plus d'activités pour les enfants et organiser des goûters pour que les gens se connaissent
- Fonlupt : faire respecter la vie en communauté, les règles de vie en collectif
- Autre résidence sociale : sentiment d'abandon, rien pour les jeunes
- Le + de la présence des ADL (ville) et des gardiens (Morbihan Habitat)

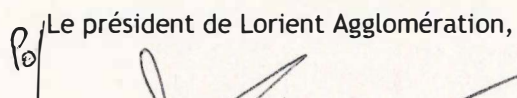
Etude QPV réalisée par l'ARS à Lanester

Les signataires du contrat de ville de Lorient Agglomération

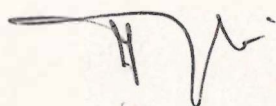
Le préfet,



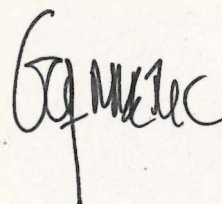
Le président de Lorient Agglomération,



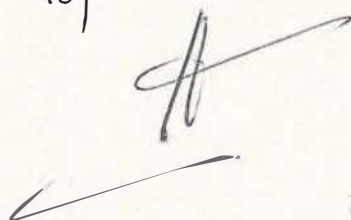
La maire d'Hennebont,



Le maire de Lanester,



Le maire de Lorient,



Le président du conseil régional,



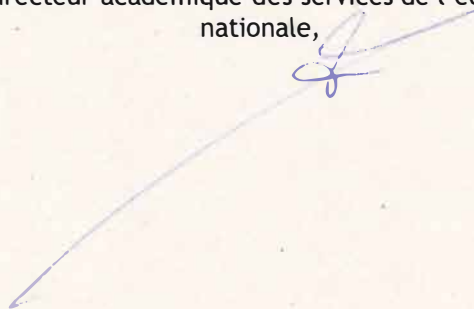
Le président du conseil départemental,



8/ Le directeur général de l'agence régionale de santé
Bretagne,



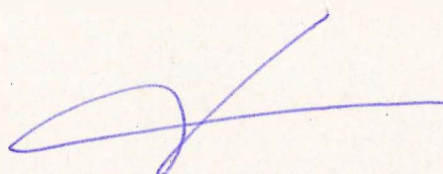
Le directeur académique des services de l'éducation
nationale,



Le directeur régional Bretagne de la caisse des dépôts,



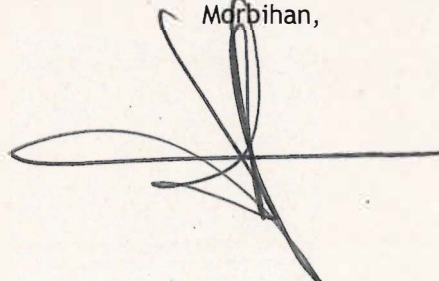
La directrice de France Travail,



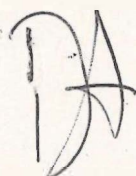
9/ La directrice de la caisse primaire d'assurance maladie
du Morbihan,



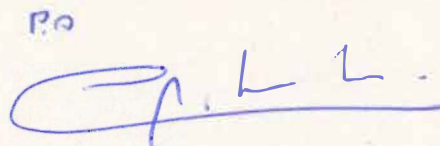
10/ La directrice de la caisse d'allocations familiales du
Morbihan,



La directrice de la mission locale du pays de Lorient,



Le directeur général de Bpifrance,

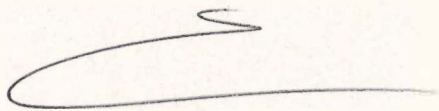
11/ 

Le directeur régional des affaires culturelles,

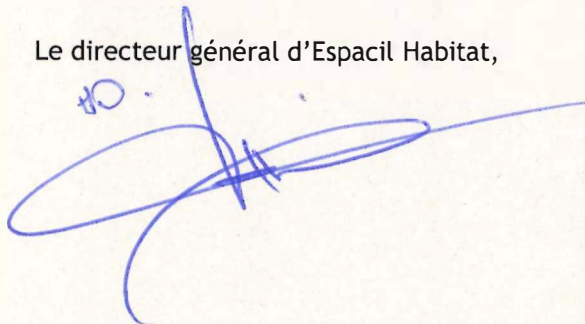


Isabelle CHARDONNIER

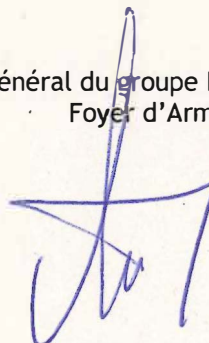
Le directeur général de Morbihan Habitat,



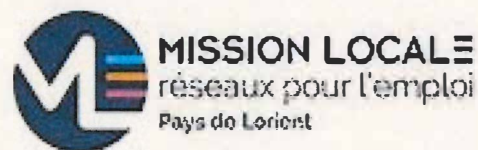
Le directeur général d'Espace Habitat,



Le directeur général du groupe LB Habitat-directeur du
Foyer d'Armor,



Partenaires



académie
Rennes

Éducation
nationale



Une marque de la SA Le Foyer d'Armor

